VENDREDI 26 JANVIER 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1767
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Passer de l'exaspération à l'action



Lors de sa venue en Côte-d'Or, le 22 janvier (photo) Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA a pris le temps d'entendre les représentants de toute la Bourgogne Franche-Comté. Comme ailleurs en France, et même en Europe, les agriculteurs de la Région ne comptent plus les motifs d'exaspération qui les touchent. Le représentant syndical national a redit l'objectif poursuivi : structurer le mécontentement pour se présenter face au gouvernement avec des revendications précises. Ce qui n'empêchera pas de nombreuses actions de terrains.

PAGES 03, 04, 09


MB

ACTUALITÉS P.12

Installation // DJA : un véritable soutien depuis cinquante ans


Insolaris

DOSSIER P.18

Équipements // Spécial bâtiments agricoles


iStock

RURALITÉ P.26

Artificialisation des sols // L'habitat principal responsable





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 DOSSIERS SYNDICAUX : ILS PRÉPARENT UN COUP

.05 CHAMBRE D'AGRICULTURE : OÙ EN EST LA FILIÈRE BIO DANS L'YONNE ?

.06 COSNE ABATTOIRS DU HAUT VAL-DE-LOIRE :UN PLAN D'AVENIR

.07 LOUPS : DES PERTES DOUBLE XL

.08 MSA : DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL SUR LE PODIUM

.09 FDSEA/JA DE L'YONNE : LE MONDE AGRICOLE MONTRE LES DENTS

.10 FNSEA : UNE LOI « VOISINAGE » QUI NE CONVAINC PAS

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.11 ZONES HUMIDES : LE PRÉFET DE RÉGION SUR LE TERRAIN POUR UN PROBLÈME TRÈS CONCRET

.12 DJA : UN VÉRITABLE SOUTIEN DEPUIS CINQUANTE ANS

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 UKRAINE DANS L'UE : QUELLES CONSÉQUENCES AGRICOLES ?

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 CRÉANCEY : VENTE DE REPRODUCTEURS CHAROLAIS LE 9 FÉVRIER

.15 SANTÉ ANIMALE : EN QUÊTE DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES

.16 RACE BRUNE : UN SEMESTRE PREMIER CRU

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.17 FRUITS À COQUES : NATHALIE BLACHON, NUCICULTRICE DANS L'ÂME

DOSSIER

.18 SPÉCIAL BÂTIMENTS AGRICOLES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 FONCIER : L'HABITAT PRINCIPAL RESPONSABLE DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

.27 SERVICE CIVIQUE : LA CONNAISSANCE SANS FRONTIÈRE

.28 ENVIRONNEMENT : QUATRE ÉTUDIANTS EN QUÊTE D'INSPIRATION NORDIQUE

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS

.39 SAINT-VINCENT : PARTAGE DE TRADITION

.40 SOLIDARITÉ : L'AGRO ENTREPRENEURIAT À DESTINATION DES PLUS DÉMUNIS



// LE DESSIN

// EN BREF

Allemagne Scholz promet moins de bureaucratie aux agriculteurs

Le chancelier allemand Olaf Scholz a promis le 22 janvier aux agriculteurs de réduire la bureaucratie pour la profession, qui se mobilise massivement depuis plusieurs semaines dans le pays. *« Nous sommes fermement décidés à discuter concrètement avec les agriculteurs de ce que nous pouvons faire de manière concrète pour simplifier leur activité »*, a assuré M. Scholz lors d'une déclaration à la presse. *« Il y a beaucoup trop de bureaucratie »*, a-t-il déploré. Le chancelier visitait la *« Grüne Woche »*, le salon de l'agriculture allemand qui a lieu toute la semaine à Berlin. Après une déambulation dans plusieurs stands, il a mené des discussions avec des représentants de la profession. Lors de ces entretiens, le chancelier Scholz a promis d'étudier les *« progrès pouvant être faits en Allemagne »*, et *« ce que nous pouvons changer, grâce à notre influence, à Bruxelles »* pour simplifier les obligations administratives des agriculteurs. Les agriculteurs allemands se mobilisent massivement depuis plusieurs semaines contre la réforme de la fiscalité sur le diesel agricole qui prévoit à partir de 2026 la suppression d'une exonération dont ils bénéficiaient.

PLOA Présentation du projet de loi reportée pour intégrer des mesures de *« simplification »*

Dans une note adressée à la presse dimanche 21 janvier, le cabinet du ministre annonce que la présentation du projet de loi d'orientation agricole (PLOA) est reportée. Objectif : *« enrichir »* le texte de mesures de *« simplification »*. Prévue initialement le 24 janvier, la présentation en Conseil des ministres sera *« reportée de quelques semaines, que nous mettrons à profit pour écouter les acteurs agricoles et expertiser les propositions »*. Quant à l'examen du texte, jusqu'ici prévu pour débuter au Sénat en mars et s'achever en mai/juin à l'Assemblée, *« le discours de politique générale du Premier ministre, prévu le 30 janvier »* permettra de l'*« affiner »*, explique le cabinet qui maintient toutefois que le projet de loi *« doit être débattu au Parlement au 1er semestre »*.

Bovins/MHE Mortalités et frais vétérinaires pris en charge à 80 %

« L'État remboursera 80 % des frais de soins vétérinaires et indemnisera à hauteur de 80 % les animaux morts » de la MHE (maladie hémorragique épizootique), et ce *« pour l'ensemble des foyers constatés jusqu'au 31 décembre 2023 »*, a annoncé le ministère de l'Agriculture dans un communiqué du 19 janvier. Pour les cas confirmés après le 1er janvier 2024, *« la solidarité professionnelle prendra le relais, avec l'appui de l'État »*, comme attendu, précise la Rue de Varenne : le FMSE (fonds sanitaire professionnel) *« indemnisera au même taux les frais vétérinaires et les animaux morts »*. Les éleveurs *« pourront déposer leurs dossiers d'indemnisation dès le début du mois de février »*. Très attendues, ces aides s'ajoutent à la prise en charge des tests PCR de confirmation de la maladie, annoncée début novembre. Le principe de ces indemnisations avait été acté par Marc Fesneau à l'automne, mais il manquait encore leurs modalités précises.

Calcul des retraites agricoles Deux pistes envisagées pour les 25 meilleures années

Interrogé par la sénatrice Nadia Sollogoub (Nièvre), Marc Fesneau a indiqué que le rapport sur l'évolution du calcul de la retraite agricole devrait être rendu public fin janvier ou début février. En février 2023, le Sénat avait adopté la proposition de loi visant à calculer la retraite agricole sur les 25 meilleures années de revenu à partir du 1er janvier 2026, et ce dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale. Elle prévoyait que le gouvernement disposait d'un délai de trois mois pour remettre un rapport sur les paramètres et les conséquences économiques de la réforme. La sénatrice s'étonnait que celui-ci ne soit pas encore rendu. *« J'assume que l'on ait pris du temps pour faire les choses en bon ordre et des choses sérieuses »*, a plaidé le ministre. Deux pistes semblent envisagées et feront l'objet de discussions : soit une application de la réforme aux seuls nouveaux entrants ; soit procéder à une double liquidation, sur les bases actuelles (ensemble de la carrière) pour les périodes antérieures à 2016 et sur les 25 meilleurs années pour les périodes après 2016.

// EN CHIFFRES

Viande bovine Production en baisse, importations en hausse



La production de viande bovine devrait baisser en 2024 pour la quatrième année consécutive, mais à un rythme moins élevé que précédemment. C'est le principal enseignement des prévisions d'évolution du marché de la viande bovine publiée par l'Idele le 19 janvier dernier. Après deux années consécutives de baisse de l'ordre de -5 %, la production nette de bovins finis reculerait de -1,2 % en 2024 à 1,282 million de tonnes équivalent carcasse. Les tonnages de femelles baisseraient de -13 700 tec, ceux de bœufs de -600 tec et ceux de veaux de boucherie de -7 400 tec, seule la catégorie des taurillons et taureaux étant attendue à la hausse (+6 500 tec). La décapitalisation de vaches allaitantes comme laitières serait ralentie cette année. Côté consommation, l'Idele anticipe une quasi-stabilité par bilan en 2024 (-0,5 %/2023). Les achats réalisés en France profiteraient principalement aux importations, attendues en hausse de 3 % pour compenser le recul des abattages. La consommation de viande française (VBF) baisserait quant à elle de -1,8 % par rapport à 2023.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

NATIONAL

// RAS-LE-BOL AGRICOLE

Faire de la colère un levier

Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA, était en Côte-d'Or le 22 janvier. Alors que la colère agricole ne cesse de monter en pression en Europe et en France, cette visite prenait un caractère particulier. Pour le responsable national comme pour les représentants des FDSEA de toute la Bourgogne-Franche-Comté réunis à cette occasion, l'important est de définir le but vers lequel le mécontentement actuel doit converger.



Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA (au centre) reçu dans une ferme de Genlis, près de Dijon, par des représentants des FDSEA de toute la Bourgogne-Franche-Comté.

Manifester est une chose. Mais sans but à atteindre clairement défini, cela peut se résumer à une action stérile. Cette question sous-tendait la visite d'Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA, lors de sa venue en Côte-d'Or, le 22 janvier. Comprise, au départ, comme une étape d'un tour des régions classique de la FNSEA, elle prenait un relief tout particulier au sortir d'un week-end au cours duquel les médias s'étaient largement fait écho de blocages d'agriculteurs dans la région toulousaine. Avec, en arrière-plan, des manifestations paysannes d'une ampleur inédite en Allemagne, il était certain que la visite du secrétaire général de la FNSEA acquérait une autre dimension. Pour l'accueillir dans la ferme du Vernoy, chez Christophe Bathelier, à Genlis, les représentants de toutes les FDSEA de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) s'étaient déplacés, de même que Christophe Chambon, le président de la FRSEA BFC. Inévitablement, Hervé Lapie a trouvé en face de lui des responsables syndicaux et des agriculteurs qui, tous, témoignaient de la montée en puissance de l'exaspération dans les campagnes, sur des motifs très nombreux, multiformes, et pas toujours identiques, selon les zones de BFC concernées. Le défi principal, pour la FNSEA, est de parvenir à canaliser ce mécontentement, et surtout de le structurer de manière à ce que les revendications ne se résument pas à un catalogue touffu et hétéroclite, mais dans le but d'obtenir une plateforme structurée de revendications à faire remonter au gouvernement.

« C'est la question du sens de notre métier qui est posée »

La visite d'Hervé Lapie intervenait également quelques heures avant la rencontre prévue entre Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA, Arnaud Gaillot, l'agriculteur du Doubs président des Jeunes agriculteurs, et le Premier ministre Gabriel Attal. Celle-ci a débouché sur la promesse, de la part du gouvernement, de réponses qui interviendraient au cours de cette semaine. Arnaud Rousseau indiquait, en tout cas *« qu'il n'y aurait pas de levée des actions menées par les deux syndicats tant qu'il n'y aurait pas de décisions concrètes de l'exécutif »*. Il assurait, par ailleurs que le monde agricole ne se contenterait pas de *« mesurettes »*. Tout en découvrant l'exploitation de polyculture élevage de Christophe Bathelier, Hervé Lapie resituait le contexte : *« Ce qu'on vit aujourd'hui,* affirmait-il, *c'est la nécessité de redonner de la dignité au métier d'agriculteur. Derrière les difficultés économiques, c'est la question du sens de notre métier qui est posée, la vision que nous en avons. Nous avons l'une des agricultures les plus durables au monde et, pourtant, nous avons l'impression d'avoir toujours plus de difficultés à faire passer nos messages… Le ministre de l'Agriculture a annoncé que la présentation du Pacte et loi d'orientation agricole (PLOA) qui devait intervenir ces jours-ci, est repoussée de plusieurs semaines afin d'y introduire des facteurs de simplification. Nous avons fait, dans le cadre de la préparation de cette PLOA, un boulot exceptionnel et pourtant, cette loi d'orientation risque d'accoucher d'une souris sur le volet installation-transmission, et il fallait aussi y mettre les sujets qu'on poussait : la compétitivité, la simplification. Aujourd'hui, ils paniquent et se demandent ce qui se passe ! »* Hervé Lapie considère que la FNSEA va devoir organiser une réponse sereinement, consciente que le moment actuel est important et qu'il faut le gérer au mieux.

« Montée en puissance graduée »

Après la visite de l'exploitation de Genlis, le secrétaire général s'est retrouvé quelques kilomètres plus loin, avec tous les participants à cette rencontre, à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas. Là, chacun des huit départements de BFC a pu exprimer le niveau de colère et d'inquiétude de ses agriculteurs. Et les sujets ne manquaient pas ! Dignité du métier, place des agriculteurs dans les territoires, simplification, surtransposition, définition des zones humides, jachères, directive IED sur les émissions industrielles des élevages de porc et de volailles, gestion de l'eau, prédation… Florent Dornier, président de la FDSEA du Doubs, le reconnaissait : les attentes ont un air *« d'inventaire à la Prévert »* qu'il faut donc structurer et, ces derniers jours, les réunions en visio entre le national et les FDSEA ont tourné à plein régime pour y parvenir. *« L'objectif de la montée en puissance graduée de l'expression du mécontentement,* concluait Hervé Lapie, *c'est d'amener le Président de la République, Emmanuel Macron, à avoir une expression forte à l'occasion du Salon de l'Agriculture à Paris, fin février. D'ici là, il nous faudra des engagements forts : nous avons démontré qu'on marchait sur la tête dans notre pays. Les paysans veulent maintenant du concret ! »*

Berty Robert

Le ministre... et son administration

Hervé Lapie a pointé, lors de sa visite en Côte-d'Or, le problème du fonctionnement des équipes administratives entourant les ministres de l'Agriculture : *« Avec Julien Denormandie, il y avait une politique claire et il avait mis son administration au diapason de cette politique. Mais, aujourd'hui, beaucoup trop de politiques laissent faire leur administration qui nous « gangrène » la vie tous les jours ! Le politique doit reprendre la main ! Le contexte actuel nous donne la possibilité de faire changer les choses ! On va avoir un combat à mener pour montrer que les agriculteurs sont sources de solution sur l'alimentation, sur les énergies renouvelables, sur la biodiversité. Nous ne devons pas laisser l'espace aux écologistes sur ces questions médiatiques ».*

« Prenons garde à ne pas perdre notre souveraineté alimentaire ! »

Les constats dressés par Christophe Bathelier, qui accueillait la visite sur son exploitation, disaient déjà beaucoup de la colère paysanne qui monte : polyculteur-éleveur sur 275 hectares, avec 200 bovins dont 100 vaches allaitantes charolaises, une activité de vente directe et deux salariés, il faisait le constat suivant : *« J'ai eu du mal à voir les effets de la loi Egalim1 et je ne vois pas du tout ceux d'Egalim2. Pour dégager de la plus-value, je dois passer par la vente directe et la vente, ponctuelle, de bêtes au marché au cadran de Moulins-Engilbert, dans la Nièvre. Il n'y a que là qu'on parvient à valoriser nos bêtes correctement. Je pense que la notion de bien-être animal ne peut fonctionner que s'il y a le bien-être de l'éleveur, notamment pour ce qui concerne les revenus et les charges qui nous « plombent ». Lorsqu'on travaille pour perdre de l'argent, ça ne peut pas aller. Il y a aussi la prédation du loup qui s'ajoute. Il faut prendre garde à ne pas perdre notre souveraineté alimentaire, sinon, on deviendra un pays sous-développé. Enfin, on doit se poser la question de l'influence des « bobos des campagnes » : à Genlis, on nous met des pistes cyclables partout qui posent problème pour le passage des engins agricoles. On ne tient pas compte du caractère rural de notre commune… »*

// EN SAVOIR +

Retrouvez l'interview d'Hervé Lapie sur agribourgogne.fr



Christophe Bathelier (bonnet noir), polyculteur éleveur à Genlis, a exprimé des inquiétudes qui sont communes à de très nombreux agriculteurs de la région BFC : Revenu, niveau des charges, non respect de la loi Egalim 2...



// DOSSIERS SYNDICAUX

21 Ils préparent un coup

La FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or rencontrent le Préfet et les Parlementaires en début de semaine à Bretenière pour aborder différents dossiers syndicaux. Un Conseil de l'agriculture s'est tenu mardi pour préparer ce rendez-vous plein d'espoirs.

Le 29 janvier est coché sur l'agenda de la FDSEA depuis plusieurs semaines. Au lendemain de son élection au poste de président, Jacques de Loisy avait déjà les yeux rivés sur cette date. Le responsable syndical l'avait déjà évoquée à deux reprises dans nos colonnes : *« Nous allons soumettre une série de propositions et de revendications au préfet ainsi qu'aux parlementaires. Des sujets locaux seront abordés, nous voulons les voir aboutir en 2024 ! »*. Un Conseil de l'agriculture s'est tenu à Bretenière mardi soir pour peaufiner ce rendez-vous, en présence de partenaires (coopératives, MSA, banque, Safer, négoce…).



Jacques de Loisy et Baptiste Colson, ce mardi, lors d'un conseil à Bretenière.

Retrouver des perspectives

Accompagné de Baptiste Colson et de Vincent Lavier, présidents respectifs de JA21 et de la Chambre, Jacques de Loisy a rappelé que l'agriculture était à un *« tournant »* pour un *« tas »* de raisons : *« nous devons trouver des leviers pour faire avancer et débloquer un certain nombre de dossiers. Nos propositions sont issues d'un travail commun FDSEA-JA. Ce n'est pas un inventaire à la Prévert avec 50 points : mais plutôt des demandes locales bien ciblées, pour générer une impulsion départementale ». Les exploitations côte-d'oriennes doivent retrouver un « nouvel élan »*, insiste le président de la FDSEA : *« des perspectives économiques et de la rentabilité sont nécessaires dans tous nos territoires, dans tous les modes de production, dans tous les types d'exploitations… C'est aussi et surtout une condition pour installer des jeunes ! »*.

L'eau, parmi les sujets

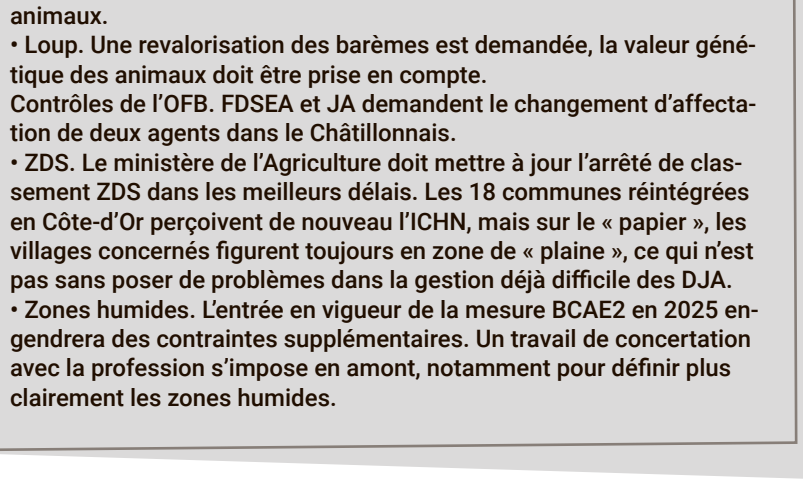
Ce conseil a permis de valider et parfois, de compléter certaines revendications. Lundi matin à 8 heures, la gestion de l'eau devrait faire partie des tout premiers points abordés, comme le confirme Jacques de Loisy : *« il s'agit là d'un dossier prioritaire… Nous devons maintenir notre potentiel d'irrigation, des solutions doivent être trouvées dans l'Auxois et le Châtillonnais pour abreuver les troupeaux en période estivale. Il est aussi inadmissible de rencontrer autant de problèmes quand un agriculteur souhaite creuser un bout de mare dans une zone humide, au fin fond d'un pré : il y a toujours trois tonnes de dossiers à remplir. L'OFB, lui, vient s'assurer qu'il n'y a pas de crapauds à ventre jaune… Cela ne peut plus durer. L'eau est essentielle si nous voulons retrouver de la valeur ajoutée dans nos filières structurées. Certains arrivent à trouver des solutions pour stocker de l'eau, mais pas nous… Cela doit changer ! »*.

AG

Une action ce jeudi soir

Baptiste Colson l'a annoncé lors de ce conseil : une action syndicale allait se tenir ce jeudi 25 janvier en soirée, dans le secteur de Pouilly-en-Auxois. Quatre-vingts tracteurs étaient espérés pour une opération *« communication »*. Les engins éclairés permettront de lire *« SOS »* vu du ciel, un drone capturera les images, comme en Allemagne des derniers jours. Au moment où Terres de Bourgogne arrivera ce vendredi dans vos boîtes aux lettres, des photos et vidéos circuleront déjà sur les réseaux et sur le site internet du journal. Une rencontre avec le préfet était également espérée lors de cette action dans l'Auxois. *« La pression monte sur le terrain. Nous attendons des directives du national pour organiser d'autres sorties, nous sommes prêts. Cette opération communication n'est qu'une première étape. La mobilisation syndicale pourrait durer plusieurs semaines »*, indique Baptiste Colson.

Parmi les points abordés…



- Agrivoltaïsme et photovoltaïque. Les délais pour obtenir les branchements au transformateur et les validations des contrats sont beaucoup trop longs et doivent diminuer. Des problèmes rencontrés dans le parc national des forêts doivent trouver une solution.
- Faune sauvage. Tout doit être mis en œuvre pour baisser les populations. Le doublement des attributions sanglier pour 2024-2025 avec un prix du bracelet divisé par deux est notamment demandé.
- Agriculture biologique. Les enveloppes non consommées pour les aides à la conversion doivent être réattribuées au soutien des agriculteurs déjà en conversion ou convertis.
- Tuberculose bovine. La DDPP de Côte-d'Or doit bénéficier de moyens financiers et humains plus importants pour gérer cette maladie. La haute valeur génétique de certains animaux doit compter dans les indemnisations.
- MHE. Des moyens financiers sont nécessaires pour prendre en charge les tests PCR indispensables pour la commercialisation des animaux.
- Loup. Une revalorisation des barèmes est demandée, la valeur génétique des animaux doit être prise en compte.

Contrôles de l'OFB. FDSEA et JA demandent le changement d'affectation de deux agents dans le Châtillonnais.

- ZDS. Le ministère de l'Agriculture doit mettre à jour l'arrêté de classement ZDS dans les meilleurs délais. Les 18 communes réintégrées en Côte-d'Or perçoivent de nouveau l'ICHN, mais sur le « papier », les villages concernés figurent toujours en zone de « plaine », ce qui n'est pas sans poser de problèmes dans la gestion déjà difficile des DJA.
- Zones humides. L'entrée en vigueur de la mesure BCAE2 en 2025 engendrera des contraintes supplémentaires. Un travail de concertation avec la profession s'impose en amont, notamment pour définir plus clairement les zones humides.

// SAFER

89 Encourager le renouvellement des générations

Afin de favoriser le renouvellement des générations en agriculture et de faciliter l'accès des jeunes au foncier, la Safer Bourgogne Franche-Comté réserve une partie de ses bénéfices dans un fonds d'aides à l'installation.

Cette aide prend la forme d'une contribution financière à destination de jeunes agriculteurs, réalisant leur installation avec le concours de la Safer. Pour pouvoir en bénéficier, les agriculteurs doivent être âgés de moins de 40 ans au moment de leur installation, qu'elle soit aidée ou non, et bénéficier d'une rétrocession en propriété et/ou en location.

Ce dispositif permet de prendre en charge jusqu'à 50 % des frais d'actes acquittés par l'agriculteur, jusqu'à 2 000 €.

Au titre de ses résultats 2022, la Safer Bourgogne Franche-Comté a ainsi versé un total de 34 900 € à 36 bénéficiaires, dans toute la région.

Dans l'Yonne, deux jeunes installés ont reçu un chèque de 700 € chacun, le jeudi 18 janvier, dans les locaux de la Safer, à Auxerre. Il s'agit d'Amaury Bronisel, agriculteur sur la commune de Bussy-en-Othe, en polyculture élevage avec de la vente directe, et d'Alexis Poulain, agriculteur sur la commune de Vaumort, en polyculture élevage (porcs), en agriculture biologique.

Pour Walter Huré, président du comité technique Safer pour le département de l'Yonne, ce don à pour objectif *« d'accompagner les jeunes installés. Le renouvellement des générations est essentiel. Si on veut favoriser l'installation dans notre département, il faut réussir à créer du dynamisme. Ce don permet, pour nous (à la Safer), de participer à cet objectif qui (de renouveler les générations), ce qui participera à redonner du dynamisme sur le territoire »*.

Christopher Levé



Alexis Poulain et Amaury Bronisel (de gauche à droite) ont reçu chacun un chèque de 700 € des mains des représentants de la Safer.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

Où en est la filière bio dans l'Yonne ?

Le jeudi 18 janvier, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une conférence sur l'agriculture biologique, à Auxerre. L'occasion de faire un point sur la filière au sein du département.

Les organismes agricoles de l'agriculture biologique sont unanimes : « *L'agriculture bio fait face à des problématiques économiques et climatiques. Il y a la crainte d'un risque de déconversion de certaines fermes. Il est urgent de trouver des solutions pour améliorer les choses sur le terrain* ».

Comme évoqué ces dernières semaines dans nos colonnes, l'agriculture biologique est en souffrance, dans l'Yonne, comme sur l'ensemble du territoire français, notamment à cause d'une baisse de la consommation de produits bio de la part des citoyens.

Lors de la conférence sur l'agriculture biologique, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne le 18 janvier dernier, les OPA de la bio pointaient notamment des difficultés liées à la conjoncture, une inquiétude sur les prix et des filières bios souffrant d'un manque de rentabilité, auxquels on ajoute des charges importantes.

Toutefois, ces derniers se veulent optimistes. En effet, s'il y a bien une baisse du nombre de fermes en bio constaté entre 2022 et 2023, celle-ci reste minime. En 2022, on comptait 614 fermes bios dans l'Yonne pour 59 044 ha, ce qui plaçait l'Yonne au deuxième rang régional en termes de part des surfaces bio et en conversion (avec 14,4 % de part en AB ou en conversion) à égalité avec le Jura et derrière la Haute-Saône (14,8 %). En 2023, selon les premières estimations, on compterait 611 fermes bios, dont 27 nouvelles fermes, pour 33 arrêts.

La fin des travaux de l'usine de floconnage approche

Face à cela, quelles solutions ? Si la filière bio dit attendre un soutien de la part de l'État et des consommateurs, des choses sont faites pour permettre aux exploitations bios d'être pérennes. C'est notamment le cas avec la filière avoine portée par la coopérative Cocebi.

Pour rappel, la Cocebi et ses partenaires finalisent en ce moment même les travaux de construction de sa nouvelle usine de floconnage, Avena bio. « *Les travaux seront terminés courant février* », assure Guillaume Conseil, président de la coopérative Cocebi. « *La phase de tests à vide est prévue pour mi-mars et les premiers essais de fabrication de flocons d'avoine pour avril. Pour cette première année de production, on vise les 2 500 tonnes de flocons d'avoine produits* ».



Agriculteurs et représentants d'organismes agricoles de la filière biologique étaient présents.

Ce projet, qui se concrétise, était une évidence pour la coopérative et ses partenaires. « *On a étudié différentes pistes mais l'avoine est rapidement apparue comme une évidence car on avait déjà le décorticage qui était fait à la coopérative, qui est la première étape pour pouvoir floconner. Aussi, l'avoine est la deuxième espèce collectée par la Cocebi après le blé, donc c'est une culture stratégique pour les agriculteurs de la coopérative. L'idée à travers ce projet était de favoriser les céréales « secondaires », ce qui est le cas de l'avoine* ».

De quoi redynamiser la filière bio dans l'Yonne ? « *Ce n'est pas une solution dans le sens où cela va faire consommer plus de produits bios aux consommateurs, mais cela peut aider à faire porter des messages, comme quoi la filière bio investie pour l'autonomie alimentaire en France et la relocalisation en France de productions. Il y a un enjeu de mettre en avant ces types de projets, qui sont censés se pérenniser en France et donc apporter durablement à l'agriculture locale, tout en conservant des fermes qui soient rentables. Car plus la transformation se fera chez nous, en France, plus on aura la possibilité de maîtriser les prix payés à la production* », assure Guillaume Conseil.

Outre le floconnage, l'usine Avena bio a pour ambition de développer également d'autres productions pour répondre à la demande. « *Il y a par exemple la farine d'avoine pour faire des boissons végétales, ou encore des farines de lentilles et de pois chiches. C'est une usine dont la production sera sans glutens donc on pourra travailler tous les produits sans glutens comme le quinoa, le sorgho et d'autres. On est actuellement en recherche pour trouver des débouchés et une alimentation plus riche en protéine* », conclut le président de la Cocebi.

Christopher Levé

// PLAINE DIJONNAISE

21

1 500 mètres de haies plantés à Tart-le-Bas

Agro Campus Dijon, qui regroupe le lycée, le CFA et le CFPPA de Quetigny, vient de planter 1 500 mètres linéaires de haies autour de ses parcelles agricoles situées à Tart-le-Bas.

Les fidèles lecteurs de Terres de Bourgogne s'en souviennent peut-être : Christophe Bathelier et Benoît Franet, agriculteurs à Genlis et Rouvres-en-Plaine, ont planté des haies ces deux dernières années avec l'aide financière du plan de relance. Cette fois-ci, c'est au tour de leur voisine, la ferme de Tart-le-Bas, de franchir le cap et de bénéficier des fonds du programme *« Plantons des haies »*. Vincent Cartault, directeur de l'exploitation, s'était chargé du dossier : *« Les travaux viennent seulement de se réaliser, mais la démarche avait été faite il y a deux ans, auprès de la Chambre d'agriculture. Un problème de disponibilité de plants nous avait contraints à attendre, mais tout est rentré dans l'ordre, à notre plus grande satisfaction »*. Le Plan de relance prendra intégralement en charge la facture pour la fourniture et la plantation de 1 500 mètres linaires de haies. *« L'entreprise Naudet a été sollicitée pour les travaux, trois classes du lycée et du CFPPA d'Agro Campus Dijon ont également prêté main-forte, dans un esprit pédagogique. L'idée est de remettre un peu de paysage dans la plaine et de renforcer la biodiversité autour de nos grandes cultures »*, ajoute le directeur.

AG

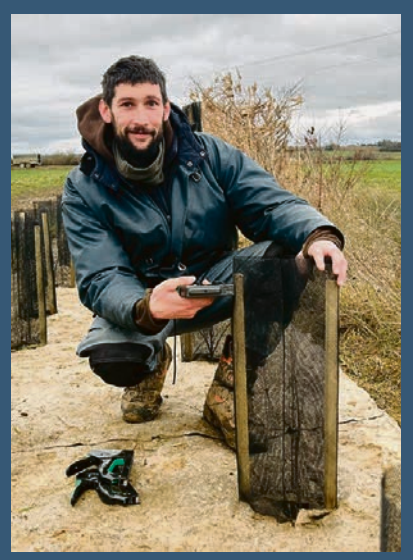
« C'est le meilleur moment pour planter »



Esteban Spada, chef de chantier aux Pépinières Naudet.

Esteban Spada, chef de chantier aux Pépinières Naudet, participait aux travaux et donnait de précieux conseils aux stagiaires : *« C'est le meilleur moment pour planter. Généralement, nous le faisons entre octobre et début avril. Pour planter ces 1 500 mètres linéaires, une personne seule devrait travailler durant 18 jours. Nous avons de nombreuses mains et, bien sûr, nous irons beaucoup plus vite ! Nous avons différentes essences, telles que des cornouillers, du sureau, de l'aulne, des poiriers, des saules… En pratique, nous utilisons une toile de paillage de géochanvre pour recouvrir le sol et favoriser le développement des plants. Deux tuteurs en acacia sont à chaque fois nécessaires pour installer des gaines contre les animaux. Dans quelque temps, nous reviendrons sur place pour un comptage : si plus de 20 % des plants n'ont pas repris, nous replanterons »*.

Je suis convaincu de l'utilité des haies



Romain Vittaut, de Clux-Villeneuve (71).

Romain Vittaut, de Clux-Villeneuve (71), suit actuellement un BPREA pour s'installer sur la ferme familiale en polyculture-élevage. Ce jeune homme de 29 ans plantait pour la toute première fois des haies : *« On m'avait dit qu'une journée allait être dédiée à ce travail. Mes impressions ? C'est très formateur, il y a une technique à acquérir pour que le travail soit bien fait. Nous protégeons les plants contre le gibier. Ici, apparemment, c'est surtout contre les lièvres… Personnellement, je suis convaincu de l'utilité des haies, elles sont toujours bénéfiques en agriculture : je pense aux pollinisateurs, mais aussi à l'effet coupe-vent et à la rétention d'eau »*.

DÉPARTEMENTS

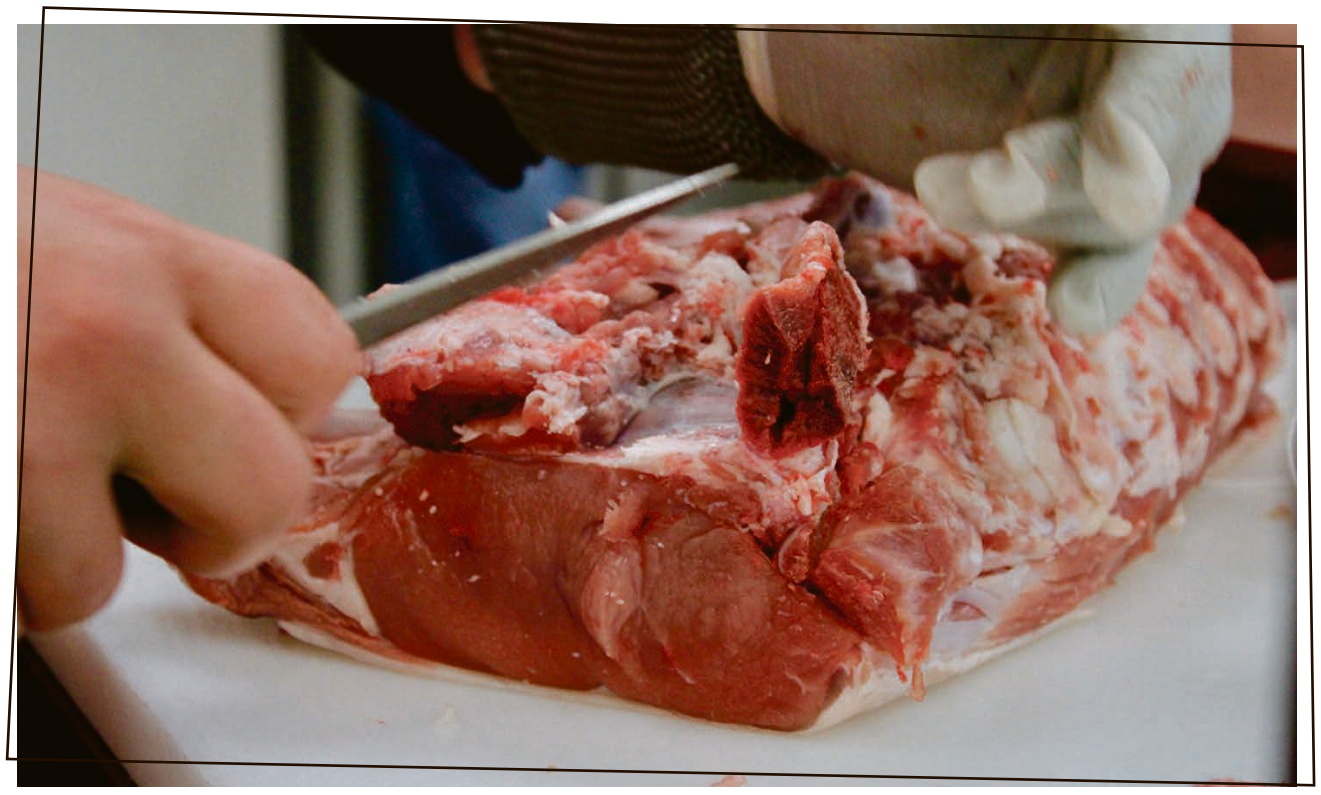
// COSNE ABATTOIRS DU HAUT VAL-DE-LOIRE

Un plan d'avenir

Le 21 janvier, Cosne Abattoirs du Haut Val-de-Loire tenait son assemblée générale. Éric Bertrand, président de la société, revient sur les grands axes de cette rencontre.

« Nous terminons l'exercice 2023 avec un bénéfice d'environ 25 000 euros (chiffre d'affaires de 1 400 000 euros) contre – 70 000 euros pour 2022 (chiffre d'affaires de 1 340 000 euros). Nous sommes très contents car cela n'est pas arrivé depuis quelques années » insiste Éric Bertrand, président de Cosne Abattoirs du Haut Val de Loire, concernant l'assemblée générale du groupe qui s'est tenue le 21 janvier.

Afin de comprendre ce résultat, il explique que : *« cela est dû à des ajustements effectués suite à la dernière assemblée générale car la situation nous imposait d'agir pour maintenir nos activités »*. Parmi les ajustements, il évoque l'attention particulière portée aux charges : *« nous avons fait très attention à tout »*, et aussi l'augmentation des tarifs des prestations pratiqués par l'entreprise. En effet, Éric Bertrand pointe une augmentation de plus de 10 % en moyenne : *« nous augmentions un peu tous les ans, mais il fallait aller plus loin pour une question de survie. Nous avions peur de perdre des clients à cause de cela, mais ils sont restés. Nous les remercions pour leur grande fidélité et la confiance qu'ils portent à l'abattoir et ses équipes. D'ailleurs, pour ces derniers, nous les remercions également tous pour leur engagement et leur professionnalisme sans lesquels nous ne pourrions envisager l'avenir. Ils sont 17 salariés au total. C'est une équipe soudée qui prouve tous les jours son envie d'aller plus loin, en se formant avec plaisir, notamment. Nous souhaitons aussi conserver et développer nos activités pour eux, et leurs familles »*.



Un projet de formation entre l'abattoir de Cosne et le Campus de Marzy est envisagé.

Trio à mettre en œuvre

Pour le développement de l'abattoir, Éric Bertrand liste trois points majeurs qui *« détermineront la suite »*. Le premier est le remaniement de la structure : *« nous devons trouver un statut juridique qui puisse allier public et privé. Nous espérons acter cela très prochainement »*. Première pierre du renouveau, ce statut permettra l'accès à de nouveaux investisseurs : *« nous en aurons besoin car nous souhaitons moderniser et repenser notre outil »*. La seconde clef de voûte concerne donc le bâtiment. Entre rénovation, déménagement ou construction d'un site complet, la voie de l'abattoir n'est pas encore déterminée : *« Nous sommes dans l'attente d'une étude qui permettra de nous présenter les coûts concrets de telle ou telle solution. Nous connaissons nos forces et notre place dans le maillage territorial voulu par l'État, reste à connaître les modalités pour continuer à répondre à tout ceci et nous espérons avoir les éléments d'ici la fin de l'été pour enfin mettre en marche nos projets »*. Dans cette entreprise, Éric Bertrand rappelle certains soutiens *« indispensables »* et déjà ralliés à cette aventure : le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Cœur de Loire, Puisaye-Forterre, Puisaye-et-Sancerrois, l'Agglomération de Nevers. Mais, il pointe : *« des demandes souvent restées sans réponses concrètes de la Région. Mais tant pis, on ne peut plus les attendre »*. Pour l'avenir, Éric Bertrand se veut confiant même si *« de nombreux défis restent encore à surmonter »* et d'ajouter : *« après les études, le temps de l'action est arrivé et c'est ce qui, j'espère, marquera 2024 »*.

Il assure enfin : *« nous voulons rester un abattoir multi-espèces au côté des acteurs du territoire afin de répondre efficacement aux enjeux actuels comme le bien-être animal »*. Pour lui, le troisième pan à étudier pour l'avenir, non seulement de l'abattoir mais aussi pour les métiers d'abattage dans leur ensemble est concentré dans l'offre de formation : *« Il n'y a pas de centre de formation pour cette profession. Souvent, les salariés sont formés sur le tas, qu'ils soient jeunes ou non. Et, j'insiste : ces métiers ne s'inventent pas et demandent des qualités particulières notamment afin de toujours garder à l'esprit le bien-être animal et aussi l'aspect sanitaire. Nous pensons éventuellement à nous rapprocher des équipes du Campus de Marzy, puisqu'ils ont une filière de formation pour bouchers. L'instauration d'une formation en lien avec l'abattoir permettrait de donner un aperçu aux jeunes de ce qu'est la 1re transformation »*. Éric Bertrand conclut : *« Nous avons énormément d'idées, et sommes persuadés que ce trio de projets sera synonyme de pérennité pour notre outil »*.

Chloé Monget

// ASSOCIATION AVENIR TERRITOIRE ÉLEVAGE

Clôturer pour rebondir

Le 18 janvier à Corbigny, l'association Avenir Territoire Élevage tenait une assemblée générale afin de déterminer son futur.



L'association Avenir Territoire Élevage a été clôturée le 18 janvier à Corbigny.

« Nous devons nous réinventer afin de répondre aux enjeux qui se sont modifiés au fil des années » pointe Romaric Gobillot, président de l'association Avenir Territoire Élevage (ATE) lors de l'assemblée générale du 18 janvier à Corbigny. Pour rappel, ce rendez-vous avait été organisé afin de déterminer si l'association devait être dissoute ou non.
Afin de comprendre cela, Romaric Gobillot détaille : *« L'association a été créée en mars 2018 suite à l'annonce officielle, en décembre 2017, de Sicarev de laisser l'abattoir de Corbigny à d'autres mains. Cette volonté avait été suivie par des appels à candidatures pour la reprise qui n'avaient pas trouvé de repreneur potentiel – avant les actions de l'association »*.

Chronologie d'un engagement

Une fois l'association créée, différentes actions ont été mises en place en plus des nombreuses formations des adhérents pour comprendre le fonctionnement d'un abattoir. Dans les grandes lignes, ATE rencontre Ludovic Pacard (directeur adjoint de Sicarev de l'époque) en avril 2018 lors de laquelle il réaffirme sa volonté de désengagement de l'abattoir. Le même mois, un rendez-vous avec la DDCSPP permet d'établir que l'abattoir est aux normes. En mai, Guillaume Pham (Viandes Lafrance - anciennement Abattoir Louis Lafrance & Fils (1)) vient visiter l'abattoir avec ATE et, il montre son intérêt pour une éventuelle reprise. En partenariat avec la Communauté de Communes, la chambre d'agriculture de la Nièvre et le cabinet Gressard, une note d'orientation est établie. En janvier 2019, cette dernière est transmise à Monsieur Pham. S'ensuit des mois d'attente pour avoir un rendez-vous avec les représentants politiques locaux, et, au fil du temps, des nouveaux montants à payer sont annoncés par le cabinet – non prévus dans la note d'orientation de départ. Guillaume Pham se retire du projet en février 2019. En 2021, ATE rencontre le directeur de l'abattoir d'Autun à l'époque, Louis-Bertrand Jeannerod (propriétaire de l'atelier de coupe de Luzy « Nature et régions »). Celui-ci montre sa volonté de reprise mais sur les 1 600 000 euros de travaux, seul 1 million lui était accordé par aides ou prêt. Le restant devait donc être financé de sa poche. Romaric Gobillot pointe : *« Il devait prendre un énorme risque en mettant ses biens personnels en jeu notamment… Il n'a donc pas donné suite, ce que l'on peut comprendre. Outre cela, la reprise du personnel était obligatoire dans le projet, et il ne souhaitait pas les impliquer dans un chemin incertain »*. Après ces événements, ATE se détache peu à peu. Durant les échanges du 18 janvier, les membres de l'ATE ont souligné le grand professionnalisme des anciens employés de l'abattoir (aujourd'hui fermé), et on émit leur regret face à *« la lenteur des envies de chacun à faire avancer la reprise qui a inévitablement mené à une regrettable fermeture »*.

Un lien trop étroit

Romaric Gobillot regrette : *« Jamais nous n'avons été contactés par les actuels porteurs du projet pour l'abattoir de Corbigny. Nous déplorons cela car nous aurions été ravis de pouvoir aider en cas de besoin »*. Intimement liée à l'abattoir de Corbigny, ATE est, toujours selon Romaric Gobillot, *« trop restreinte juridiquement pour porter d'autres sujets »*. Parmi ces derniers, il évoque notamment la volonté des éleveurs de fournir l'abattoir de Cosne notamment : *« le but d'ATE était de soutenir un outil de territoire. Aujourd'hui, les travaux de rénovation de Corbigny suivent leurs cours. Nous voulons pouvoir épauler, par notre engagement, d'autres outils »*. Ainsi, la clôture de l'association a été actée avec l'accord de tous les membres présents – ainsi que ceux ayant donné pouvoir. Les 360 euros restants sur le compte de l'association seront versés (sur facture) à la section bovine de la FDSEA 58 afin de clôturer l'association tout en ayant à l'esprit de : *« soutenir la section bovine de la Nièvre »*. Enfin, tous sont d'accord : *« L'avenir est porteur de nouvelles opportunités, et, par la création d'une nouvelle association ou par notre engagement individuel, nous serons là pour promouvoir notre territoire et faire rayonner l'élevage nivernais »*.

Chloé Monget

(1) https://chaireentreprisefamiliale.hec.ca/viandes-lafrance/

// LOUPS

21

Des pertes double XL

Édouard Beurton, éleveur à Censerey, met l'accent sur les dommages collatéraux causés par les attaques de loups. La facture peut être très salée et l'exploitation clairement en danger.

Un animal au tapis, à lui seul, est déjà insupportable pour un éleveur. *« Si l'on ajoute les pertes indirectes liées à une attaque de loup, il y a de quoi devenir fou »*, souligne Édouard Beurton, qui a perdu sept animaux (bovins et ovins) l'an passé sur son exploitation. Les indemnisations des pertes directes parviennent assez rapidement à l'éleveur, mais les dommages collatéraux, eux, tardent à arriver et sont surtout totalement sous-estimés. Et c'est sur ce dernier point que le Côte-d'orien souhaite insister : *« nous n'avons pas déclaré nos trois premières attaques, malheureusement. Pour les quatre sinistres suivants, dans lesquelles deux brebis et deux agnelles sont mortes, nous allons percevoir, ma sœur et moi, la maigre somme de 200 euros pour les pertes indirectes ! Ce montant ne veut rien dire, il ne correspond aucunement à la réalité, ni aux dégâts que nous cumulons. Nous sommes allés le dénoncer fin décembre en sous-préfecture, chiffres en main »*.

Il manque 80 agneaux

Édouard et Anne Beurton déplorent de très nombreuses séquelles dans les agnelages : *« nous avions 70 brebis pleines et nous n'avons eu que 20 agneaux sur 100 attendus : 50 brebis ont coulé les jours suivant l'attaque et d'autres ont agnelé de petits momifiés… Il manque 80 agneaux aujourd'hui, c'est énorme. Nous avons pris la décision de réaliser des analyses avec le vétérinaire, pour s'assurer qu'il n'y avait aucune maladie. Et il n'y avait rien… La conclusion est la suivante : le stress lié à une attaque de loup est dévastateur chez les ovins, il faut le savoir et le faire savoir. Nous allons devoir racheter des femelles, car certaines pourraient ne jamais refaire d'agneau »*. La gestion du loup a totalement perturbé le travail du quotidien du Gaec Beurton Manière : *« ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais à cause de ce que nous avons dû faire, notre triticale n'a pas été semé en temps et en heure. Comble de malchance, les pluies sont arrivées et il a fallu attendre fin novembre pour entrer dans les champs. Une baisse de rendements est plus que probable »*. Les pertes indirectes de 2023 ont été chiffrées à plus de 40 000 euros sur la ferme : *« nous avons intégré le temps passé à s'occuper des animaux, en utilisant les montants horaires du barème d'entraide. La somme finale fait froid dans le dos. Et le retard des versements des soutiens auxquels nous avons droit n'a bien sûr rien arrangé »*.

Quand rien ne va

Édouard Beurton fait allusion ici à la DJA de sa sœur, ainsi qu'au paiement de l'ICHN et de la transparence Gaec : *« nous avons dû contracter un court terme en attente des versements. Celui-ci à un coût que nous devrons encore absorber… C'est donc une charge supplémentaire imprévue à laquelle nous allons devoir faire face. Que faire ? Personne ne nous vient en aide sur ces différents sujets. J'aimerais que les Pouvoirs Publics et les représentants de la profession prennent conscience que cette situation ne peut pas continuer ainsi, il faut agir et vite ! Aujourd'hui, nous nous sentons bien seuls face à des problèmes auxquels nous pourrions être facilement épargnés. Les charges administratives et les nouvelles règles de la Pac sont injustifiées. Le loup n'aura jamais sa place dans nos campagnes »*.

AG



L'un des sept tués dans le hameau de Nailly, en 2023.

// JOURNÉES BÂTIMENTS

21

De belles choses à voir

Une nouvelle édition des journées bâtiments débute ce lundi 29 janvier en Côte-d'Or.

Huit exploitations de Côte-d'Or ouvrent leurs portes à l'occasion des journées bâtiments. L'évènement débute lundi et s'achèvera vendredi après-midi. Cette édition offre une nouvelle opportunité aux éleveurs de venir « à la chasse » aux bonnes idées pour leurs futurs projets. Différents types de constructions sont à découvrir dans plusieurs systèmes de production (vaches allaitantes, vaches laitières, ovins allaitants et caprins). La participation est bien sûr gratuite et sans inscription !

Le programme

• Lundi 29 janvier :
Gaec Perrot Bruno à Bourbilly (Vic-de-Chassenay) à 10 h 30. Bergerie ossature, charpente et bardage bois de 150 places en aire paillée, couloir d'alimentation central, dôme translucide ventilé avec système pare-vent, cornadis bois, local technique avec système de traitement de l'eau pour l'abreuvement, cases d'agnelage équipées chacune d'un abreuvoir, allée de circulation périphérique.

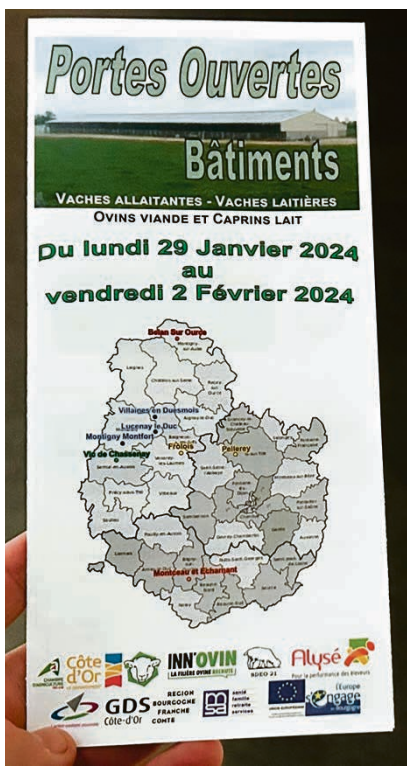
• Mardi 30 janvier :
Gaec de la Recluse (Pellerey) à 10 h 30. Stabulation logeant 50 vaches laitières en production biologique et 30 vaches nourrices, réaménagement du bâtiment en vue de l'amélioration des conditions de travail, salle de traite ambulante + laiterie.
Gaec Frères Darbois (Frôlois) à 14 h 30. Bâtiment en bardage bois avec aire paillée et couloir caillebotis, stabulation logeant 65 vaches laitières en AOP Époisses, Installation robot de traite de la marque « Delaval ».

• Mercredi 31 janvier :
Alexandre Colussi (Lucenay-l'Évêque) à 10 h 30. Stabulation en aire paillée intégrale logeant 47 mères, aménagement cases à veaux et cases de vêlage avec couloir de circulation, bâtiment semi-ouvert avec pose d'un filet brise-vent sur façade sud-ouest, bardage bois ajouré, nombreux translucides en couverture.
EARL Verdot Vaugimois (Villaines-en-Duesmois) à 14 h 30. Stabulation de 96 places pour accueillir le couple mère - veaux, aire paillée intégrale, couverture sur un des pans en panneaux solaires, aménagement cases à veaux et cases de vêlage, système de surveillance avec caméra sur rail.

• Jeudi 1er février :
Gaec Ferme du Pigeonnier (Montceau-et-Écharnant) à 10 h 30. Chèvrerie de 60 places, quai de traite de 8 postes, présence d'un atelier de transformation valorisant le lait de l'exploitation (fromage frais, sec, demi-sec…).
EARL Boccard Clément (Montigny-Montfort) à 14 h 30. Stabulation structure métallique pour loger 48 vaches allaitantes en aire paillée intégrale, aménagement cases à veaux et cases de vêlage, atelier de fabrication d'aliment à la ferme accolé à l'atelier d'élevage, caméra de surveillance sur rail, bâtiment semi-ouvert avec panneaux solaires en couverture.

• Vendredi 2 février :
Gaec Verstraete (Belan-sur-Ource) à 14 h 30. Stabulation en aire paillée intégrale pouvant accueillir 80 places d'engraissement et 54 places de vaches allaitantes, bâtiment accolé à un bâtiment existant, présence de deux couloirs d'alimentation, cases d'isolement / d'infirmerie, structure métallique avec couverture en panneaux photovoltaïques.

AG



// EN BREF

Bovins viande Des revenus 2023 en berne en raison de la baisse de l'aide couplée (FNB)

«La baisse des aides de la Pac est responsable de la quasi-intégralité du recul du revenu des éleveurs allaitants en 2023», a affirmé Patrick Bénézit, le président de la FNB (éleveurs de bovins viande, FNSEA), en conférence de presse le 23 janvier, quelques semaines avant son congrès les 7 et 8 février à Vichy. Selon lui, les premières estimations de l'Idele et du Rica pour 2023 font apparaître un revenu moyen des éleveurs allaitants *«tout juste au Smic, à 16 000 € par an»*. *«On nous annonce des projections à 104€ par UGB pour l'aide couplée bovine»*, indique M. Bénézit. Or, *«pour le moment, les éleveurs ont reçu un acompte correspondant à 70 % de 98 €»*. Et l'éleveur du Cantal d'ajouter: «Nous n'avons encore ni le solde ni même le montant. C'est le flou le plus total.» Due à un rééquilibrage en faveur des protéines végétales, cette baisse de l'aide couplée *«augmente le coût de production de 15 à 20 ct €/kg»*, complète le secrétaire général Cédric Mandin, selon qui *«il faudra aller chercher de la valeur supplémentaire»*. Les prix à la production sont restés élevés en 2023, avec une légère baisse en octobre. Le niveau des charges, lui, n'a pas diminué. Résultat: «Il manque entre 50 ct€ et 1 €/kg pour atteindre le coût de production» (indicateur interprofessionnel calculé par l'Idele), déplore M. Bénézit.

PLOA Présentation du projet de loi reportée pour intégrer des mesures de simplification

Dans une note adressée à la presse via le réseau Whatsapp le dimanche 21 janvier, le cabinet du ministre annonce que la présentation du projet de loi d'orientation agricole (PLOA) est reportée. Objectif: «enrichir» le texte de mesures de *«simplification»*. Prévue initialement le 24 janvier, la présentation en Conseil des ministres sera *«reportée de quelques semaines, que nous mettrons à profit pour écouter les acteurs agricoles et expertiser les propositions»*. Quant à l'examen du texte, jusqu'ici prévu pour débuter au Sénat en mars et s'achever en mai/juin à l'Assemblée, *«le discours de politique générale du Premier ministre, prévu le 30 janvier»* permettra de l'affiner, explique le cabinet qui maintient toutefois que le projet de loi *«doit être débattu au Parlement au 1er semestre»*. L'annonce intervient après le blocage depuis quatre jours de l'autoroute 164 près de Toulouse (voir ci-dessus) - qui se poursuit après une importante mobilisation le 16 juin, à l'issue de laquelle les agriculteurs avaient obtenu le report de l'augmentation de la redevance irrigation. L'annonce intervient à quelques semaines du début du Salon de l'agriculture le 24 février, et quelques mois des élections européennes. L'Alliance rurale, le Rassemblement national et Les Républicains ont affiché leur soutien aux manifestations des agriculteurs en France et en Allemagne (voir ci-dessous). L'annonce intervient enfin quelques jours après que le Président de la république a annoncé officiellement, le 16 juin, que les Assises de la simplification lancées par Bruno Le Maire déboucheront sur un projet de loi dit Pacte 2.

// MSA

21

Des médaillés du travail sur le podium

En cette année olympique, la MSA Bourgogne a filé la métaphore sportive à l'occasion de la cérémonie des vœux et la mise à l'honneur des médaillés du travail et des retraités de Côte-d'Or.



Les médaillés et retraités de 2024.

Cinq anneaux, un podium : à l'occasion de sa cérémonie des vœux et en l'honneur de ses médaillés du travail et de ses retraités, la MSA Bourgogne s'était placée dans une ambiance olympique, le 18 janvier à Dijon. Dominique Bossong, le président de l'organisme de protection social, a insisté, à cette occasion, sur la nécessité, pour l'ensemble des citoyens, de montrer de l'intérêt pour les organisations professionnelles en charge de les représenter et de défendre leurs intérêts. Une affirmation qui entrait en écho avec le fait que la MSA va faire appel aux électeurs, en 2025, pour le renouvellement de ses instances dirigeantes. *« Ces élections,* poursuivait Dominique Bossong, *s'accompagneront d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion et d'un nouveau plan stratégique MSA 2030, qui traceront les grandes lignes des objectifs à tenir afin de répondre aux besoins de nos ressortissants, du monde agricole et des territoires de demain. Les enjeux de ces élections sont forts puisqu'ils nous donnent l'occasion de défendre notre système mutualiste ».* Pour sa part, Armelle Rutkowski, directrice générale de la MSA Bourgogne, a lu devant l'assemblée réunie un courrier d'un ressortissant de la MSA, qui disait ceci : *« Sachez, chères conseillères et conseillers, que j'ai pour vous un grand merci à envoyer, vous qui soulagez bien des peines sans le savoir par votre gentillesse, votre générosité ».* De quoi saluer le travail quotidien des femmes et des hommes de la MSA et leur donner du baume au cœur. *« Avec la nouvelle année,* poursuivait la directrice générale, *d'autres défis nous attendent, qu'il s'agisse de défendre notre régime de protection sociale, d'améliorer la qualité du service à nos adhérents ou de renforcer notre guichet unique et notre présence au plus près des territoires ».* La cérémonie a pris fin sur la mise à l'honneur de 18 médaillés du travail et 8 retraités *(voir encadré)*.

Berty Robert



Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, a présenté ses vœux au personnel dans une ambiance olympique...

Les médaillés et retraités de Côte-d'Or

Médailles d'argent (20 ans de service) :
- Marie-Léocadie Catalano
- Maude Leve
- Adrien Perret
- Anne Peutin

Médailles de vermeil (30 ans)
- Nathalie Adnot-Munier
- Laurence Mazille
- Zouina Negheli
- Sandrine Pierre
- Béatrice Régnier
- Dominique Régnier

Médailles d'or (35 ans)
- Sylvie Chaume
- Sylvie Duret
- Françoise Goeury
- Isabelle Guagliardo

Médailles Grand or (40 ans)
- Annick Farges
- Annie Folliot
- Alain Lagneau
- Catherine Vacher

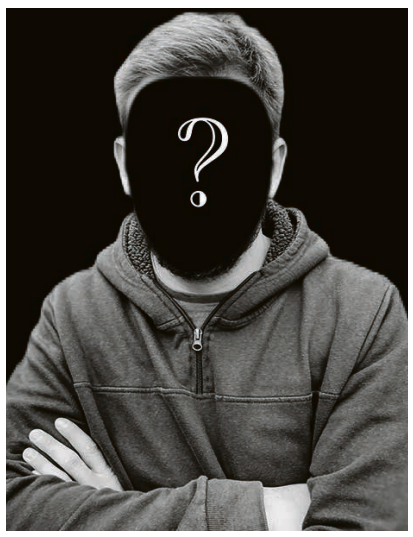
Retraités 2023 :
- Françoise Colombert
- Christine Desserey
- Françoise Duchaine
- Annick Farges
- Jacques Farges
- Nadine Macaire
- Didier Menu
- Muriel Violay

// JEUNES AGRICULTEURS

21

Qui sera le nouveau président ?

JA 21 prépare son assemblée départementale. Le successeur de Baptiste Colson pourrait être connu à l'issue de cette réunion programmée fin mars.



Les cantonales JA se terminent en Côte-d'Or. Cette série de réunions va laisser place à l'assemblée départementale, qui se tiendra vendredi 22 mars à Is-sur-Tille. Baptiste Colson, agriculteur à Moloy, avait pris les rênes du réseau il y a deux ans : l'actuel président ne *« rempilera »* pas et laissera sa place après une décennie de bons et loyaux services au sein de JA. Si *« tout se passe bien »*, son successeur pourrait être connu dès l'assemblée générale. *« Nous allons essayer de tout caler au cours de cette même journée, plutôt que d'organiser un autre rendez-vous dans la foulée. Un nom circule depuis plusieurs semaines au sein du réseau, mais il serait sans doute maladroit d'en parler dès aujourd'hui, si d'autres personnes venaient à se présenter d'ici là »*, confie Baptiste Colson. Le choix d'Is-sur-Tille pour cette assemblée n'est pas anodin : un canton JA pourrait en effet renaître dans ce secteur. La future fête départementale pourrait même s'y tenir cet été, comme l'explique Baptiste Colson : *« rien n'est encore officiel, mais nous en prenons la direction. Ce serait donc un double clin d'œil adressé à Is. Les équipes cantonales qui viennent de se constituer dans le reste du département ne s'estiment pas forcément prêtes à organiser un tel rendez-vous. Notre idée, pour 2024, serait donc de proposer un petit événement JA21, avec la participation, bien sûr, de la future équipe d'Is-sur-Tille, si celle-ci venait à voir le jour. Les volontaires pour la fête 2025 devraient être en revanche beaucoup plus nombreux en Côte-d'Or, avec le retour, je l'espère, d'un format de fête plus courant et de plus grande ampleur ! ».*

AG

// COOPÉRATIVE

21

Ça recrute à Alysé

Des nouveaux salariés font régulièrement leur arrivée au sein de la coopérative Alysé. Et ce n'est pas terminé.

Comme dans toute société, Alysé connaît un certain turn-over d'une partie de ses salariés. La coopérative est en train de recruter, notamment en Côte-d'Or. *« Nous sommes à la recherche d'un agent de traite en bovins lait sur le secteur d'Is-sur-Tille/Auxonne/Saint-Jean-de-Losne/Beaune »*, informe le président Nicolas Michaud, *« nous recrutons également deux nouveaux conseillers, dont un en bâtiments d'élevage, ainsi qu'une personne spécialisée en pédicure bovine, avec des déplacements à prévoir au sud de l'Yonne ».*

Lily Péterlé, 23 ans, avait postulé à l'une des offres d'emploi d'Alysé il y a quelques mois. Cette ancienne étudiante du lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine, originaire de l'Aube, ne regrette pas sa démarche : *« Je suis aujourd'hui agent de pesée et conseillère bovins, en formation, dans la zone Est de la Côte-d'Or. J'adore mes nouvelles missions, je me déplace dans environ 35 exploitations avec à chaque fois des productions et des objectifs bien différents, c'est très enrichissant. La pesée et l'échantillonnage individuel de lait pendant la traite font partie de mon quotidien, tout comme l'appui technique. Je commence actuellement les bilans technico-économiques Galacsy ».*

Jennifer Julien est aussi une autre recrue d'Alysé, cette fois-ci au poste de conseillère machine à traire, avec des interventions dans toute la zone Alysé, dont la Côte-d'Or et l'Yonne. Pour postuler : contact@alyse-elevage.fr



Lily Péterlé, nouvelle agent de pesée et conseillère bovins dans la zone Est de la Côte-d'Or.

AG

// FDSEA/JA DE L'YONNE

89

Le monde agricole montre les dents

La FDSEA de l'Yonne et les JA 89 ont mobilisé la profession le jeudi 25 janvier. Les autoroutes A6, au niveau de Nitry, et A19, au niveau de Villeroy, ont été bloquées.

Les « réponses » ou non réponses apportées par l'État à la profession agricole n'ont pas convaincu les deux syndicats majoritaires agricoles. La FDSEA de l'Yonne et les JA 89 se sont ainsi mobilisés le jeudi 25 janvier en bloquant les autoroutes A6 et A19, au niveau de Nitry et de Villeroy. Avec pour objectif de porter des messages pour défendre l'agriculture de demain.

Cette action est la seconde engagée par les deux syndicats en quelques semaines après celle des panneaux retournés en novembre dernier. « *Elle s'inscrit dans le mouvement « On marche sur la tête ». C'est une mobilisation nationale où bon nombre de départements ont réagi ces deux derniers jours* », lance Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne.

La FDSEA et les JA indiquent « *agir pour redonner dignité, revenu et avenir à ceux qui nous nourrissent* ». « *On dénonce une multifonction des normes et des interdictions, l'impasse agronomique et technique, une surenchère fiscale, sans parler de l'explosion des coûts de production et la déconnexion des politiques. Les agriculteurs n'en peuvent plus* », ajoute Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

Des interrogations en attentes de réponses

Tous s'interrogent sur l'avenir de l'agriculture en France. « *Comment continuer à proposer une alimentation de qualité aux Français, avec moins de moyens de production ? Comment garantir notre souveraineté alimentaire quand les éleveurs perdent une partie de leur cheptel, quand 50 % des volailles sont importées, quand sont imposées 4 % de jachères ? La France veut-elle encore de ses agriculteurs ou devenir dépendante de pays tiers qui ne respectent absolument pas nos normes sociales, sanitaires et environnementales ?* », questionnent les représentants de la FDSEA icaunaise.



La FDSEA de l'Yonne et les JA 89 ont répondu à la mobilisation nationale en bloquant deux axes autoroutiers dans le département.

La FDSEA et les JA demandent une réduction des normes excessives, le maintien des moyens de productions efficaces, d'assurer une juste rémunération des producteurs et de leur donner la capacité de mener des projets dans les territoires. « *En France, il y a une incohérence entre les discours et les actes vis-à-vis de la souveraineté alimentaire. On demande également à ce que les paiements de la PAC soient versés. Ceux concernant les IAE ne sont pas payés non plus et les montants concernant les écorégimes sont inférieurs à ceux qu'on attendait* », ajoute Franck Pouillot.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les actions sont toujours en cours en France. Dans l'Yonne, la FDSEA indique que « *même lorsque nous ne serons plus sur place, la pression continuera d'être mise sur l'État* ».

Christopher Levé

// VŒUX DU PRÉFET

58

Trois piliers pour l'avenir

Michaël Galy, préfet de la Nièvre depuis août dernier, a présenté ses vœux à la presse.

Le 18 janvier, Michaël Galy, préfet de la Nièvre depuis le 21 août 2023, présentait ses vœux à la presse et à la profession agricole par la même occasion. Il débute : « *Je tiens à présenter mes meilleurs vœux à tous les lecteurs et à réaffirmer mon attachement à la liberté de la presse* ».

Puis, il pointa les différents piliers sur lesquels il souhaiterait avoir une attention particulière pour l'année 2024. « *Le premier est l'enjeu de l'emploi dans la Nièvre via les soutiens que l'État a et pourra porter à l'industrialisation de notre territoire ainsi qu'au monde agricole* ». Sur ce point, il rebondit : « *2023 fut une année plutôt favorable pour les cours, mais nous savons que cela est très fluctuant. En parallèle, le changement climatique rend la profession encore plus vulnérable. L'État ne reste pas insensible* ». Il a salué les acteurs engagés dans les plans alimentaires territoriaux, ainsi que les projets en cours pour les abattoirs de Cosne de Corbigny : « *C'est avec une grande attention que nous soutenons et accompagnons ces plans* ». Le second pilier majeur pour 2024 est la transition écologique : « *via notamment la gestion de l'eau et la prévention des incendies. Pour ce faire, nous allons lancer le 29 février prochain les assises de l'eau afin de travailler le transfert de la compétence par les intercommunalités. Nous aurons à l'agenda la modernisation du réseau ou encore les solutions à mettre en place pour les professionnels (industriels et exploitants agricoles) et pour les particuliers afin de garantir un accès à l'eau pour tous. La question de la tarification sera forcément abordée durant ces assises* ». Le troisième point est la proximité des services publics avec la volonté d'élargir les prestations pouvant être dispensées dans les Maisons France Services nivernaises. Dans la même veine, le préfet a annoncé l'ouverture d'une unité de Gendarmerie à Saint-Éloi d'ici la fin de l'été 2024 et d'une brigade environnementale à Saint-Honoré-les-Bains (aucun calendrier d'ouverture n'est dévoilé pour cette dernière).



Michaël Galy, préfet de la Nièvre, lors de sa prise de fonction le 21 août 2023 à Nevers.

Pour conclure, le Préfet a mis en évidence son attachement particulier pour deux autres sujets : la jeunesse et l'attractivité du territoire nécessaire pour « *favoriser l'installation de professionnels de santé humaine ou animale* » et de réaffirmer : « *ces points sont essentiels car ils concernent l'avenir de notre département* ».

Chloé Monget

// YNSECT

39

Mi-ferme, mi-usine

Avec 3 000 milliards d'animaux, leur cheptel est sans conteste le plus grand de la région. Sur la zone Innovia de Damparis, dans le Jura l'entreprise Ynsect produit jusqu'à 6 tonnes de vers de farine par jour.

L'entreprise Ynsect, située à Damparis, dans le Jura, a récemment invité des élèves. Au programme : visite de l'entreprise et dégustation de barre énergétique à base de farine d'insectes. À leur arrivée, les adolescents ont échangé avec le directeur des lieux, Damien Robert : « *La production d'insectes a un double intérêt : écologique car elle permet de créer des protéines en utilisant peu d'eau et quasiment pas de terre, mais aussi alimentaire* ». L'usine jurassienne n'élève qu'une espèce : des scarabées « ténébrio molitor », dont les larves sont plus connues sous le nom de « vers de farine ». De ces larves, trois produits sont issus : de la farine, de l'huile et des déjections en granulés. Les deux premiers entrent dans la composition d'aliments pour animaux (chiens, chats, poissons, porcs et volailles) et les déjections dans la fabrication d'engrais.

Sirop d'insectes

Dans la zone de transformation, 900 kg de poudre sont produits chaque jour à partir de 5 à 6 tonnes de larves. Les vers de farine sont plongés en hibernation par le froid avant d'être ébouillantés puis pressés pour être vidées de leur substance intérieure. Un séparateur de phase permet d'isoler huile, eau et protéines. L'eau qui s'évapore est aussi récupérée. Ce « sirop d'insectes » entre dans la composition des croquettes animales. Dans la partie élevage, 3 000 milliards de larves grandissent dans des bacs en plastique empilés sur 17 mètres de hauteur. Pour les nourrir, Ynsect utilise du son de blé local, acheté au moulin de Parcey à quelques kilomètres de l'usine. Si 95 % des larves sont destinées à être transformées en farine et en huile, les 5 % restant atteignent le stade adulte pour la reproduction. Comme ailleurs, les insectes morts sont ramassés par un équarrisseur et servent à la production de biométhane. Un laboratoire vérifie en continu la qualité des produits finaux mais aussi l'état sanitaire des animaux.



Le Ténébrio Molitor, ou vers de farine.

Sébastien Closa

// FNSEA

Une loi « voisinage » qui ne convainc pas

Suite à la condamnation de Vincent Verschuere, agriculteur dans l'Oise, pour troubles anormaux du voisinage liés à son activité agricole, la FNSEA a alerté le ministère de la Justice pour qu'une loi visant à limiter ce genre de plaintes contre les agriculteurs voit le jour. Une proposition de loi a été adoptée le 4 décembre dernier. Cependant, celle-ci prend uniquement en compte le concept de préexistence de l'exploitation. La FNSEA travaille pour que cette loi englobe aussi les évolutions « raisonnables » des activités des agriculteurs.

C'est une affaire qui dure depuis 14 ans et qui ne semble pas près de se terminer. Après plus d'une décennie à batailler, Vincent Verschuere, agriculteur à Saint-Aubin-en-Bray (Oise) s'est vu confirmer sa condamnation pour nuisances occasionnées par son exploitation, par la Cour de cassation, le 7 décembre dernier.

Pour tout comprendre, il faut remonter en 2010, lorsque Vincent Verschuere, installé un an plus tôt sur l'exploitation familiale, en place depuis quatre générations, décide d'investir 600 000 euros dans l'extension de sa ferme, en créant deux hangars agricoles, pour lesquelles il obtient toutes les autorisations administratives. Cependant, six de ses voisins décident d'engager une action judiciaire pour troubles anormaux du voisinage, pointant des nuisances sonores et olfactives de cette exploitation en élevage laitier. Ces derniers obtiennent gain de cause auprès du tribunal administratif d'Amiens, qui décide d'annuler son permis de construire en 2013, jugeant les hangars étant trop proches des habitations.

En mars 2022, Vincent Verschuere est même condamné à payer 106 000 euros de dommages et intérêts à ses voisins, par la Cour d'appel d'Amiens.

Le principe de préexistence seulement ?

Alors, comment cette condamnation a-t-elle été possible ? Car si le principe de préexistence émanant du code de la construction de l'habitation indique clairement que lorsqu'une exploitation est en place et que des voisins s'installent, ces derniers ne peuvent pas se plaindre de troubles occasionnées par l'exploitation, il n'en est en revanche rien si l'activité évolue postérieurement à la venue des voisins.



Réussir SA

La FNSEA travaille pour que la loi « voisinage » englobe aussi les évolutions « raisonnables » des activités des agriculteurs

Suite à cette situation extrême, la FNSEA a alerté le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, lors du salon de l'agriculture en 2023, qui s'est engagé à légiférer. Une proposition de loi, portée par la députée de la 3e circonscription du Morbihan, Nicole Le Peih, (du parti Renaissance), a donc vu le jour.

Mais cette loi, qui a été adoptée à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2023, ne convainc totalement la FNSEA. « *Elle ne va pas aussi loin que ce que nous pouvions espérer car elle ne permet pas de pouvoir bénéficier de cette exonération de responsabilité si l'activité évolue* », indique Laurent Woltz, responsable du service juridique à la FNSEA. « *Nous avons donc fait déposer des amendements en ce sens, dans le but d'inclure dans ce principe de préexistence le fait que l'activité de l'agriculteur déjà en place pouvait raisonnablement évoluer. L'idée n'est pas de permettre aux agriculteurs de faire tout et n'importe quoi mais d'éviter un recours, notamment dans le cas où un agriculteur doit mettre son bâtiment aux normes* », poursuit-il.

Un risque pour la pérennité de l'exploitation

Désormais, la proposition de loi va prochainement être examinée par le Sénat avec une procédure d'urgence (un seul passage). « *Ensuite, elle passera en commission mixte paritaire pour éventuellement obtenir quelques aménagements. Mais pour nous (la FNSEA), le seul aménagement possible est de permettre que l'activité agricole ne soit pas figée dans le temps* », assure Laurent Woltz.

Qu'en est-il de Vincent Verschuere ? En plus des dommages et intérêts versés aux plaignants, la condamnation exige également à ce que l'agriculteur mène à bien de gros travaux d'aménagements pour réduire les odeurs et le bruit, que le tribunal judiciaire de Beauvais jugera en juin prochain pertinents ou non. En fonction du verdict, Vincent Verschuere pourrait être contraint de démolir ses hangars, ce qui remettrait en question la pérennité de son activité.

Christopher Levé

Les FDSEA montrent leur soutien

Suite à cette décision du 7 décembre 2023, de la Cour de cassation, de confirmer la condamnation de Vincent Verschuere, une cagnotte en ligne a été créée afin de soutenir financièrement l'agriculteur dans la réalisation de ses travaux d'aménagements visant à réduire les odeurs et le bruit émanant de son activité. Une cause que soutiennent les FDSEA de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de la Nièvre. Les trois structures ont respectivement fait un don de 1 000, 500 et 500 euros à l'agriculteur. « *Les élus syndicaux ont souhaité soutenir, via ce versement, cet exploitant. La situation est inadmissible, nous sommes avec lui* », a pointé Magalie Bernard, directrice de la FDSEA de la Nièvre.

La cagnotte en ligne est encore ouverte. Elle est accessible depuis le flash code ci-contre.



Dans la Nièvre, en Côte-d'Or et comme ici, dans l'Yonne, les FDSEA ont décidé d'apporter leur soutien à l'agriculteur de l'Oise en participant à la cagnotte en ligne.

// FILIÈRE BOIS

Une semaine pour trouver une formation ou un emploi

Fibois BFC, la filière régionale forêt - bois, lance la seconde édition de sa Semaine des métiers sur les réseaux sociaux.

La filière forêt-bois est l'un des piliers économiques de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) : isolation, logement, énergie, ameublement, décoration… De nombreux secteurs d'activité font partie de cette filière qui répond aux attentes écologiques, économiques et sociales d'aujourd'hui. Afin de conseiller et d'orienter les futurs professionnels du secteur, Fibois BFC lance la deuxième édition de la « La Semaine des Métiers sur les réseaux sociaux » durant deux périodes :

- du 29 janvier au 2 février, période durant laquelle les élèves doivent choisir leur orientation et avant les portes ouvertes des établissements de formation ;
- du 8 au 12 avril, période du choix définitif dans les lycées.

Pour permettre l'accès le plus facile possible aux différentes informations proposées, Fibois BFC communiquera de manière importante sur ses différents réseaux sociaux (TikTok, Instagram, LinkedIn, Twitter, Youtube & Facebook), et sur la plateforme digitale ludique et didactique créée spécialement pour l'évènement : https://metiers-foret-bois-bfc.fr/

- Biodiversité, variétés d'arbres, utilisation du bois, chauffage au bois, changement climatique, crises sanitaires, épidémie de scolytes… En une minute chrono, les 16 vidéos du « Vrai de la Forêt » expliquent les enjeux forestiers actuels ;
- Avec la série documentaire « Portraits », les différents profils qui composent la filière sont mis à l'honneur afin de mettre en lumière la diversité de personnes et d'horizons qui s'investissent chaque jour dans le secteur ;
- L'outil « Trouve ton métier » est un questionnaire qui, en y répondant, suggère un ensemble de métiers en fonction des critères et envies sélectionnés et renvoie vers les établissements de formation du secteur ;
- Des professionnels et des étudiants sont interviewés afin qu'ils partagent leurs savoirs et leurs expériences ; ·
- Nouveauté cette année : des courtes vidéos intitulées « le saviez-vous ? » dévoilent les secrets de la filière ;
- Enfin, « Trouve ton emploi » permet de rechercher son emploi, son stage, son alternance. Ces outils mettent en avant tous les métiers d'avenir et d'expertise de la filière forêt-bois, connus comme méconnus, et tous les débouchés possibles pour les jeunes d'aujourd'hui et les professionnels de demain.

D'après communiqué

metiers-foret-bois-bfc.fr



La filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté Fibois BFC met en place une communication à destination des lycéens et étudiants pour dévoiler ses métiers et formations.

// ZONES HUMIDES

Le Préfet de Région sur le terrain pour un problème très concret

En l'absence de définition pédologique ou juridique européenne tranchée, la zone humide constitue un « ensemble à contours flous », qui fera l'objet d'arbitrages locaux, ni scientifiques, ni démocratiques… au grand dam des représentants agricoles. Ils demandent un peu de visibilité et de cohérence en matière d'aménagement du territoire. Franck Robine, Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté, est allé à leur rencontre, en Haute-Saône.

« La carte n'est pas le territoire » : cet aphorisme du philosophe et scientifique Alfred Korzybski pourrait résumer l'incompréhension du monde agricole à l'aube d'une définition des « zones humides », dans le cadre de la BCAE2 (exigences de conditionnalité des aides agricoles ayant trait à la protection des zones humides et des tourbières). Un décret du 29 décembre dernier reporte d'un an la mise en œuvre de cette mesure, dont l'entrée en vigueur était initialement prévue pour ce 1er janvier. Depuis quelques mois, des cartes circulent, entre services de la Draaf et des Chambres d'agriculture. Cartes de « zones humides », inquiétantes pour les représentants de la profession agricole qui y voient une « nouvelle couche de contraintes », se superposant avec celles déjà en vigueur liées aux directives nitrates, protections de captages, Natura 2000, ZNT, etc. Compte tenu du réseau hydrographique de la grande région, l'impact pourrait être de taille, évalué à 1,3 million d'hectares, dont les conditions d'exploitations pourraient être drastiquement durcies : interdiction de retournement des prairies, de travaux de drainage, etc.

Risque de sanctuarisation

Bref : une nouvelle sanctuarisation « tombée du ciel » qui inquiète la profession ! Comme c'est aux États membres – selon la direction générale Agri, service de la Commission européenne – de définir la cartographie ainsi que les exigences assorties, le syndicalisme s'inquiète aussi du risque d'appréciations françaises plus strictes que celles de voisins européens. C'est la raison pour laquelle la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté (BFC) avait convié le Préfet de Région, Franck Robine, sur une exploitation de Brussey, en Haute-Saône, près de Besançon, le 16 janvier, afin de dialoguer sur ce thème. *« En commençant par la cartographie avant d'avoir une définition précise de ce qu'est une zone humide, on est une nouvelle fois dans l'incohérence,* regrette Christian Bajard, président de la FDSEA de Saône-et-Loire. *On est pris dans une surenchère ministérielle, sans le recul qu'on est en droit d'attendre de l'État, ni prise en compte des enjeux que sont la souveraineté alimentaire, le renouvellement des générations en agriculture et le maintien de l'élevage. »* Or, les répercussions économiques de mesures contraignantes sont de taille, comme l'a démontré Didier Vagnaux, le président d'Interval, en se fondant sur le cas concret d'une exploitation dont la pérennité est compromise par la délimitation de plusieurs nouvelles zones de captage. *« Quand on investit dans une exploitation, quand on reprend une ferme, c'est sur la base d'un potentiel de production ! »*



Les représentants syndicaux de la région avaient donné rendez-vous au Préfet sur une exploitation haut-saônoise afin de faire le point sur les grands dossiers : Feader, zones humides, emploi, prédation…

Phase administrative

Comme l'a expliqué le préfet de Région, *« nous sommes encore dans la phase de travail administratif d'avant-projet de cartographie, qui va déboucher sur la phase de consultation en février : pour l'instant il s'agit de documents de travail ! »* Le représentant de l'État a également rappelé les objectifs d'une politique de protection des zones humides *« il s'agit de préserver la ressource en eau, en quantité, et en qualité : la BFC est la tête de pont de trois bassins hydrologiques »*. Les représentants de l'agriculture régionale ne contestent pas l'intérêt de cette protection, eut égard aux fonctions écologiques de réservoir de biodiversité, de piège à carbone et de régulation du cycle de l'eau, mais ils ne voudraient pas que s'impose une vision dogmatique et figée du territoire. *« Ici à Brussey,* illustre Philippe Auger, éleveur sur la commune, *nous sommes en train de réhabiliter un fossé, historiquement situé sur l'emprise d'une voie SNCF aujourd'hui désaffectée, qui était en train de transformer les parcelles attenantes en zone humide »*. Un simple coup d'œil sur les paysages ruraux de Haute-Saône, où la superficie de forêts a doublé en un siècle du fait du recul de l'industrie sidérurgique et de l'agriculture, fait entrevoir l'inanité du soutien public à la plantation de nouveaux arbres… C'est plutôt l'élevage qui est menacé (voir encadré). *« Pour le zonage des zones humides, on voudrait une coconstruction qui s'appuie sur une expertise de terrain, comparable à ce qui a été fait dans le département pour établir la cartographie des cours d'eau, et qui a demandé un gros travail en amont, plutôt que de n'avoir que quelques semaines pour se positionner »* plaide enfin Thierry Chalmin, le président de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône. Affaire à suivre dans les prochaines semaines !

Alexandre Coronel

Un Gaec qui illustre les problématiques du moment

Le Gaec du Bas des Champs, chez Philippe Auger, à Brussey, offrait un cadre de choix pour présenter les défis auxquels sont confrontées les exploitations de polyculture-élevage : lourdeurs administratives d'instruction d'un dossier bâtiment, manque de lisibilité de la politique d'installation, hausse des charges que peinent à compenser le prix du lait et de la viande… *« Nous travaillons dans l'intérêt de tous les agriculteurs de BFC, et nous ne rentrerons pas dans le jeu de la division entre les anciennes régions, insistait Christophe Chambon, le président de la FRSEA : c'est le même esprit qui nous anime que dans le dossier Profilait, qui permet de ramener de la plus-value sur nos territoires, pour toutes nos productions, nos filières végétales et animales »*. Emmanuel Aebischer, président de la FDSEA 70, attirait l'attention du Préfet sur la déprise laitière en cours, source de fragilisation de l'économie agroalimentaire locale et des emplois induits : *« Les calculs démontrent que l'augmentation du prix du lait payé aux producteurs a été entièrement consommée par la hausse des charges. Jusqu'à présent les cessations d'activité laitière étaient à peu près compensées par des augmentations de volume chez les autres producteurs, mais depuis plusieurs mois, ce n'est plus le cas. Entre l'empilement des contraintes réglementaires, la faiblesse du revenu, les critiques sociétales… il y a un vrai découragement »*. L'élevage allaitant n'est guère mieux loti, et Philippe Auger a expliqué à Franck Robine comment la nouvelle PAC s'est traduite par une baisse du soutien européen en commuant l'aide à la vache allaitante en aide à l'UGB. *« C'est de l'ordre de 5 000 à 6 000 € en moins par an et par exploitation ! »*, pointant les conséquences de la décapitalisation du cheptel français, qui se traduit par une baisse de 20 % des abattages bovins… et le recours à des importations de viande depuis l'Espagne ou la Pologne. Comme l'ont souligné Florent Point, président des JA-BFC et Justine Grangeot, présidente des JA de Haute-Saône, l'installation souffre d'un manque de lisibilité de la politique régionale, avec des interrogations qui subsistent sur les montants accordés et leurs critères d'attribution. L'exemple de Guillaume Renaudot, fils d'un des deux associés du Gaec du Bas des Champs est révélateur. *« J'ai entamé les démarches préalables à l'installation, mais je n'aurai pas de réponses sur les montants d'aides avant le mois de mai »*, déplore le jeune homme, qui préfère différer son projet. Dans la même ferme, un projet de bâtiment pour les veaux attend depuis plusieurs mois le feu vert de la subvention. En attendant, les prix des matériaux continuent d'augmenter, ainsi que les taux d'intérêt, et finissent par remettre en cause le projet.



// DOTATION JEUNE AGRICULTEUR

DJA : un véritable soutien depuis cinquante ans

L'année 1973 a vu naître le premier outil à l'installation agricole : la dotation jeunes agriculteurs (DJA). Une aubaine pour les nouveaux installés et le début d'une longue histoire dans la lutte pour l'installation en agriculture. Aujourd'hui, la DJA souffle sa 50e bougie. Elle a d'ailleurs fait peau neuve en janvier 2023. Retour sur cinquante ans d'évolution.



MB

Le renouvellement des générations est un défi de taille pour le monde agricole. La dotation jeunes agriculteurs représente un véritable outil pour y faire face.



Photo Cécile Gazo

Cécile Gazo, sociologue.

Dans quel contexte la dotation jeunes agriculteurs (DJA) est-elle née ?

Cécile Gazo[1] : *« Les deux grandes lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 avaient pour objectif de moderniser le secteur agricole. Elles ont instauré les indemnités viagères de départ (IVD), afin que les agriculteurs âgés et peu enclins à se moderniser prennent leur retraite de manière anticipée et libèrent ainsi du foncier agricole, mais également des prêts bonifiés destinés aux jeunes agriculteurs (MST-JA). En 1973, la dotation jeunes agriculteurs a été créée afin de lutter contre le dépeuplement des zones de montagne, touchées de plein fouet par l'exode rural. La DJA apportait alors une aide financière aux 18-35 ans qui souhaitaient s'installer en agriculture dans ces territoires. Pour prétendre à la dotation de 25 000 francs (25 554 €, ndlr), le candidat devait répondre à plusieurs critères : être installé pour la première fois sur une exploitation dotée d'une surface minimale, présenter un document récapitulant les productions prévues et les dépenses associées et s'engager à exercer la profession de chef d'exploitation pendant une durée minimale de cinq ans ».*

Au fil du temps, comment les critères d'accès ont-ils évolué ?

C. G. : *« Bien que la DJA existe toujours sous une forme à peu près similaire à celle de ses débuts, les critères d'accès ont progressivement évolué afin de professionnaliser le métier. À partir de 1981, les dossiers ont dû s'accompagner d'une étude prévisionnelle d'installation et d'un stage de préparation à l'installation de 40 heures. En 1984, la surface minimale d'installation a été complétée par l'instauration de critères de revenus. Les plus gros changements ont concerné les exigences en matière de capacité professionnelle, la durée d'engagement ou encore le montant des versements. Aujourd'hui, il faut avoir a minima un diplôme de niveau IV agricole, soit l'équivalent d'un niveau Bac. Afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires potentiels, la limite légale d'obtention de la dotation a été rehaussée à 40 ans en 2001. Enfin, en 2015, en conformité avec la loi d'avenir de 2014, les montants de la DJA ont fait l'objet de trois modulations nationales, dont une pour majorer l'aide accordée aux personnes s'installant « hors-cadre familial » ».*

Les profils des candidats à la DJA ont-ils également changé ?

C. G. : *« Oui. Dans la majorité des cas, ces nouveaux profils expriment un certain rejet du salariat et souhaitent se lancer avec un statut d'indépendant. Pour revenir sur cette évolution, il est nécessaire d'en comprendre l'histoire. Depuis les années 1970, le retour à la terre était synonyme de rupture avec la société et était généralement pensé sans projet économique. Mais en 2010, des projets portés par des personnes en reconversion professionnelle mêlant l'agroécologie, des nouveaux systèmes de production et la recherche de performance économique ont émergé. Cette référence à la viabilité économique des installations pouvait difficilement être ignorée. Dès lors, les projets qui répondent aux critères de la DJA et qui en font la demande, sont soutenus. Toutefois, accompagner des profils en reconversion professionnelle nécessite plus de temps et de compétences. C'est là où le bât blesse. C'est notamment pour cette raison que de nouveaux dispositifs ont vu le jour. Les premiers ont été portés par des associations, dont le modèle économique repose sur des subventions, dans une logique de continuité du service public. Aujourd'hui, des start-up se positionnent sur ce que nous pourrions finalement appeler un « marché de l'accompagnement » ».*

Depuis le 1er janvier 2023, les conseils régionaux bénéficient d'un transfert de fonds et d'agents pour instruire les demandes de DJA. Cette mesure est-elle efficiente ?

C. G. : *« En 2023, l'État a en effet délégué la gestion des mesures non-surfaciques du second pilier de la Politique agricole commune (Pac) aux Conseils régionaux. Il est trop tôt pour dire si la mesure est efficiente. Le travail pour refondre tous les instruments déjà mis en place avec l'instauration de nouveaux critères d'accès à la DJA prend beaucoup de temps, en plus de ne pas être évident à réaliser. En juin dernier, certains Conseils régionaux n'avaient pas encore mis en place leurs aides. Ce n'est pas par manque de volonté, mais plutôt de moyens. Autre difficulté et non des moindres : les taux de cofinancement de l'Europe ont baissé de 80 % à 43 %. Les Régions doivent donc mettre la main à la poche et assumer 67 % de l'enveloppe totale des DJA, en plus de l'intégralité des subventions qu'elles décideront d'octroyer aux plus de 40 ans et qui ne sont pas couvertes par le Feader. L'enjeu est que chaque Région parvienne à refonder l'intégralité de ses instruments dans un contexte budgétaire restreint et ce, alors qu'elles envisagent toutes d'élargir les critères d'accès aux aides publiques. Cela pose inévitablement la question de la cohérence d'ensemble des politiques publiques de soutien à l'installation au niveau national ».*

Propos recueillis par Léa Rochon

[1] *En 2023, la sociologue Cécile Gazo a soutenu une thèse intitulée « Qui pour gouverner l'installation en agriculture ? ». Son travail l'a notamment conduit à analyser la genèse et les évolutions de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) conçue en 1973 par l'État français.*

En chiffres // Hausse modérée des installations en 2022

14 132 chefs d'exploitation se sont installés. En 2018 et 2019, les installations d'exploitants et exploitantes agricoles étaient en perte de vitesse. Cette dynamique s'est intensifiée en 2020, pour enfin connaître un rebond en 2021, puis en 2022. Cette croissance a notamment été favorisée par l'augmentation du nombre de jeunes installés : les moins de 40 ans représentent 70,2 % des installés. Les régions Grand Est, Bourgogne Franche-Comté et Hauts-de-France sont les plus dynamiques. À l'inverse, les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en large recul.

55 % des moins de 40 ans sont installés en société contre 45 % pour les installés tardifs. Les jeunes installés ont une prédilection pour les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec) et les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL).

Avec 35,8 ha en moyenne contre 23,5 ha pour les installés tardifs. La superficie moyenne des jeunes installés a régulièrement augmenté jusqu'en 2008 pour atteindre 36,8 ha, cette surface n'a quasiment plus évolué et a même baissé en 2022.

39,2 % des installés sont pluriactifs. Être pluriactif se traduit par le fait d'exercer plusieurs activités, dont l'une au moins est agricole. Ce chiffre est en augmentation par rapport à celui de 2021 (36,3 %). Les cultures céréalières ou grandes cultures se démarquent avec un taux de pluriactivité de 60,6 %.

39,6 % des installés sont des femmes contre 39,4 % en 2021. Depuis quinze ans, parmi les jeunes installés, la part des femmes oscille entre 27 et 31 %. En 2020, elle franchit le seuil de 32 %, puis continue de s'accroître pour atteindre 32,9 % en 2022. À noter que ces dernières sont majoritaires dans trois secteurs d'activité : élevage de chevaux, entraînement, dressage, haras, clubs hippiques et autres élevages de gros animaux.

77 % des chefs d'exploitation installés en 2016 exercent encore. Le taux de maintien est extrêmement élevé pour les jeunes (85,6 %) et varie selon l'orientation économique. Pour l'élevage bovins-mixte, 94,9 % des jeunes installés en 2016 sont toujours exploitants agricoles en 2022. Viennent ensuite les éleveurs bovins-viande, les agriculteurs pratiquant la polyculture ou le poly-élevage, les céréaliers, les éleveurs bovins lait et les éleveurs porcins.

Note : Sources Info Stat MSA, décembre 2023.

// POINT DE VUE

Ukraine dans l'UE : quelles conséquences agricoles ?

Vincent Chaplot, agriculteur de Côte-d'Or et directeur de recherche à l'IRD, livre un point de vue sur les conséquences possible pour l'agriculture française d'une intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne.



Près de la moitié des terres agricoles ukrainiennes appartiennent des sociétés basées aux États-Unis.

Réussir SA

Le 8 novembre dernier, la Commission européenne, par la voix de sa présidence, donnait à l'Ukraine le feu vert de l'Union européenne (UE) pour entamer des négociations d'adhésion. *« Aujourd'hui est un jour historique qui ouvre la voie à une UE plus forte avec l'Ukraine »*, a alors affirmé la présidente de la commission, Ursula von der Leyen. Mais quelle sera la conséquence pour l'agriculture française ? L'Ukraine compte 33 millions d'hectares de terres cultivables (soit 3,4 fois la surface française) ce qui en fait l'une des principales puissances agricoles mondiales. La combinaison entre un accroissement continu de sa productivité (4 % environ par an depuis dix ans, 41 q/ha en blé en moyenne pour le moment) et de sols extrêmement riches qui sont loin de leur potentiel maximum fera très certainement de l'Ukraine le premier producteur mondial de grains dans les années à venir.

Coûts de production plus faibles

Qui a la curiosité de survoler l'Ukraine sur Google Maps constate l'étendue des champs des fermes ukrainiennes. Dans la région d'Odessa, la surface de 50 % d'entre eux oscille entre 50 et 500 ha. Pas étonnant alors que la mise en culture de ces terres, (de véritables éponges à nutriments et à eau dans lesquelles il est possible de produire beaucoup avec des quantités limitées de fertilisants et de pesticides) induit des coûts de production du blé de 73 euros / t contre 230 euros / t en France (source Arvalis International).

En 2023, l'Union européenne a concédé à l'Ukraine l'accès sans droits de douane à ses marchés. La conséquence mécanique a été l'effondrement des cours des grains, avec des prix qui ont atteint des niveaux si bas que notre blé devient compétitif aux États-Unis, devenus acheteurs en 2023. Nous savons aujourd'hui que cette situation ne sera pas temporaire pour assurer un corridor d'exportation pour les céréales ukrainiennes, mais qu'elle sera bien permanente et intensifiée, puisque l'UE annonce maintenant souhaiter l'adhésion de l'Ukraine.

Une agriculture qui n'est plus ukrainienne

En 2014, 4 % des terres ukrainiennes étaient rachetées par des sociétés basées aux États-Unis. En 2023, c'est environ la moitié de toutes les terres agricoles du pays (17 millions d'hectares, soit un trésor de guerre de plus de 150 milliards d'euros) qui appartiennent à des sociétés privées étrangères.

En mettant ainsi la main sur les terres ukrainiennes, les groupes étrangers (principalement américains) accèdent à une richesse inestimable dont les produits (grains…) auront un accès direct aux marchés européens. Ceci sans droits de douane et autres accords de libre-échange et, sous peu, avec « en prime » des subventions de la PAC ! Dès lors, comment réagiront les agricultures de l'Europe de l'Ouest ? De nombreuses autres questions se posent, comme celle de savoir à qui l'entrée de l'Ukraine dans l'UE profitera ?

Vincent Chaplot

// FORMATION

21 De la sérénité dans les ventes

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or prépare une formation sur la commercialisation du grain. Celle-ci se déroule les 15 et 22 février à Francheville.

Les formations du pôle *« grandes cultures »* de la Chambre s'enchaînent en ce début d'année. Un prochain rendez-vous sera dédié aux stratégies de commercialisation du grain, avec la participation de Patrick Bodié, de la Chambre d'agriculture de l'Aube et de la Haute-Marne.

Ce conseiller d'entreprise partagera ses connaissances sur les marchés et aidera les agriculteurs dans leurs prises de décisions. Patrick Bodié abordera notamment l'intensification des facteurs de variabilité des prix : *« Il s'agit d'abord de la fréquence et de l'intensité croissantes des aléas climatiques sur la planète. Dans un environnement mondialisé, les tensions géopolitiques majeures impactent aussi l'agriculture. La grande variabilité des coûts et des prix engendrent un risque accru sur les résultats économiques. Il faut chercher à maîtriser cet impact, quand cela est possible »*. Comment s'adapter dans un tel climat d'incertitudes ? *« À défaut de pouvoir éliminer totalement le risque production et prix, il est conseillé de développer sa perception de la volatilité des prix et de mieux appréhender les signaux d'alerte dans l'information des marchés. Au-delà de ça, l'agriculteur doit mettre en œuvre de nouveaux leviers et les optimiser, je pense notamment aux assurances, à la diversité des productions, à l'amélioration de la stratégie commerciale et des modes de commercialisation »*.

AG

Pour plus d'informations sur cette formation intitulée « Je cultive la sérénité dans mes ventes (céréales et oléagineux) », contacter Hector Mussillon (06 71 81 01 79). Pour les inscriptions, joindre Céline France (06 07 62 80 61).



ÉLEVAGE

// À NOTER SUR L'AGENDA

21 Vente de reproducteurs charolais le 9 février

La vente du GIE Charolais Évaluation débutera vendredi 9 février à 13 h 30 à Créancey.



Alexandra Bailly, Joffrey Krumm, Isabelle Brice et Jean-Pierre Godot vous donnent rendez-vous dans la bonne humeur.

La vente de reproducteurs charolais de Créancey approche à grands pas. L'édition 2024 se tient vendredi 9 février avec plusieurs nouveautés. Tout d'abord, un lot d'animaux revu à la hausse. *« Soixante-trois veaux ont été évalués depuis l'automne. Avec cet effectif beaucoup plus important, le nouveau millésime offre un choix encore plus varié que les éditions précédentes : nous avons de très bons veaux d'élevage, de très bons veaux de viande, d'intéressants reproducteurs mixtes et 19 reproducteurs porteurs du gène sans cornes, dont quatre homozygotes. Ces caractéristiques sont en mesure d'intéresser les acheteurs »*, rappelle Jean-Pierre Godot, éleveur à Sainte-Sabine et président de la station.

Même mise à prix

Réunis le 11 janvier en assemblée générale, les membres du GIE ont défini les modalités de cette vente *« XXL »*. Première information : la mise à prix reste à l'identique, les enchères par tranches de 50 euros débuteront à 2 900 euros pour chaque animal, comme l'an passé. Une autre nouveauté, d'ordre organisationnelle cette fois, concerne le début de la vente et le repas, comme le détaille Jean-Pierre Godot : *« l'idée est de terminer à la même heure, aux alentours de 17 heures. Pour y parvenir, nous allons débuter un peu plus tôt, c'est-à-dire dès 13 h 30. Nous irons un peu plus vite sur la description des veaux lors de leur arrivée sur le ring. Pour le repas, des plateaux seront disponibles dès 11 heures pour ceux qui le souhaitent. L'objectif est d'avoir un roulement pour gagner un peu de temps et débuter à l'heure. Nous avons fait appel à Auxois Traiteur cette année »*.

Rencontre



Julien Laligant, éleveur à Mont-Saint-Jean, aura deux veaux typés mixtes à la vente du 9 février. Cet éleveur de 40 ans présente très régulièrement des reproducteurs à la station. L'une de ses toutes premières participations, en 2012, s'était même soldée par la top-vente : *« Le veau s'appelait Falcon et avait été acheté par Gènes Diffusion, il est encore au catalogue d'insémination cette année. Jusqu'à présent, je m'en sors plutôt bien, je suis satisfait de ces différentes éditions. La station est un bel outil à seulement quinze kilomètres de chez moi, je me dois d'être ici ! »*. **Julien Laligant affiche un certain optimisme pour ce millésime 2024 :** *« la conjoncture reste favorable. À mon avis, les gens vont se déplacer, mais nous en saurons davantage le 9 février... Le nombre de veaux présentés est plus important, il y aura de quoi satisfaire davantage d'acheteurs. Ce choix plus étoffé permettra aux personnes munies d'un boîtier de se rabattre plus facilement sur d'autres reproducteurs, s'ils n'arrivent pas à acquérir leur choix numéro 1 »*.

Faites votre choix

En attendant le jour J, les futurs acheteurs peuvent apprécier la qualité des veaux avec des vidéos postées sur internet (www.stationevaluation71.com/charolais21). La publication des résultats de l'indexation est imminente, celle-ci est peut-être même déjà effective en cette fin de semaine. Les visites à la station sont également possibles, sur rendez-vous. Le jour de la vente, les animaux seront visibles dès 10 heures. Les personnes qui ne pourront pas être présentes pourront miser en ligne, avec une inscription préalable obligatoire. En outre, le GIE remercie une nouvelle fois l'ensemble des partenaires de l'évènement, un nouveau *« coup de pouce »* à l'investissement génétique sera permis avec des réductions attribuées par tirage au sort.

AG

Renseignements au 03 80 90 68 81, 07 88 94 47 16 ou isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr

// 14E VENTE DE LA STATION BIEN NAÎTRE DU MARAULT

58 Un équilibre recherché

La Station Bien Naître du Marault tenait sa 14e vente aux enchères le 18 janvier ; un événement présentant de meilleurs résultats que l'an dernier.

Environ 250 visiteurs se sont pressés pour assister à la 14e vente de la Station Bien Naître du Marault, le 18 janvier. Pour cet événement, les adjudications sont en hausse d'approximativement 250 euros par rapport à l'an dernier. Ainsi, le prix de vente moyen 2024 est de 4 250 euros, avec un Top Price s'élevant à 8 900 euros pour Tamarin de l'EARL Charles de la Meuse, vendu au National Cattle Breeding Center en Irlande. Le taux de vente est lui aussi en augmentation avec 82 % d'animaux vendus en 202' contre environ 70 % pour 2023. Côté acheteurs et apporteurs, quatre participants ont été enregistrés. Ils viennent notamment de Saône-et-Loire et de Haute-Loire. Cette édition semble donc s'apparenter à une belle réussite.

Intérêt grandissant

Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome et animant cette 14e édition, analyse : *« Nous avions plus d'acheteurs que d'habitude avec 45 en présentiels et 17 en ligne ; s'ils ont souhaité avoir accès à la vente c'est qu'ils étaient intéressés par la qualité présentée. D'ailleurs, on ressent bien l'intérêt grandissant des acquéreurs pour ce genre d'animaux possédant des facilités de naissance tout en étant dotés de qualité musculaire. Selon moi, et au vu des chiffres, c'est cet équilibre qui est de plus en plus recherché par les éleveurs. Pour cette 14e édition, la présentation était homogène avec une belle qualité dans le détail »*. Sébastien Cluzel, président du Herd-Book Charolais, rebondit : *« Les enchères ont été dynamiques avec des prix de vente tout à fait corrects, plusieurs veaux ont d'ailleurs été vendus autour des 6 000 € »*.



Tamarin de l'EARL Charles (55), Top Price des enchères s'est envolé à 8 900 euros pour le National Cattle Breeding Center (Irlande). Crédit photo : HBC

Pour l'avenir

Une édition particulière donc qui sera modifiée prochainement. En effet, des groupes de réflexions sont en cours pour offrir de nouvelles perspectives à la Station, ainsi qu'aux éleveurs. Sébastien Cluzel détaille : *« Actuellement, les acheteurs sont généralement des éleveurs locaux et acheteurs réguliers qui recherchent des animaux certifiés présentant les meilleures garanties. Nous sommes en mesure de satisfaire cette demande avec d'autres outils que la station telle que nous la connaissons aujourd'hui, tout en restant sur des critères Bien Naître, ce à quoi nous tenons par-dessus tout. Nous sommes capables de combler la demande de ces acheteurs potentiels grâce à un autre modèle d'organisation tout en restant sur le même type de reproducteur. C'est pour cela que nous réfléchissons aujourd'hui à être plus efficaces sur les aspects économiques tout en affinant les critères afin d'aller vers de nouvelles lignées. Aujourd'hui certaines lignées d'IA sont proposées car elles assurent les facilités de naissance mais d'autres lignées avec plus de pedigrees originaux et de monte naturelle sont à privilégier dans le recrutement afin de proposer toujours plus de diversité »*.

Cette 14e vente de la station Bien Naître semble donc marquer un tournant pour la sélection.

Chloé Monget

// SANTÉ ANIMALE

En quête de nouveaux équilibres

La santé animale est à la confluence de nombreux enjeux : économie, environnement, image de l'élevage, santé humaine… À l'initiative des éleveurs des groupes de développement agricole de Bourgogne-Franche-Comté, le projet ACSA2 explore cette thématique depuis 18 mois, notamment avec des matinées en fermes.



Jean-Pierre Siméon, vétérinaire ostéopathe du GIE Zone verte, donne une démonstration pratique de soins manuels sur un tout jeune veau.

L'émergence de phénomènes d'antibiorésistance en milieu hospitalier et la médiatisation de ce sujet interpellent des éleveurs francs-comtois depuis deux décennies. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC), les groupes de développement se sont intéressés précocement à cette thématique, bien avant les plans « écoantibio », en faisant intervenir dans leurs réunions des spécialistes de la question, en travaillant sur le thème du tarissement des vaches laitières, en se formant aux médecines alternatives… Après un premier projet autour des alternatives aux antibiotiques et médicaments de synthèse, le projet Approches complémentaires en santé animale (ACSA2) a été lancé en 2021, avec l'appui méthodologique du réseau Trame. Il est soutenu financièrement par la Région BFC dans le cadre des appels à projets Partenariat européen d'innovation (PEI). Il fédère une douzaine d'OPA partenaires, dans le but d'accompagner les éleveurs pour atteindre un équilibre santé animale par l'approche globale et sécuriser l'utilisation des soins alternatifs aux traitements médicamenteux. Les échanges entre les éleveurs, vétérinaires, pharmaciens, conseillers et autres acteurs de l'élevage partenaires du projet ACSA ont montré l'importance de la maîtrise des compétences zootechniques et la nécessaire formation et sensibilisations aux conditions d'utilisation des approches complémentaires.

S'informer et se former

L'approche globale s'est donc inscrite naturellement dans la phase numéro 2 du projet comme un des deux axes majeurs. Inspirées de l'expérience des GDS de Bourgogne, des matinées en ferme, animées par des vétérinaires du Groupement technique vétérinaire (GTV) sur des thèmes tels que la préparation au vêlage ou la conduite du pré-troupeau ont permis des formations techniques étayées par des échanges directs entre vétérinaires et éleveurs. Également au programme, le perfectionnement et le déploiement avec les éleveurs de l'outil de diagnostic Panse-Bêtes qui intègre l'approche multifactorielle de la gestion de santé animale en invitant l'éleveur à rechercher les causes d'un déséquilibre sanitaire (bâtiment, abreuvement, alimentation, climat…). Enfin, une filière locale de Producteurs-cueilleurs de plantes aromatiques médicinales (PPAM) commence à se structurer.

120 élevages participants

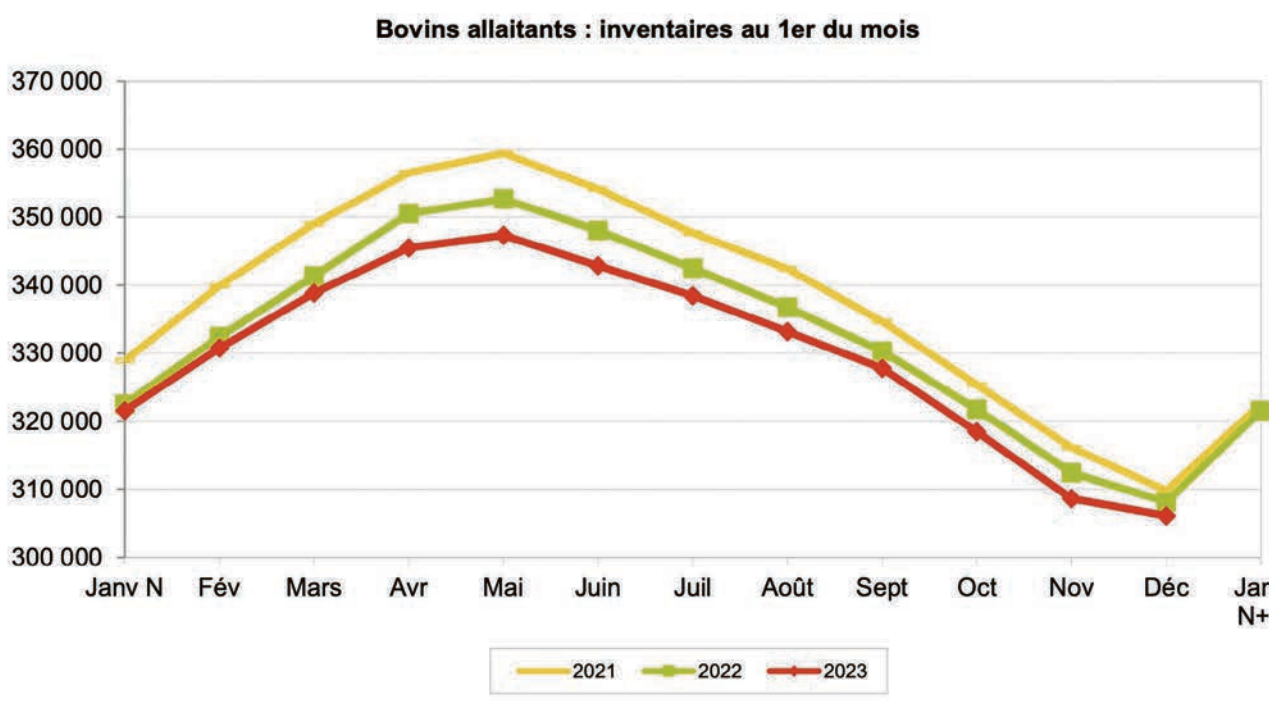
En décembre dernier, à la Chapelle-d'Huin, près de Pontarlier, dans le Doubs, une centaine de personnes étaient réunies pour une journée d'échange, avec des témoignages et des ateliers pratiques à la ferme du lycée Lassalle. L'occasion de dresser un premier bilan très positif des rencontres qui ont lieu au fil des mois, notamment sous la forme de matinées en fermes thématiques (préparation au vêlage, alimentation du troupeau, utilisation des huiles essentielles…) : celles-ci ont touché plus de 120 éleveurs. Christian Colmagne, administrateur FRGEDA, se réjouit de ce succès : *« L'approche globale est guidée par le bon sens : de même que l'énergie la moins chère, c'est celle qui n'est pas consommée, c'est pareil pour le médicament ! Tout ce qui peut se jouer en amont, dans le champ de la prévention, des pratiques bénéfiques, est intéressant. Dans l'approche globale on touche à l'étude des comportements des animaux, à la recherche du point d'équilibre du système d'élevage, sans s'interdire de remettre en cause des objectifs de production. Parfois le mieux ou le plus est l'ennemi du bien ! Mais on n'oublie pas qu'on recherche le bien-être animal au service du bien-être de l'éleveur. Le travail en partenariat avec les vétérinaires qui nous ont accompagnés dans cette démarche nous amène à réfléchir à de nouvelles formes de relations professionnelles, avec des vétérinaires qui ne seraient pas toujours dans un rôle de sapeur-pompier… »*

Alexandre Coronel

// CHEPTEL NIVERNAIS

La baisse se poursuit

La campagne des vêlages est en cours, l'occasion de faire le point sur les évolutions éventuelles du cheptel nivernais en la matière.



Consulter les dernières statistiques sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/ede/58/bovins/statistiques/



Le nombre de naissances enregistrées pour les Charolais en 2023 est de 111 283 contre 125 052 en 2022.

La campagne est en cours, l'occasion de revenir sur les évolutions du cheptel. *« Depuis 2016, la décapitalisation se poursuit avec une baisse du nombre de détenteurs et du nombre de naissances dans les cheptels nivernais (-27 % de naissances en 7 ans). Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs comme le taux de renouvellement des actifs qui est insuffisant dans la Nièvre (une exploitation sur trois environ n'est pas reprise dans la Nièvre), par une succession d'aléas climatiques aux nombreux enjeux ces dernières années ou par une inflation marquée en 2022 »* stipule Amélie Brisson, responsable du service élevage - EDE à la chambre d'agriculture de la Nièvre.

L'inventaire réalisé par l'EDE au 1er décembre 2023 montre que les effectifs de bovins présents sont de nouveau inférieurs à ceux relevés le 1er décembre 2022 : -0,7 % pour les bovins allaitants et -5,1 % pour les bovins laitiers. Amélie Brisson constate que *« le stock de génisses de renouvellement présentes dans les élevages allaitants continue de diminuer laissant donc présager une nouvelle baisse du nombre de vêlages au moins sur les deux prochaines campagnes »*. Pour ce bilan de mi-campagne, cela ne se fait pas encore sentir car la courbe des vêlages 2024 suit actuellement celle des vêlages 2023. Néanmoins, il faut, selon Amélie Brisson, *« attendre la fin de l'année 2024 pour avoir une vision plus spécifique sur cette évolution »*.

L'état des lieux des effectifs de bovins sortis du département montre lui aussi une baisse logique qui coïncide avec celle des effectifs de bovins présents : le département enregistre 1 870 ventes de bovins maigres ou finis en moins jusqu'au 1er décembre 2023 par rapport à 2022 soit une baisse de 1,4 %.

Effectifs raciaux

Côté évolution raciale, rien de bien nouveau à noter selon Amélie Brisson : *« le Charolais reste la première race représentée dans le département avec plus de 110 000 vêlages en 2023 (même s'il y en avait plus de 160 000 en 2014). Pour les Limousines, deuxième race la plus présente dans la Nièvre, ce cheptel reste plutôt stable avec 12 000 à 14 000 naissances enregistrées chaque année. Pour toutes les autres races présentes dans les exploitations nivernaises (laitières comprises), les effectifs restent en dessous des 2 000 naissances. À noter que la race Angus a multiplié par cinq son nombre de naissances depuis 2014 mais cela reste une race minoritaire avec seulement 136 vêlages notifiés en 2023. Nous restons donc dans la veine historique avec le Charolais comme tête d'affiche »*.

Chloé Monget et Amélie Brisson (CA 58)

ÉLEVAGE

// RACE BRUNE

Un semestre premier cru

La Fédération Gen'Brune s'est réunie il y a quelques jours en assemblée. L'occasion d'aborder l'actualité et de préparer les prochains concours, au nombre de quatre ces six premiers mois.



Moment convivial le 11 janvier en Haute-Marne, dans les locaux du Gaec des Barraques.

Toujours heureux de se retrouver, les éleveurs laitiers ! L'assemblée de la Fédération Gen'Brune organisée les 11 et 12 janvier a été la première d'une longue série de rencontres. *« Le concours de miss BGS est vite arrivé, il se déroulera comme tous les ans dans le cadre du salon de l'agriculture. La liste des primipares retenues sera bientôt dévoilée, notre zone sera encore une fois bien représentée »*, indique Alain Terrillon, président de la Fédération Gen'Brune. Deux autres rendez-vous se tiendront ensuite en avril, poursuit l'éleveur du canton de Laignes : *« il y aura un concours lointain et un concours local. Le lointain, ce sera en Autriche, avec notre congrès européen. Nous allons essayer d'emmener plusieurs vaches, sachant que les deux autres fédérations françaises ne sont pas habilitées à se déplacer à cause de la MHE. Nous ne reconnaissons pas encore les modalités du concours, nous ferons de notre mieux… En ce même mois d'avril, nous aurons aussi et surtout notre grand concours départemental qui se tiendra pour la première fois au pôle agricole de Créancey, près de Pouilly-en-Auxois. Les trois autres races laitières du département seront également de la partie »*. Alain Terrillon annonce la présence de nombreux jeunes à ces épreuves : *« ils seront mis en avant, ce sont eux qui présenteront les animaux, des primipares pour être précis. Nous, les vieux, serons là pour tenir la buvette ! Un concours de jeunes présentateurs est aussi au programme, pour un très joli week-end en perspective »*. Les journées Châtillonnaises concluront deux mois plus tard un premier semestre bien chargé pour les éleveurs de race Brune. Ces derniers *« remettront ça »* après l'été à Cournon, dans le cadre du Sommet de l'Élevage. *« Cette année, il n'y aura pas de national, mais notre Brune sera encore là, elle le mérite »*, souligne le Côte-d'orien.

Moins 50 euros sur le lait

Alain Terrillon profite de cette entrevue pour évoquer la conjoncture économique. Celle-ci n'a *« rien d'exceptionnel »* : *« nous avons perdu 50 euros/1 000 litres en seulement un an. En décembre 2022, le prix de base était en effet à 465 euros, il était à 415 le mois dernier… Comment expliquer une telle baisse ? Nos industriels nous disent que leurs charges vont augmenter, qu'elles sont incompressibles et qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Fort heureusement, nous, les producteurs de lait, nous n'avons pas de charges… Quand les industriels manqueront de produits, ils verront bien ! Cette situation, vous l'aurez compris, n'a vraiment rien d'encourageant »*. Le président de la Fédération préfère retenir la belle dynamique de la race Brune, avec de belles ventes à l'issue du concours national 2023 : *« il y a encore de la demande, c'est très bien. Certes, comme dans toutes les autres races, nous enregistrons des arrêts d'activités mais des jeunes continuent d'arriver dans nos effectifs. C'est notre plus belle satisfaction »*.

AG

// VIANDE BOVINE

Une rémunération qui laisse toujours à désirer

Novembre 2023 a vu les tendances de fond se poursuivre : encore et toujours la décapitalisation du cheptel allaitant et des signaux de marché ne permettant pas une meilleure rémunération des producteurs ! Ce mois aura été synonyme de baisse des charges liées aux matières premières agricoles mais les cotations ont suivi la même tendance et se sont dégradées sur le marché de la femelle et du broutard.

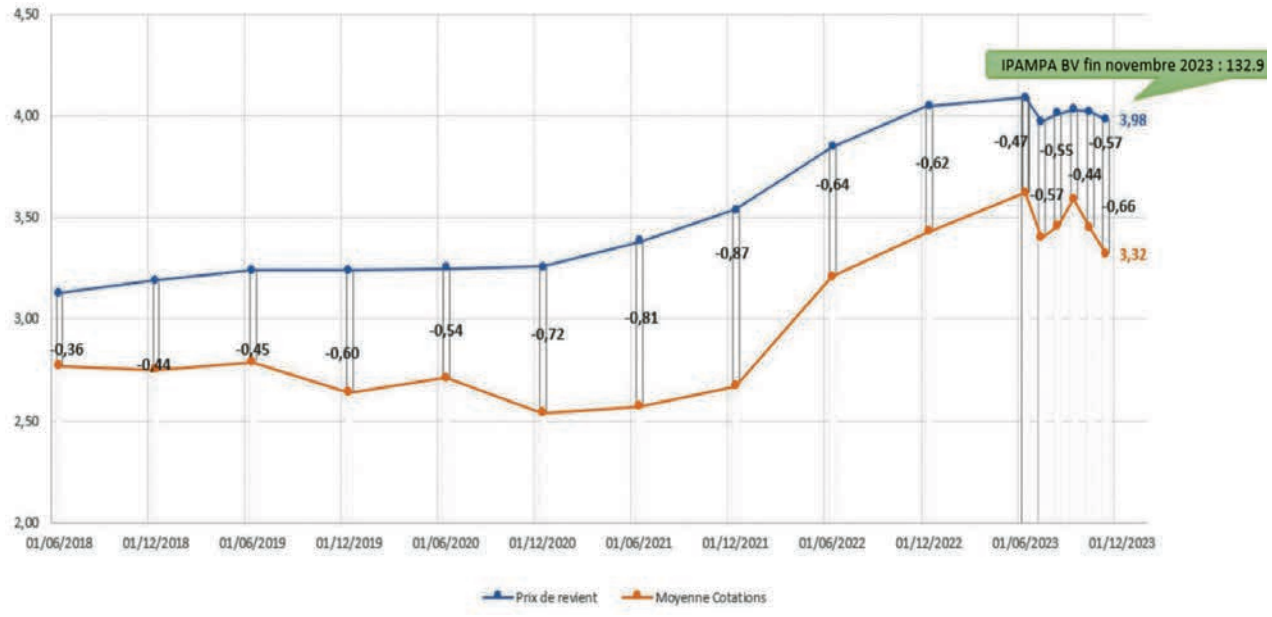
Après des mois d'inflation, bien que les prix des matières premières aient commencé leur lente diminution (chiffres de fin juin 2023 source : Ipampa viande bovine, RICA 2015, traitement Institut de l'élevage : aliments achetés : -6,5 % ; engrais et amendements : -61,2 % ; énergie et lubrifiants : -15,5 %), les indicateurs de prix de revient en viande bovine (calculés selon l'accord interprofessionnel en date du 22 mai 2019) augmentent de 1 % sur le 1er semestre 2023.

Cette hausse est conséquente à une revalorisation du SMIC sur la période concernée, qui impacte le poste rémunération éleveur mais aussi les postes « Biens et services de consommations intermédiaires », « Produits et services vétérinaires », « Entretien et réparation des véhicules » et « Frais généraux » calculés au sein du prix de revient interprofessionnel. Sur le mois de novembre 2023, les tendances sur l'indice Ipampa viande bovine sont à la baisse : il s'élève alors à 132,9 points (contre 133,8 en octobre). Cette baisse est due principalement à une chute, sur un mois, du poste « Énergie et lubrifiants » (-8,3 points). L'estimation FNB du coût de production sur le mois de novembre, baisse certes, mais reste à un niveau élevé.

La décapitalisation, ça continue

La décapitalisation du cheptel bovin allaitant enclenchée depuis 2016, s'est accélérée sur l'année passée. (Baisse de 112 000 têtes sur la campagne 2022-2023). Alors que la consommation par bilan s'érode légèrement (-2,9 % /2022 en cumul sur les 9 premiers mois de l'année), cette décapitalisation toujours marquée (-2,2 % en octobre par rapport à la campagne précédente) se traduit par la poursuite de la tendance à la baisse des abattages. Fin novembre 2023, les chiffres le prouvent encore : -4,82 % d'abattages en 2023 VS 2022 (Source : Normabev). La décapitalisation se traduit également par une baisse des naissances supérieure à 150 000 animaux sur la campagne 2022-2023. Cette baisse implique donc une réduction des effectifs d'animaux mis sur le marché d'environ 10 %. Aussi, alors que la part de l'Italie dans nos exportations sert souvent d'alibi, il ne faut pas oublier la dépendance réciproque des Italiens à l'approvisionnement français qui oscille entre 85 et 90 %.

Dans ce contexte, avec une telle réduction de l'offre, et alors que la demande est dynamique, il ne peut y avoir qu'un effet favorable sur les cours. Ce contexte a orienté les cotations à la hausse pour toutes les catégories animales sur l'année 2022, preuve qu'il n'y a pas de fatalité et que les prix peuvent bel et bien augmenter. Cela aurait encore dû être le cas sur l'année 2023… Malheureusement, l'embellie est à relativiser au regard de la hausse des coûts de production interprofessionnels. Bien que les cotations aient augmenté de 25 % sur 2022, toutes catégories animales confondues (hausse de 1,04 €/kg sur le Prix moyen pondéré), le constat est là : cette embellie des cotations n'a toujours pas permis de couvrir la hausse des charges subie par les éleveurs. L'écart entre coût de production interprofessionnel et cotations ne diminue que très légèrement sur les diverses catégories animales, par rapport à celui de 2018.



Evolution des indicateurs viande bovine broutards (moyenne des cotations GBM du charolais 350 kg, d'après FranceAgriMer sur le semestre passé. Prix de revient d'après Idele, selon accord interprofessionnel, mise à jour semestrielle).

Un prix toujours à perte

Les signes d'une amélioration de la rémunération des éleveurs bovins ne sont toujours pas présents. Le mois de novembre 2023 ne fait pas exception. La baisse de l'Ipampa viande bovine n'a pas été synonyme de meilleure rémunération pour les producteurs, puisque les cotations gros bovins entrée abattoir se sont détériorées sur le marché de la femelle et sur celui du broutard, entraînant une augmentation de l'écart au prix de revient… De ce fait, quelles que soient les catégories, le prix payé aux producteurs est toujours à perte, lorsqu'il est comparé au prix de revient (réactualisé selon l'estimatif FNB à la cotation au 30 novembre 2023). Il convient de rappeler que, dans le cadre d'Egalim2, l'éleveur doit établir sa proposition de contrat à son premier acheteur et non l'inverse.

Le coût de production interprofessionnel (selon la méthodologie de calcul en date du 22 mai 2019) est, dans cette proposition, le socle indispensable à toute négociation. Le résultat de la mécanique de prix résultant de la négociation, et présente dans le contrat, ne sera alors plus négociable par l'aval de la filière. Par la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans le contrat, l'éleveur a l'assurance que la flambée des prix des matières premières sera supportée par son exploitation, de manière durable. Il convient également de rappeler que la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans un contrat, amène toujours à une meilleure valorisation que le prix du marché, même quand celui-ci augmente fortement comme l'année passée. Enfin, cela permet de donner de la lisibilité aux éleveurs, à la filière, comme aux banquiers pour accompagner les jeunes. Avec la moitié des éleveurs qui partiront à la retraite dans les 10 années à venir, le renouvellement des générations est urgent.

D'après communiqué

DIVERSIFICATION

// FRUITS À COQUES

Nathalie Blachon, nucicultrice dans l'âme

Depuis 2008, à Montmiral dans la Drôme, Nathalie Blachon produit et valorise en direct noix et noisettes. Rencontre avec une nucicultrice passionnée qui livre un regard averti sur les attentes des consommateurs.



S.S./AD26

Nathalie Blachon conditionne et commercialise elle-même ses noix et noisettes.



S.S./AD26

Cette année, Nathalie Blachon a été confrontée à une récolte tardive. La chute des noix a été retardée par une météo trop estivale.

Chez Nathalie Blachon, la noix se décline en filets, cerneaux, huile, nougat, « grignotes » sucrées… Idem pour la noisette, vendue en coque, décortiquée en amandons crus ou torréfiés, en huile, pâte à tartiner au chocolat Valrhona ou autres douceurs sucrées. Sans oublier les tourteaux de noix ou de noisette qu'elle propose au consommateur d'incorporer dans les pâtes à gâteaux ou sur des salades. Pour la nucicultrice, l'enjeu est de *« valoriser le produit jusqu'au bout »*, y compris les coquilles qui servent de combustible1 ou de paillage aux pieds des arbres. *« Dans la noix ou la noisette, la seule chose qui se perd, c'est le bruit de la coquille quand on la casse »*, résume-t-elle. À 43 ans, seule à la tête de son exploitation avec un salarié permanent et des saisonniers, Nathalie Blachon produit et commercialise en moyenne 45 tonnes de noix par an et, les meilleures années, jusqu'à 3 tonnes de noisettes.

30 000 km de livraisons

« La ferme est dans la famille depuis quatre générations. Mon arrière-grand-père ardéchois s'y est installé en 1920 en polyculture-élevage. C'est mon père qui a orienté l'exploitation vers la nuciculture. Très vite, il a souhaité commercialiser ses noix en direct. Il y a plus de trente ans, il a commencé à travailler avec des grandes surfaces et à participer à quelques marchés », raconte la jeune femme. Aujourd'hui, elle livre ses produits auprès d'une dizaine de magasins de la grande distribution, une cinquantaine de jardineries, une dizaine de magasins de producteurs (en dépôt-vente). *« Je fais chaque année 30 000 km, principalement d'octobre à mars, pour des livraisons entre Dijon et Marseille »*, indique-t-elle.

Si elle a hérité de son père sa passion pour la noix, elle est en revanche à l'origine de l'introduction de la noisette sur l'exploitation. *« Après des études en arboriculture, mon frère aîné devait prendre la suite de mon père. Mais il a été rattrapé par sa passion pour l'informatique dont il a fait son métier. Dans la perspective de son installation, il avait planté 0,5 ha de nashis. De mon côté, j'étais passionnée par le dessin technique. J'ai d'abord fait un BEP construction et topographie. Mais après un stage chez un architecte, je me suis dit que huit heures par jour dans un bureau ce n'était pas pour moi »*, confie Nathalie Blachon. Bac pro productions horticoles et BTS analyse et conduite des systèmes d'exploitation (Acse) en poche, elle prend la suite de son père à sa retraite en 2008. *« J'ai alors remplacé les nashis par des noisetiers. J'aime la noisette. C'est un produit peu fragile »*, explique la nucicultrice. Il a toutefois fallu adapter le matériel, notamment le tapis de la ramasseuse à noix et investir dans un nouveau séchoir.

Pas de faux pas sur la qualité

Côté calendrier, les deux récoltes se chevauchent. *« Nous attaquons la noisette vers le 10 septembre jusqu'à mi-octobre. La noix démarre en général vers le 1er octobre pour l'AOP Noix de Grenoble »*, précise-t-elle. Mais cette année, l'été qui n'en finissait pas de s'étendre a retardé la chute des noix alors que la récolte était autorisée dès le 28 septembre par le CING2 pour l'AOP. *« Résultat, mi-octobre, sur un marché, je me suis retrouvée sans noix sèches de l'année, avec seulement des noix fraîches et des noisettes, alors que les clients venaient exprès pour acheter des filets de la nouvelle récolte »*, poursuit Nathalie Blachon.

Habituée des marchés et salons gastronomiques et interlocutrice directe des responsables rayon fruits et légumes en magasin, elle sait qu'aucun faux pas n'est permis sur la qualité. *« Le consommateur est très fidèle à la noix, mais il veut de bonnes noix. Je lui conseille toujours de bien vérifier l'année de récolte lorsqu'il en achète. Dès que j'attaque une nouvelle saison, s'il reste des noix, je les casse pour en faire de l'huile et sinon, elle finisse aux pieds des arbres, ça favorise la biodiversité et limite l'évapotranspiration »*, indique Nathalie Blachon. Équipée de sa propre ligne de cassage, elle reconnaît que les cerneaux ont le vent en poupe malgré leur prix. *« Les gens n'ont plus le temps de casser des noix, ils ne veulent pas de déchets et en plus, avec des cerneaux, ils sont sûrs qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises derrière la coquille »*, analyse-t-elle.



S.S./AD26

Quand elle s'est installée en 2008, Nathalie Blachon a choisi de se lancer dans la production de noisettes.

Pénurie d'eau et excès de chaleur

D'autant que d'autres difficultés se profilent pour garantir la qualité du produit : la pénurie d'eau et les excès de chaleur. *« Pour proposer une noix ou une noisette charnue comme attendue par le consommateur, il faut de l'eau. Cette année, nous avons été en restriction de la mi-avril à la fin de l'été »*, rappelle Nathalie Blachon. Ses vergers ont aussi essuyé la grêle puis les coups de soleil. *« J'utilise une colonne densimétrique pour le tri, mais cette année, c'est compliqué. Les coquilles sont lourdes alors qu'il peut y avoir à l'intérieur un cerneau non nourri à cause du stress hydrique et thermique. Tant que la noix n'est pas ouverte, difficile de savoir. Avec la commercialisation en circuits courts, je prends rapidement la claque si le produit n'est pas bon »*, insiste la productrice.

Face au changement climatique, elle s'interroge sur la possibilité d'introduire des productions plus résistantes à la chaleur et au manque d'eau. *« Depuis deux ans, je fais des essais sur la cacahuète, signale-t-elle. Je réfléchis aussi à la pistache. Mais je suis en extrême limite nord en termes de latitude et surtout c'est une culture pérenne sur laquelle on manque encore de recul »*.

Sophie Sabot

(1) Elle disposait auparavant d'une chaudière qui lui permettait de les valoriser. La nouvelle chaudière fonctionne désormais au bois de taille déchiqueté. Les coquilles sont livrées à des collègues qui disposent de chaudières spécifiques.

(2) CING : comité interprofessionnel de la noix de Grenoble.

Circuits courts: Un lien essentiel avec le consommateur

« La main vous donnant votre sac de noix aura aussi planté le noyer auparavant ». Sur son site de vente en ligne grignote.com, Nathalie Blachon accueille le visiteur par une formule qui résume sa vision des circuits courts. Si la vente en grandes et moyennes surfaces, jardineries, magasins de producteurs et quelques épiciers, chocolatiers, pâtissiers et un nougatier [qui lui fabrique son nougat à la noix] représente les trois quarts de ses volumes, elle est aussi attachée au lien direct avec le consommateur. *« Mon père faisait dix marchés et salons sur l'année. J'ai réduit à cinq, dont le très renommé Savim à Marseille en mars et novembre sur lequel mon père a construit au fil des années une clientèle. Depuis mon installation, j'accueillais aussi des camping-caristes via le réseau France Passion. Mais j'ai décidé d'arrêter en 2023 pour me lancer dans l'opération De ferme en ferme. J'ai trouvé cette première édition géniale même si très prenante et je compte poursuivre »*, indique la productrice. Enfin, elle vend sur rendez-vous à la ferme ou via son site Internet, mais reconnaît rencontrer des difficultés avec les prestataires de livraison de colis.

// FINANCER SON BÂTIMENT

21 Le bail à construction, une idée à creuser

Et si votre bâtiment d'élevage ne vous coûtait presque rien ? C'est possible en ayant recours à un tiers investisseur avec lequel vous êtes lié par un bail à construction. Vous n'êtes pas propriétaire du bâtiment, mais vous en avez l'usage. Les opérateurs du photovoltaïque proposent cette formule qui remporte un certain succès.

Un jeune agriculteur qui s'installe et qui ne souhaite pas alourdir son endettement, un exploitant bien implanté mais qui conçoit son bâtiment comme un outil plutôt que comme un patrimoine… Elles sont multiples, les raisons qui justifient qu'on décide de s'équiper d'un bâtiment en ayant recours à un tiers investisseur. Le principe est simple : une entreprise investit dans une construction, en lieu et place de l'exploitant. Ce dernier a l'usage du site mais n'en est pas propriétaire. Naturellement, l'investisseur doit se rembourser et c'est la raison pour laquelle cette formule du bail à construction en tiers investisseur est un des outils privilégiés du développement de l'activité des acteurs du photovoltaïque : en revendant l'électricité produite par les panneaux situés sur les bâtiments qu'ils ont construits, ils récupèrent leur mise, s'y retrouvent économiquement, et les agriculteurs aussi, qui sont libérés du poids d'un investissement lourd.



Osifoit

Le dispositif du bail à construction en tiers investisseur est particulièrement apprécié dans le bassin allaitant, où les besoins en renouvellement de bâtiments sont importants.

Aller au-delà de la location de toiture

Ce dispositif, l'entreprise côte-d'orienne O'Sitoit basée à Aiserey, au sud de Dijon, s'y est engagée il y a plus de dix ans : *« À l'époque,* explique son dirigeant Bruce Febvret, *cela répondait à une réalité précise. Le photovoltaïque n'avait pas le vent en poupe et des agriculteurs avaient besoin de bâtiments. Ils voulaient faire du photovoltaïque, mais sans prendre de risques technique et financier. Le risque technique, nous le maîtrisions et nous avions la capacité financière pour quelques projets, c'est pourquoi nous avons proposé cette formule. Nous avons démarré avec des offres tiers investissement, de façon un peu artisanale ».* O'sitoit est parti d'une feuille blanche. En 2012, l'entreprise a d'abord proposé des baux emphytéotiques en location de toitures : dans ce cadre, elle a développé des projets photovoltaïques, avec des bailleurs qui restaient propriétaires du bâtiment. L'entreprise n'était propriétaire que de la centrale solaire. *« La location que nous versions permettait à l'agriculteur de financer son bâtiment. À partir de 2018, on a senti que ça devenait plus compliqué pour les agriculteurs d'obtenir des financements pour leurs bâtiments : les baux en location de toiture ne suffisaient plus, dans certains cas. Cela nous a poussés à nous lancer franchement dans le bail à construction ».* Autre acteur du secteur, Irisolaris, dont le siège est situé près d'Aix-en-Provence, mais qui couvre la Bourgogne-Franche-Comté depuis son agence de Chalon-sur-Saône, en Saône-et-Loire, s'est lancé en 2015 : *« Le système de bail à construction,* précise Cédric Maillet, responsable des partenariats agricoles dans l'entreprise, *représente 80 % de notre activité pour le secteur agricole. Le reste est constitué par du bail emphytéotique-location de toiture, ou de l'investissement avec l'agriculteur qui achète la centrale solaire ».* La Saône-et-Loire est aujourd'hui le département dans lequel cette société dépose le plus grand nombre de permis de construire. *« On se développe beaucoup avec le bassin allaitant,* poursuit Cédric Maillet, *ce qui explique que la Bourgogne et l'Auvergne sont deux régions porteuses en ce moment ».*

Grosse demande en élevage

Ces dernières années, il y a eu, sur cette zone, une grosse demande en matière de renouvellement de bâtiments anciens dans le domaine de l'élevage et, dans ce contexte, l'investissement photovoltaïque et le système du tiers investisseur sont des solutions intéressantes pour les agriculteurs. *« Nous travaillons,* précise Cédric Maillet, *en partenariat avec plusieurs coopératives de la zone : Dijon Céréales, Feder, Bourgogne du Sud, Sicarev et Alysé ».*

Du côté d'O'Sitoit, le bail à construction représente entre 25 et 40 % de l'activité, selon les années. Avec ce dispositif, Irisolaris finance la charpente, la couverture en bacs acier en 75/100e d'épaisseur, les fondations en béton. Il reste à la charge de l'agriculteur le terrassement, les aménagements intérieurs, le creusement d'une tranchée de l'onduleur jusqu'à la limite de sa propriété, pour installer le Point de livraison (PDL). *« Sans cette solution de financement, beaucoup de gens n'auraient pas pu s'équiper d'un nouveau bâtiment ». « À notre niveau,* souligne Bruce Febvret, *nous n'imposons pas cette solution. Elle est pertinente si elle est adaptée aux besoins du client. Notre équipe commerciale détermine avec lui la formule qui lui convient le mieux et le tiers investissement reste une solution parmi d'autres. Nous faisons du sur-mesure en termes de prise en charge financière et de bâtiment. Nous n'avons pas de bâtiment type, on s'adapte aux façons de travailler de l'agriculteur parce que je considère que ce n'est pas à nous d'imposer un format de bâtiment ».* Le tiers investissement répond souvent à une problématique d'endettement, notamment dans le cas d'un jeune en cours d'installation, mais d'autres exploitations s'en servent comme d'un outil de leur stratégie entrepreneuriale. Le bail à construction est établi pour une durée de 30 ans. Pendant cette période, l'opérateur exploite la centrale solaire, il assure également le bâtiment et la centrale solaire. L'agriculteur utilise le bâtiment pour son activité, il assure le contenu du bâtiment et ses aménagements. Cette durée de 30 ans est nécessaire pour l'amortissement de la construction et se justifie aussi sur un plan fiscal : si l'on cède le bien avant 30 ans, il y aura de la plus-value immobilière. Par ailleurs, le bail est transmissible lors d'une cession d'exploitation. À son terme, l'agriculteur récupère la propriété du bâtiment, il peut faire le choix de récupérer la centrale solaire qui va avec et de poursuivre la production d'électricité, pour revendre ou autoconsommer. Il peut aussi demander le démantèlement de la centrale, qui sera à la charge du développeur photovoltaïque.

S'adapter aux besoins

« Nous proposons une gamme de 14 bâtiments (de 560 à 2 700 m2), spécialisés élevage ou stockage, mais aussi en mixte, explique Cédric Maillet. *En 2015, nous n'en proposions que 3. L'évolution de la loi, en 2021, qui a permis de passer à une puissance installée de 500 Kwc, nous a poussés à étoffer cette gamme. Nous nous adaptons aussi aux enjeux des filières : en 2023, nous avons développé un bâtiment de type bergerie. Nous avions constaté que les bâtiments que nous proposions jusqu'alors n'étaient pas adaptés à la production ovine. On a choisi de se rapprocher des coopératives partenaires : on a écouté leurs attentes et on a conçu un bâtiment équipé en photovoltaïque, en fonction de leurs critères, en termes de dimension, de volume d'air… »*

Depuis 2016, sur les quatre départements bourguignons, Irisolaris a installé environ 250 bâtiments agricoles selon cette formule de financement. O'Sitoit, pour sa part, revendique une centaine de bâtiments financés par le tiers investissement, en Bourgogne-Franche-Comté. Pour Bruce Febvret, le potentiel demeure important sur la région.

Berty Robert







// ÉLEVAGES BOVINS

21 Sa banque, c'est le soleil

Les panneaux solaires de Jean-Philippe Benoist ont permis à cet éleveur côte-d'orien de construire deux bâtiments avec un très faible endettement.



L'habitant de Torcy-et-Pouligny il y a quelques jours, dans l'un de ses deux nouveaux bâtiments.

« Nous sommes nombreux à penser la même chose : se lancer dans une construction sans panneaux photovoltaïques est devenu inconcevable », confie Jean-Philippe Benoist, éleveur de 90 vaches charolaises entre Époisses et Semur-en-Auxois. Cet homme de 42 ans a fait construire deux bâtiments depuis 2020, le premier pour le stockage de ses fourrages, le second pour l'engraissement d'une partie de ses bovins. Un reste à charge de 5 000 euros/an pendant 15 ans permettra de couvrir ces deux investissements en fonction, bien sûr, de la production annuelle d'énergie photovoltaïque.

Cette annuité sera en partie compensée par l'augmentation de la capacité d'engraissement. La facture aurait même pu être *« nulle »* si l'éleveur ne s'était pas fait *« plaisir »* : *« j'ai opté pour plusieurs équipements onéreux mais intéressants et performants à mes yeux, comme un système de contention extérieur type fromage, ou encore des portes rideaux électriques, avec des télécommandes dans chaque tracteur »*. Jean-Philippe Benoist n'a pourtant pas opté pour le photovoltaïque dès ses débuts : *« cela aurait valu le coup avec les tarifs de l'époque, mais il y a 15 ans, c'était un peu l'inconnu. Le capital à investir était effrayant à l'échelle de mon exploitation et nous n'avions pas de retours d'expériences. À l'époque, la modernisation du bâtiment des vaches était déjà un gros investissement. Le tarif de rachat de l'électricité a par la suite fortement, baissé tout comme celui des panneaux. La rentabilité du projet est semblablement identique aujourd'hui, avec un moindre risque financier et technique. J'ai donc franchi le cap ! Mes deux installations de 100 kWc me satisfont pleinement »*.

Des aides et des mains

Pour obtenir un tel *« schéma financier »*, le Côte-d'orien a saisi toutes les opportunités qui se présentaient à lui : *« en plus du solaire, j'ai bénéficié de plusieurs soutiens, même si tous n'ont pas encore été encore perçus à ce jour. La somme de 12 500 euros m'a été accordée par le Département, pour le stockage. Le PCAE, aujourd'hui nommé PSN, est censé me verser près de 44 000 euros, soit 40 % de 110 000 euros, par le biais des bonus à l'engraissement. Grâce à la MSA, le système de contention a fait l'objet d'une aide de 3 000 euros »*. Pour alléger encore la facture, Jean-Philippe Benoist, aidé par sa main-d'œuvre salariée sur l'exploitation, a quasiment tout fait de ses propres mains, notamment son bâtiment d'engraissement semi-ouvert métallique en capacité d'accueillir 80 bovins. Les travaux lui ont pris beaucoup de temps, mais *« telle est la condition pour moins débourser et ne pas perturber le travail quotidien sur l'exploitation »*. L'installation de l'ossature métallique et des rideaux sont les seuls travaux qu'il n'aura pas réalisés lui-même.

Un peu de *« chance »*

Pour couronner le tout, l'éleveur a réussi à échapper à l'inflation : *« en ce qui concerne le bâtiment d'engraissement, j'ai donné mon aval sur la marchandise fin 2020. Je n'ai pas eu de hausse sur les matériaux, je remercie les vendeurs… Très rapidement, la ferraille a pris 200 euros la tonne, cela aurait représenté une plus-value de 8 000 euros. Toutes les barrières et tubulaires ont été achetés avant les hausses. Ces équipements ont pris de 4 à 7 % pratiquement tous les trimestres qui ont suivi. J'ai eu la chance d'emprunter à 1,24 %, Aujourd'hui, les taux d'intérêt doivent approcher ou même dépassent les 4 % »*. Jean-Philippe Benoist n'aura *« connu »* l'inflation que sur le béton et une partie de ses équipements : *« il faudrait faire le calcul précisément, mais ce bâtiment d'engraissement me revient aux environs de 150 000 euros. Il devrait coûter aux alentours de 200 000 euros aujourd'hui. Et bien davantage si je n'avais pas opté pour l'autoconduction »*. L'éleveur se dit pleinement satisfait à ce jour, ses objectifs étaient multiples : moderniser l'outil de travail à moindres coûts, avoir la totalité de ses fourrages au sec et sur site, améliorer sa capacité d'engraissement en quantité (intégration) et en qualité (confort et sécurité), le tout avec un temps de travail fortement réduit.

AG

DIJON CÉRÉALES AGROÉQUIPEMENT

CONSEIL, EXPERTISE ET SOLUTIONS
POUR VOS EXPLOITATIONS

Une équipe pour vous accompagner



Daniel Bouiller
Conseiller Performance Expert Agroéquipement
06 23 56 64 13 - daniel.bouiller@dijon-cereales.fr
Secteur : Dijon Céréales

Sébastien Renaud
Conseiller Performance Agroéquipement
06 86 28 10 07 - sebastien.renaud@dijon-cereales.fr
Secteurs: Morvan - Arnay-le-Duc - Liernais

Arthur Pharaboz
Conseiller Performance Agroéquipement
06 71 60 35 37 - arthur.pharaboz@dijon-cereales.fr
Secteurs: Pouilly-en-Auxois - Auxois Sud - Vallée de l'Ouche - Vitteaux - Semur-en-Auxois - Époisses

Plateforme de Pouilly-en-Auxois
Spécialisée dans l'agroéquipement, votre plateforme approvisionne les dépôts du réseau Dijon Céréales.



Pierre et Lucas vous accueillent et vous conseillent du **lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h30.**
Tel : **03 80 90 76 00**

De nombreux services et gammes à votre disposition

- CONSEIL, DIAGNOSTIC, ANALYSE DE VOS PROJETS
- AMÉNAGEMENTS DU BÂTIMENT ET PLEIN AIR
- ACCESSOIRES VÉTÉRINAIRES / SURVEILLANCE
- QUINCAILLERIE / SAV
- MATÉRIEL DRAINAGE
- CONDITIONNEMENT ET CONSERVATION DES FOURRAGES
- HYGIENE DES BÂTIMENTS ET DE L'EAU
- GAMME AVICOLE
- STOCKAGE ENGRAIS LIQUIDE

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

// CHAMBRE D'AGRICULTURE / ALYSÉ

89 Le Gaec Joffrin, première affiche des JPO bâtiments d'élevage

Les journées portes ouvertes de bâtiments d'élevage, organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, ont lieu du mardi 13 au vendredi 16 février. La première journée se fera au Gaec Joffrin, une exploitation en bovin lait, à Villiers-Vineux, le mardi 13 février, de 14 heures à 16 h 30.

Bien connu, dans le monde de l'élevage laitier, le Gaec Joffrin poursuit son chemin et prévoit l'avenir. Basé sur la commune de Villiers-Vineux, le Gaec est composé de quatre associés : Laurent et Luc Joffrin, Pierre Caziot, et Gérard Desvaux.

L'exploitation de polyculture élevage compte 380 ha de SAU, dont 221 ha de surfaces cultivées. Le troupeau mixte, est composé de 83 vaches laitières et 29 vaches allaitantes.

C'est en 1986 que Laurent Joffrin s'installe en Gaec, avec ses parents (Gaec Joffrin Père et Fils). Luc Joffrin vient rejoindre le Gaec en 1991. Le troupeau de vaches laitières se trouve au cœur du village. Ils développent le troupeau avec de bons résultats, tant sur le plan quantitatif, que sur les aspects génétiques. Pour preuve, la célèbre gagnante de la section jeune du concours Eurogénétique portait bien son nom (elle s'appelait Chic), on la retrouve en photographie sur la pancarte à l'entrée de l'exploitation et exposée le bureau avec son trophée. De bons souvenirs pour les éleveurs et leurs parents. « *Depuis nous n'avons plus participé aux concours* », précise Laurent Joffrin, « *faute de temps, mais cela nous laisse de bons souvenirs* ».

Il poursuit : « *À la retraite de nos parents, nous avons cherché à développer l'élevage. Il n'était plus possible d'agrandir où nous étions. Nous avons choisi de nous délocaliser à l'extérieur du village. Pierre Caziot, un enfant du village mordu d'élevage, est revenu nous rejoindre en 2012. Puis, c'était au tour de Gérard Desvaux, en 2014* ».



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le Gaec Joffrin ouvre ses portes à l'occasion des journées portes ouvertes de bâtiments d'élevage.

Un rendez-vous incontournable

Chaque année la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé proposent aux éleveurs de découvrir des bâtiments d'élevage innovants. Pour cette édition 2024, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé ont sélectionné des bâtiments multifonction et astucieux. Avec pour but de découvrir les nombreuses idées, parfois inédites, des éleveurs, pour faciliter leur travail quotidien en élevage tout en améliorant le confort des animaux. Rendez-vous du 13 au 16 février dans les bâtiments d'élevage de demain.

Des éleveurs bâtisseurs

Comme ils avaient un budget limité et un esprit de bâtisseurs, les associés se sont lancés dans l'autoconstruction du bâtiment de vaches laitières. Ils construisent tout de A à Z, depuis le terrassement, jusqu'aux finitions, en passant par le montage de la charpente, la couverture, la maçonnerie, le carrelage, l'isolation, la peinture etc.

« *Sur la base d'une charpente achetée en kit aux établissements Gibeaux, nous avons tout construit, en dehors de la fosse sous caillebotis, et de la salle de traite* », indique Luc et Laurent Joffrin. « *Depuis cette construction, nous avons poursuivi, la construction des silos, puis le déplacement de notre ancien bâtiment de vaches laitières, pour le réaménager et le transformer en bâtiment génisses* ».

À l'arrivée de Pierre Caziot, Laurent et Luc Joffrin reprennent un troupeau de vaches allaitantes et construisent le bâtiment pour les vaches allaitantes.

À l'arrivée dans l'élevage, on sent la rigueur et l'organisation. Toutes les tâches sont partagées et planifiées. Les quatre éleveurs échangent peu, mais chacun connaît son rôle. Curage, travaux des champs, entretien du matériel, alimentation, surveillance des animaux. Le travail est fait, tout est à jour. Il faut dire que la main-d'œuvre est en adéquation avec la taille de l'exploitation.

L'intégration de la traite robotisée

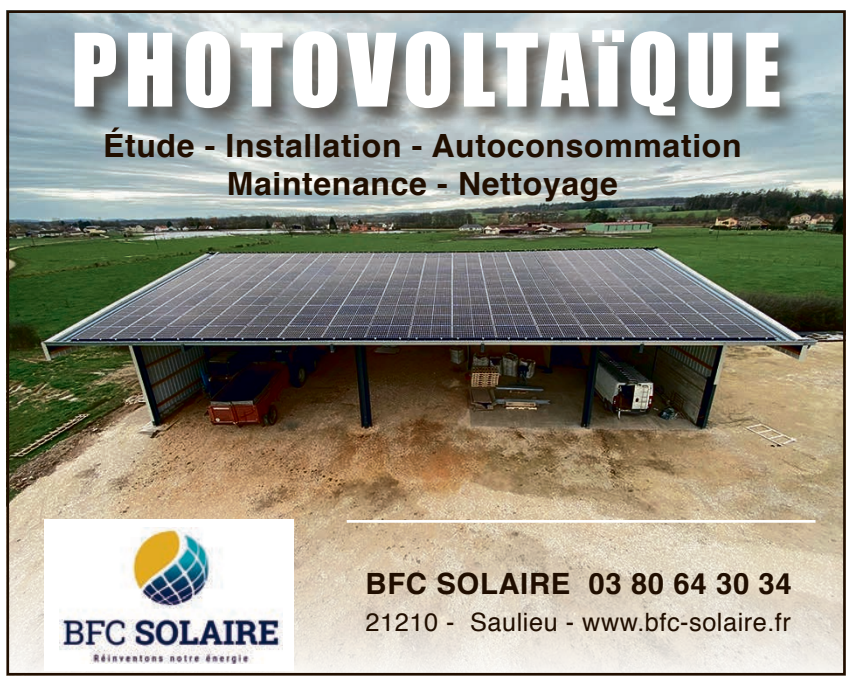
Les éleveurs choisissent d'investir dans deux stalles robotisées, pour remplacer leur salle de traite et surtout soulager le travail d'astreinte et les problèmes d'épaules. Le choix se porte sur deux stalles d'occasion reconditionnées, pour un investissement de 138 500 € qui, selon eux, « *restait pour nous abordable, même si n'avons pas bénéficié de subventions. Il est vrai que deux stalles neuves nous auraient coûté pratiquement le double* », assure Laurent Joffrin. Le bâtiment était adapté à la mise en place des robots. Les éleveurs ont choisi de positionner les stalles à l'emplacement de l'ancienne aire d'attente. « *Nous avons fait une traite sur un seul quai au moment de la mise en place de la seconde stalle* », poursuit Laurent Joffrin.

Aucuns travaux de terrassement, pour l'évacuation des eaux de lavage, ont été nécessaires puisque le robot a été posé sur la fosse caillebotis. « *Quelques panneaux isolants d'occasion, quelques marches en béton pour garder la main, quatre barrières, pour la circulation des animaux et le tour était joué. Ensuite 15 jours et 15 nuits pour habituer les vaches. Aujourd'hui nous sommes satisfaits* », se réjouit-il.

Concernant les charges de maintenance des robots, elles sont élevées au regard de leur ancienne salle de traite. « *Nous avons un contrat de maintenance complet pour 1 700 € par mois, à cela nous devons ajouter les consommables (lessives, peroxyde, produits de trempage etc..) pour un coût annuel de 4 500 €. Les 25 000 € annuels pour la maintenance représentent 18 % du budget investissement, c'est un point important qui est lié à la technicité de la machine et aux conditions d'utilisation (fonctionnement 24 heures/24, humidité, contact avec les pattes de vaches, poussière etc..)* », conclut Laurent Joffrin.

En somme, le Gaec évolue avec son temps, toujours avec une volonté de maîtrise des coûts et une volonté de partage des tâches, en limitant le travail d'astreinte. Autant de choses qui seront présentées lors des JPO bâtiments d'élevage, le mardi 13 février.

Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé







// VOLAILLES

89 Les neufs bâtiments de La Métairie

À Quarré-les-Tombes, la Scea La Métairie possède pas moins de neuf bâtiments pour la production de volailles de chair et la commercialisation. Sans compter une stabulation, également présente sur l'exploitation, qui accueille des blacks angus.



Denis Carcaud, gérant de la Scea La Métairie, à Quarré-les-Tombes.



Sept des neuf bâtiments créés accueillent des poulets.

À Quarré-les-Tombes, Denis Carcaud, 30 ans, gérant de la Scea La Métairie, s'est installé en janvier 2021 (en conventionnel), hors cadre familiale, avec un projet d'une grande ampleur, en association avec un boucher d'Île-de-France pour lequel il a travaillé durant trois ans. « *On a repris cette ferme qui était en bovin viande (charolais), une exploitation typique du Morvan, c'est-à-dire tout en prairie permanente, sur une soixantaine d'hectares groupés autour de la ferme. Il y avait une stabulation pour les vaches, un autre bâtiment derrière la maison où il y avait aussi des vaches et un hangar à fourrage* », se rappelle Denis Carcaud. « *On a gardé la partie bovin viande mais en changeant la race, en passant en black angus. Aujourd'hui, il y a environ 75 têtes sur la ferme* ».

Mais la grosse partie de la production ne se trouve pas là. « *Le gros du projet d'installation était de faire un élevage de volailles de chair en plein air, en circuit cours. Ce qui veut dire qu'on est obligé d'avoir des volailles prêtes à être envoyés à l'abattoir toutes les semaines. J'élève les poulets entre 100 et 120 jours, alors pour en avoir toutes les semaines prêt à être envoyés à l'abattoir, il était nécessaire que j'ai six à sept bâtiments, afin d'avoir une bonne rotation* », explique-t-il.

Pour l'élevage et la commercialisation

Ce ne sont pas six ou sept bâtiments, mais bien neuf qui ont été construits. « *Les sept premiers font 150 m2 chacun, accueillant 1 500 volailles. Et pour chaque bâtiment, il y a un parcours extérieur pour les volailles. Au total, mes neuf bâtiments sont sur une surface de 5,5 ha* », détaille Denis Carcaud.

Le huitième bâtiment est séparé en deux : une moitié pour des poules pondeuses, une autre pour la partie magasin, servant pour la vente d'œufs et une partie des poulets (la grosse partie de la production prend la direction de boucheries basées en Île-de-France). « *Ce bâtiment fait 90 m2* », précise l'éleveur. Le magasin, qui ouvre uniquement le samedi matin, est ouvert depuis 2023.

Quant au neuvième et dernier bâtiment, de 90 m2 également, celui-ci sert pour accueillir des chapons, vendus uniquement en fin d'année. « *Pourquoi un bâtiment spécial ? Car les chapons s'élèvent durant six mois, alors je ne peux pas les inclure dans ma rotation des bâtiments de poulets de chair. Dans l'intervalle, je me sers de ce bâtiment pour accueillir quelques pintades dans l'année* ».

Des bâtiments en bois

Tous les bâtiments destinés aux volailles sont en bois de pin maritime, fabriqués en France. « *Le principe est qu'ils sont en panneaux sandwich en bois, où l'isolant (sur 5 cm) est aussi en bois. Ce sont des bâtiments déplaçables que nous, on ne déplace pas, car la configuration de la ferme ne s'y prête pas* », poursuit Denis Carcaud.

« *On trouve à l'intérieur un système de treuil pour lever la faîtière à la demande, sur toute la longueur, ce qui permet d'assécher le bâtiment lorsque la chaleur monte. En bas de pente du toit, il y a également des volets que l'on choisit d'ouvrir ou non. Tout cela nous permet de bien gérer la température et l'humidité dans le bâtiment* ».

Le projet ne s'arrête pas là puisqu'une fabrique d'aliments pour les poulets a aussi été créée et sera mis en route cette année. « *Les céréales seront achetées par camion complet puis stockées sur place. Je m'occuperais ensuite de fabriquer moi-même l'aliment des volailles, c'est-à-dire faire les mélanges et le broyage, notamment, ceci dans l'objectif de ne pas être dépendant de fabricants* », conclut Denis Carcaud.

Christopher Levé



Outre la partie production de volailles de chair, une partie élevage bovin viande de blacks angus.







// ÉNERGIE

Du bois déchet pour chauffer une fromagerie

Florian Christ, de la Ferme du Haut-Village à Woellenheim (Bas-Rhin), est déjà aux manettes d'une unité de méthanisation qui recycle les effluents de son élevage de laitières. Il vient de créer une chaufferie bois déchet. L'installation alimente en énergie naturelle la fromagerie de l'exploitation.

À Woellenheim, en Alsace, dômes, hangars et cheminées poussent non loin de l'édifice religieux. Une nouvelle religion se développe à la Ferme du Haut-Village, reprise du père par les frères Christ, récemment rejoints par Christian Richert, un ami de la famille, et Émilie Bondoerffer, la compagne de Florian Christ : le zéro déchet, allié à l'autonomie et aux 100 % énergie renouvelable. Pionnier de la méthanisation dans la région du Kochersberg, l'EARL du Haut-Village compte un troupeau de 150 vaches laitières pour Alsace lait, ainsi que plus d'une cinquantaine de jersiaises pour une production de fromages (depuis fin 2022). À cela s'ajoutent 130 ha de SAU et environ 200 ha de prairies fauchés ou pâturés. Si les productions de la ferme ne sont pas labellisées bio, principalement parce que le fourrage et le grain achetés à d'autres agriculteurs voisins pour nourrir le troupeau ne le sont pas, Florian Christ se présente en écologiste, soucieux d'avoir recours à une source naturelle d'énergie pour confectionner du fromage fermier, de même pour l'hygiénisation des biodéchets, intrants de méthanisation.



Anne Frintz

Florian Christ a investi dans une chaufferie bois déchet, qu'il a en partie dessinée. Palettes, emballages, poutres non traitées, déchets verts : 100 m³ de bois déchet peuvent y brûler chaque mois.

Tout est lié

« J'ai des principes mais l'économie suit », assure-t-il, alors que les terres alentour sont couvertes en mars par la féverole, précédant le maïs. L'agriculture de conservation des sols a trouvé sa place dans le modèle de la ferme en perpétuelle réflexion. *« Courant 2020, j'ai remarqué qu'il n'y avait pas de valorisation intelligente des palettes de bois sur lesquelles arrivaient les déchets alimentaires pour l'unité de méthanisation, car les chaufferies industrielles n'en voulaient pas à l'époque. Au centre de compostage, où je les amenais, le tas de bois déchet, dédié à l'énergie, était peu consommé. Une ressource était donc disponible. C'est comme ça que m'est venue l'idée de la chaufferie bois déchet »*, raconte Florian Christ, qui prend la relève de son père, quant à présider aux destinées de l'entreprise familiale.

Taille intermédiaire

Lorsqu'il a fallu dimensionner le projet, subventionné à hauteur de 50 %, Florian s'est affranchi du bureau d'études, voyant trop haut. Au total, la chaufferie a coûté 750 000 euros, contre 950 000 annoncés, mais 25 % de plus que prévu par Florian Christ, surtout à cause de la guerre en Ukraine et de l'envolée des prix des matières premières.

Après des visites d'autres chaufferies bois déchet en Allemagne, en France et en Suisse, l'éleveur du Kochersberg a décidé de dessiner le schéma de flux d'eau, lui-même. Si tout ce qui est tuyauterie a été sous-traité, Florian était maître d'œuvre et d'ouvrage du chantier, qui s'est déroulé de 2021 au printemps 2022. La chaudière est une petite unité industrielle suisse Schmid de 500 kW, avec un poussoir sur-mesure. *«C'étaient les seuls à proposer cela »*, pointe Florian Christ. La mise en route a eu lieu en septembre 2022, en même temps que la fromagerie fermière. Pour l'instant, l'outil de production d'énergie ne fonctionne pas au maximum de sa capacité. Avec l'hygiénisation des biodéchets, sous peu, il montera en puissance. *« Nous trouverons toujours du bois déchet pour notre chaufferie en approvisionnement local (à moins de 10 km), mais les industriels tapent aujourd'hui dans la ressource, crise oblige… Sur le long terme, les professionnels des chaudières sont inquiets : le bois ne suffira pas à toutes les alimenter »*, conclut Florian, qui a donc du mal à conseiller à ses pairs de se lancer dans une aventure similaire.

Anne Frintz



Anne Frintz

La chaudière de 500 kW a été mise en route en septembre 2022, en même temps que la fromagerie.







// ÉVOLUTION

Le solaire plus accessible aux Cuma

Depuis novembre 2022, les Cuma peuvent investir en propre dans un bâtiment de stockage de matériel avec centrale photovoltaïque sans passer par une SAS.



De gauche à droite, Camille Talon (Gac EN), Jean-Louis Miallet, Pierre Modenel, Christophe Rouches, Stéphane Cusset, Jean-Benoît Bonal et Gisèle Gonthier (FDCuma) sur le site du futur bâtiment.

Soixante-dix adhérents et quasiment autant de matériels (52 recensés cette année) : créée en 1980, la Cuma du Puy de Banes, dans le Cantal, qui rayonne sur Pailherols et ses environs, à l'Est d'Aurillac, a vu au fil des ans son parc s'enrichir au point de ne plus pouvoir héberger chez ses membres tous les outils de travail du sol, épandeurs, bétaillères, plateaux-fourrages, round-ballers, pelleteuse, rouleau semeur, broyeur, gyrobroyeur et autre épareuse, dont certains modèles ont été achetés en double, voire triple, pour répondre à la demande des adhérents de cette Cuma dynamique qui ne connaît pas la crise du renouvellement ni des vocations… mais celle du logement. Ces derniers temps, avec l'accroissement de la taille des matériels, il a fallu se résoudre à en laisser certains dehors…

Plus besoin de SAS

Un bâtiment de stockage : bien sûr, l'idée circulait depuis une paire d'années dans les discussions de la Cuma, *« mais on était freiné par le coût et donc le financement, et on avait aussi du mal à trouver le terrain, sachant que ça passait forcément par un projet avec du photovoltaïque sur le toit »*, relate Pierre Modenel, président de la Cuma, qui a vu en 2022 les planètes s'aligner favorablement. D'abord avec la décision de l'État de prendre à sa charge 60 % du raccordement des centrales photovoltaïques au réseau EDF, décision concomitante avec une remontée du tarif de rachat du kilowatt heure, soumis à une baisse sévère depuis 2020 (1). Troisième élément à avoir emporté définitivement la décision des cumistes du Puy de Banes : une évolution juridique des statuts des Cuma leur permettant de mettre en place et gérer sur leurs biens immobiliers des installations destinées à la production d'énergie, photovoltaïque compris. *« Jusqu'à présent, les Cuma désireuses de se doter d'un bâtiment avec toiture couverte en panneaux photovoltaïques avaient trois options,* explique Gisèle Gonthier, animatrice à la FDCuma : *passer par un tiers investisseur qui loue le bâtiment à la Cuma pour abriter son matériel, cette dernière en devenant propriétaire à la fin du bail ; investir elle-même dans le bâtiment avec deux possibilités : louer la toiture à un tiers investisseur pour le volet photovoltaïque ; ou bien la gérer elle-même en créant une société (SAS) dédiée, un montage complexe. Intérêt de s'affranchir de cette constitution de SAS : au bout de 15 ans, durée moyenne d'amortissement de la centrale, les fruits de la vente d'électricité pourront être réinvestis dans la Cuma».*

Des revenus dans 15 ans

Accompagnés par la FDCuma dans le cadre d'un Dina (2), Pierre Modenel, épaulé par Jean-Louis Miallet, son vice-président, et son équipe, ont pu bâtir et affiner leur projet : un terrain de 3 000 m2 situé sur des biens communaux à Brommet, répondant aux prérequis de la Cuma (terrain plat, en bordure de route, avec des abords déjà aménagés…), est en cours d'acquisition pour la modeste somme de 3 000 €. *« La mairie a joué le jeu, le maire est un agriculteur et il est content que le bâtiment se fasse sur sa commune »*, souligne Jean-Louis Miallet. Le bâtiment, dont les plans ont été conçus par la Sica Habitat rural, s'étendra sur 1 480 m2 (63 m de long sur 24 de large) avec un budget de 220 000 € HT, qui devrait prétendre à 105 000 € de subvention du PDR Cuma. Il supportera une installation d'environ 1 500 m² de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 320 kWh dont le coût devrait avoisiner les 200 000 € HT. Avec un revenu annuel issu de l'énergie photovoltaïque de 14 000 €, et un emprunt sur 15 ou 18 ans à 4,15 % (soit une annuité de l'ordre de 12 500 €), *« il devrait nous rester autour de 1 500 et 2 000 € par an »*, qui pourront être réinvestis dans la Cuma, tout comme les 14 000 € annuels une fois l'emprunt intégralement remboursé. *« Les jeunes qui sont là aujourd'hui pourront faire évoluer le bâtiment s'ils le souhaitent, l'agrandir, y adosser un atelier, une salle de réunion »*, fait valoir Jean-Louis Miallet. Pour l'heure, la Cuma est dans l'attente du devis de raccordement d'Enedis (bâtiment à 400 m du transformateur) qui pourrait approcher les 22 000 €. *« On devrait être fixé dans l'été, sachant qu'on est dans l'idée d'attaquer les travaux de construction au printemps prochain, l'objectif étant que le délai soit le plus court possible entre la construction et le raccordement pour ne pas avoir trop de trésorerie à avancer »*, explique Pierre Modenel. Comme la Cuma du Puy de Banes, quatre autres coopératives se sont lancées en 2023 dans le Cantal dans un projet bâtiment avec photovoltaïque : Cuma de la Soulane (Saint-Illide), Cuma des Trois granges (Apchon), Cuma du Puy de Pagros (Andelat) et Cuma Haute de Cère (Thiézac).

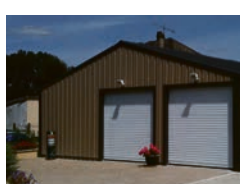
P. Olivieri

(1) 0,60 €/kWh en 2010 pour les installations de plus de 100 kW, 0,12 € aujourd'hui.

(2) Dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives : trois jours d'accompagnement stratégique par un conseiller Cuma pris en charge par l'État.

Votre spécialiste photovoltaïque
depuis 2009 à votre service
O'SITOIT L Energie Positive
Photovoltaïque (revente et autoconsommation)
Développement construction et maintenance
Tiers investissement & location de toiture

info@o-sitoit.com - 03 80 36 62 88
www.o-sitoit.com

FERS ET METAUX DU DIJONNAIS
VOTRE NÉGOCIANT DE MÉTAUX À DIJON : ACIER, INOX, ALUMINIUM
BACS ACIER

POUTRELLES À LA COUPE

TUBES LAMINÉS EN STOCK

POSSIBILITÉ DE LIVRAISON
Nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 14h à 18h
Dijon Chalon-sur-Saône Mâcon
5, rue de Mayence
21000 DIJON
Tél. : 03 79 57 03 18
commercial@fersetmetaux21.fr
www.fersetmetauxdudijonnais.fr

feder force coopérative
FOURNITURES D'ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE CONTENTION BOVINE ET OVINE
Réalisation plans, photovoltaïque, filets brise-vent, abreuvoirs,...
Rue de l'Oze - 21150
VENAREY-LES-LAUMES
TECHNICIENS CONSEILS
• Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
• Laurent DUVAL 06 86 93 24 36
• Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73

JOURDAIN N° 1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
Livraison sur toute la Bourgogne
30 ans d'expérience à votre service

// VENTILATION

Un vent nouveau dans la conception de bâtiments

Pour lutter contre le stress thermique des animaux en période de canicule, l'heure est à la conception de bâtiments ouverts sur l'extérieur pour une ventilation naturelle maximale.

Le changement climatique entraîne de nombreuses réflexions sur la conception des bâtiments d'élevage dont la taille ne cesse d'évoluer pour accueillir tout au long de l'année, des troupeaux de plus en plus importants. *« Nous devons adapter les bâtiments à ces nouvelles conditions »*, indique Bertrand Fagoo, de l'Institut de l'élevage (Idele) chef de projet au sein du service Capteurs - Équipement - Bâtiments. *« On sait que les ruminants résistent bien au froid s'ils sont à l'abri de l'humidité. En revanche, la canicule entraîne un stress thermique qui les impacte très fortement. Il faut donc changer notre approche pour la conception des bâtiments qui doivent désormais permettre que l'air circule librement à l'intérieur du bâtiment. Il existe aujourd'hui des bâtiments d'élevage type parasol qui sont ouverts sur les quatre côtés »*.

Dès la conception

Pour Bertrand Fagoo, la notion de ventilation est fondamentale, elle doit être étudiée dès la conception du bâtiment. Il invite les éleveurs à réfléchir et se faire conseiller pour le choix de l'implantation de la construction, son orientation, son ensoleillement en été. Il est important également de prévoir un bâtiment indépendant pour qu'il n'y ait pas d'obstacle à la circulation de l'air. Il devra être le plus étroit possible car la ventilation naturelle est complexe dans les bâtiments de grande largeur qui doivent alors présenter des relais en toiture. Enfin, il conseille d'éviter, si possible, le mélange des générations d'animaux qui n'ont pas les mêmes résistances. Il existe aujourd'hui des outils de diagnostic et d'aide à la décision tel que Shelt-air afin de bien dimensionner les ouvertures en ventilation naturelle lors de la conception du bâtiment. Toutefois, s'il est désormais conseillé de concevoir un bâtiment totalement ou en partie ouvert sur l'extérieur, l'éleveur doit pouvoir, en cas d'évènements extrêmes, offrir des protections grâce aux accessoires modulables tels que les rideaux, les volets ou encore les murs gonflables. En hiver, ces équipements protégeront des précipitations et du vent, en été du soleil et de la pluie.

Pour les bâtiments existants

Dans les bâtiments existants, *« la ventilation mécanique ne doit être envisagée qu'en tout dernier recours »*, affirme le spécialiste. De nombreux aménagements peuvent en effet y être faits pour profiter de l'aération naturelle et apporter de la vitesse d'air en été afin d'abaisser la température corporelle des animaux.

Il s'agit de favoriser le passage de l'air à la base du bâtiment. Pour cela, il est, par exemple, possible d'éliminer un pan en béton pour le remplacer par des rideaux avec des ouvertures du bas vers le haut ou d'installer des panneaux articulés. Si le bâtiment est en bardage, démonter une partie de la façade pour ménager des ouvertures est également une possibilité. *« Chaque exploitation est un cas unique, avec des besoins spécifiques liés à sa situation, indique Bertrand Fagoo. Les éleveurs ne doivent pas hésiter à demander conseil à leur technicien (conseil d'élevage, Chambre d'agriculture) pour ne pas rester seuls et désarmés face à ces bouleversements climatiques »*.

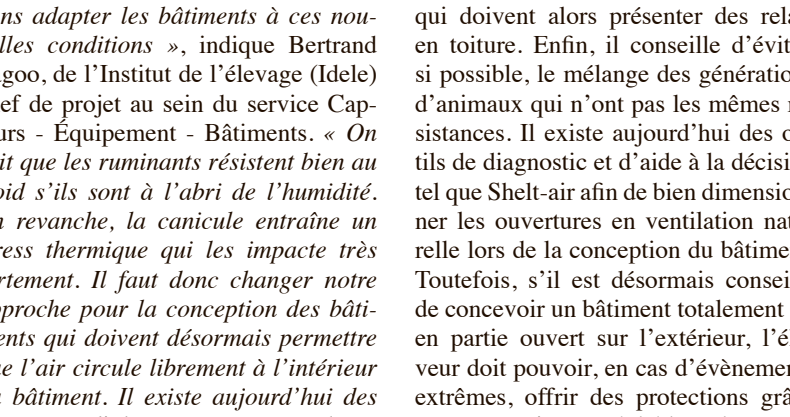
Magdeleine Barralon



Les ouvertures basses, au niveau de l'aire de repos des animaux, permettent de diminuer leur température corporelle.

Bertrand Fagoo

METALBAC
ACIER ET PROFILAGE
Au service des particuliers et des professionnels



FABRICATION DE VOS TÔLES DE COUVERTURE ET DE BARDAGE

TÔLES BAC ACIER/PANNEAUX SANDWICHS à vos couleurs et à vos dimensions

ZA des Champs Gilbards • 89240 POURRAIN
(10 mn d'Auxerre en direction de Toucy)
www.metalbac.fr
03 86 418 814 - contact@metalbac.fr
Ouvert lundi matin et du mardi au vendredi toute la journée



Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424



// AMÉNAGEMENT

Profiter de la lumière naturelle

Diminuer le stress thermique, optimiser les résultats zootechniques du troupeau, créer une ambiance apaisante pour les animaux et pour les humains, voilà les fruits d'une bonne gestion de la luminosité naturelle dans la stabulation.



L'installation de rideau permet d'éviter autant que possible l'ensoleillement direct des aires de vie et de l'auge. (Crédit Bertrand Fagoo)

Avec le changement climatique et les températures extrêmes que l'on a subis ces derniers étés, le défi actuel qui se pose lors de la conception d'un bâtiment consiste à profiter de la lumière naturelle sans pour autant augmenter la température ambiante qui engendre pour le troupeau du stress thermique. Il faut donc éviter autant que possible l'ensoleillement direct des aires de vie et de l'auge qui chauffe la ration. Rappelons que les bovins sont très sensibles aux contrastes lumineux, parce que leurs pupilles s'adaptent lentement aux changements d'éclairage. Éblouis par les zones claires, ils vont donc se regrouper dans les espaces les plus sombres.

Abriter le troupeau en été

Autrefois, les bâtiments étaient destinés à mettre le troupeau à l'abri du froid et des intempéries hivernales, la lumière entrait dans le bâtiment grâce à des tôles éclairantes intégrées à la toiture. *« Ces modèles ne sont plus adaptés aux réalités climatiques de notre époque. Ces tôles translucides augmentent les amplitudes thermiques, elles créent des îlots lumineux où la chaleur est extrême, dans certains cas jusqu'à 15 °C supplémentaires par rapport à la température ambiante »* explique Bertrand Fagoo, de l'Institut de l'élevage (Idele), chef de projet au sein du service Capteurs - Équipement - Bâtiments. *« Désormais les bâtiments doivent être conçus pour abriter les troupeaux de la canicule comme de la sécheresse qui raréfie l'herbe des prairies. »*

Bandeaux, rideaux, volets…

Les nouvelles stabulations doivent permettre à la lumière d'entrer par les côtés de la construction. En prévoyant des débords de toiture pour conserver de l'ombre en été. Et en hiver lorsque le soleil est bas, elles permettent de laisser la lumière et la chaleur pénétrer dans la stabulation. *« Les bovins résistent bien aux froids, ce qui permet aux éleveurs dans certaines régions d'opter pour des bâtiments entièrement ouverts. Les logettes ou aires paillées sont éloignées des bords »*, décrit le spécialiste. *« Les vaches profitent de la lumière et d'une aération naturelle, sans souffrir de la chaleur. Elles bénéficient également de la vue sur l'extérieur. »*

Dans les territoires où ce type de construction n'est pas envisageable, Bertrand Fagoo préconise un grand nombre de solutions et d'aménagements tel que la guillotine qui apporte un éclairage latéral, tout en favorisant la ventilation. Les bandeaux horizontaux permettent un apport de lumière diffuse et homogène. Attention toutefois, pour ceux qui sont situés sur le pan sud sud-ouest, il faut prévoir un système de couverture pour éviter le rayonnement du soleil couchant. Penser aussi aux rideaux de ventilation, pour moduler la luminosité. Il conseille également d'exploiter les pignons en installant des rideaux. Le décalage de toiture offre un bon moyen d'apporter de la lumière par le haut, sans subir le rayonnement. Pour les nouvelles constructions, il est judicieux de prévoir d'isoler la toiture et de choisir une couverture de couleur claire. Il faut privilégier par exemple l'enherbement des abords du bâtiment et éliminer les zones bétonnées qui réverbèrent les rayons du soleil et accumulent la chaleur.

Astuce d'éleveur

Une grande partie de ces aménagements peuvent être mis en œuvre par les éleveurs dans les bâtiments existants. Bertrand Fagoo les invite pour cela à s'informer auprès des techniciens conseil du Conseil d'élevage, du GDS ou de leur Chambre d'agriculture. À Duerne (Rhône), un éleveur a décidé de peindre les translucides avec de la peinture blanche à la chaux. Celle-ci ne diminue pas la luminosité, mais coupe le rayonnement solaire qui, en particulier, chauffait la ration. Petite astuce : l'éleveur conseille de peindre les translucides à l'intérieur du bâtiment. Juché sur son télescopique, il a pu le faire en toute sécurité. Cela permet aussi de garantir la pérennité de la peinture qui est à l'abri des intempéries et reste accessible au nettoyage.

Magdeleine Barralon





// FONCIER

L'habitat principal responsable de l'artificialisation des sols

Selon une étude de l'Insee, environ 300 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés, en France. Plus des deux tiers, soit 67,5 % l'ont été pour développer l'habitat et 25,5 % pour l'activité économique.

Entre 2009 et 2021, 300 000 hectares environ, soit 0,5 % du territoire national, d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés, en France, augmentant ainsi l'espace urbanisé de 8,7 %. Plus des deux tiers, soit 67,5 % l'ont été pour développer l'habitat et 25,5 % pour l'activité économique, selon l'Insee qui vient de publier une étude en ce sens. Pour ce qui est de l'habitat, ce sont autour de 20 000 hectares qui ont été dédiés chaque année de 2009 à 2011. Cette artificialisation annuelle a ensuite diminué jusqu'en 2015, en particulier en Bourgogne-Franche-Comté, en Normandie et dans les Hauts-de-France. Depuis 2016, elle avoisine 15 000 ha. *« Cela correspond à une fois et demie la superficie de la ville de Paris »*, note les auteurs de l'étude.



iStock

En 12 ans, l'espace urbanisé a augmenté de 8,7 %.

Population et taille des ménages

Entre 2009 et 2019, la consommation liée à l'habitat s'explique surtout par l'augmentation du nombre de résidences principales. Le parc de ces résidences à cru de 8,8 % sur la période. L'Insee fournit deux explications. D'une part la croissance de la population estimée à 4,2 % implique la construction de logements supplémentaires et est responsable de 32,9 % de la consommation d'espaces. D'autre part la diminution moyenne de la taille des ménages qui est passée de 2,28 personnes en 2009 à 2,19 en 2019 impacte la consommation d'espaces en augmentant le nombre de résidences principales pour loger un nombre identique de personnes. Cela explique les 33,4 % de la surface consommée, selon l'Insee. La consommation d'espaces pour l'habitat est également liée indirectement à l'évolution du nombre de logements vacants, selon l'Insee. En effet, ces logements ont utilisé de l'espace quand ils ont été construits, mais ils ne correspondent plus aux attentes de la population soit du fait de leur localisation, soit du fait de leur vétusté tel que le niveau de confort par exemple. Ils ne trouvent pas preneurs auprès des ménages en quête de logement. Ces derniers doivent donc se tourner vers d'autres logements, ce qui *in fine* se traduit par la construction de logements neufs et une consommation d'espace supplémentaire. Effet sur la consommation d'espaces : 19,4 %. Autre facteur d'artificialisation des espaces, le développement des résidences secondaires (+13 % entre 2009 et 2019) dans les zones touristiques en particulier. Néanmoins, cette influence est moindre que celle de la progression des logements vacants et représente 11,4 % de la consommation d'espaces.

Disparités géographiques

Au-delà de l'évolution du nombre de logements, la consommation d'espaces est liée aux évolutions des caractéristiques des logements et de leur bâti. Ainsi privilégier la construction de maisons individuelles plutôt que d'appartements est davantage consommateur d'espaces. En outre, le nombre d'étages des immeubles a tendance à diminuer, ce qui a pour conséquence d'accroître le taux d'emprise au sol des logements. Cette contribution au grignotage spatial est estimée à 7,2 % par l'Insee. A contrario, la surface moyenne des logements diminue. Cela a pour effet, contrairement aux autres facteurs, de réduire la surface consommée, à hauteur de 4,2 %.

Sur la période 2009-2019, la consommation d'espaces liée à l'habitat augmente particulièrement dans les départements d'outre-mer, en Corse et dans le quart Sud-Ouest de la France. Déjà élevée avant 2009, la consommation d'espaces est plus modérée dans les départements franciliens et dans les Alpes-Maritimes. Elle est également faible dans les départements en déprise démographique dans le Centre et l'Est de la France (Nièvre, Indre, Creuse, Haute-Marne et Meuse) où la population est âgée et la taille des ménages réduite.

D'après Actuagri

// INCIDENTS DE FORÊTS

58 Une précision vitale

Le 18 janvier, à Nevers, un projet de cartographie du Morvan et de la Nièvre a été dévoilé.



Le nouvel outil cartographique devrait être disponible dans les 12 à 18 mois.

Le Conseil départemental, l'État, le Parc naturel régional du Morvan et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) étaient réunis le 18 janvier, à Nevers, afin de présenter un projet de cartographie destiné à améliorer les interventions des équipes du SDIS en cas d'incendie.

Présents lors du rendez-vous, le Colonel Olivier Peycru, directeur du SDIS 58, et Michel Mulot, président du SDIS 58, insistent : *« pouvoir identifier les lieux de retournement, les chemins forestiers praticables par nos engins ou encore les points d'eau, c'est une base indispensable pour ne pas aller en intervention à l'aveugle »*. Sylvain Mathieu, président du Parc naturel régional du Morvan et forestier de métier, présente l'origine de cette démarche : *« le réchauffement climatique et l'augmentation des feux de forêts dans les résineux du Morvan. En 2020 nous avons constaté que des renforts de sapeurs-pompiers d'autres départements ne savaient pas par quels chemins passer pour attaquer les feux. Avec mon directeur Olivier Georges, qui est officier sapeur-pompier volontaire et spécialisé en feux de forêts, nous avons voulu agir »*.

Pour rappel, en 2019, un diagnostic de vulnérabilité au réchauffement climatique, établi par le conseil départemental, avait mis en lumière le risque incendie comme problématique croissante dans la Nièvre, notamment en raison de sa physionomie avec un couvert forestier représentant 36 % de son territoire. Suite à cela, à l'automne dernier, des discussions s'étaient engagées entre les divers acteurs cités plus haut sur le sujet d'une mise à jour de la cartographie.

Tous ensemble

Ce projet de cartographie, d'un montant total de 200 000 euros, est financé à 80 % par le Fonds vert, ce à quoi s'ajoutent notamment des financements du Conseil départemental de la Nièvre et des trois autres départements du Morvan. Michaël Galy, préfet de la Nièvre, insiste : *« dans le cadre de la transition écologique, l'État soutient ces actions. Et, je suis persuadé que ce travail sera extrêmement qualitatif car il est fait de concert entre tous les acteurs du territoire : élus, sapeurs-pompiers, forestiers, exploitants et propriétaires »*. En matière de collectif, Fabien Bazin, président du Conseil départemental, rebondit : *« notre territoire est toujours dans l'expérimentation, et force est de constater que nous sommes en avance par rapport à d'autres sur nombre d'enjeux d'avenir car nous nous posons collectivement des questions afin de trouver des solutions adéquates et efficaces »*.

Le territoire du Morvan s'étendant sur 4 départements, le but de l'opération de cartographie lancée le 18 janvier, en plus d'affiner le Système d'information géographique (SIG) des sapeurs-pompiers, est de mutualiser les SIG de ces quatre territoires. Michaël Galy, préfet de la Nièvre, stipule : *« Une opération de cette ampleur est inédite en Bourgogne-Franche-Comté »*. Sylvain Mathieu rappelle que la cartographie laser en trois dimensions à haute définition réalisée par le Parc en 2019 sera très précieuse (technologie LiDAR pour : Light Detection And Ranging). Le Colonel Olivier Peycru, directeur du SDIS, précise : *« Ces outils cartographiques seront, à terme, intégrés dans une application disponible sur tablette embarquée dans les engins d'intervention »*.

Toujours dans l'adaptation

« Au vu du changement climatique, il est certain que le niveau de risque d'incendies n'ira pas à la baisse », poursuit Le Colonel Olivier Peycru. *« Notre rôle est donc de tout mettre en œuvre, en amont, afin d'avoir toutes les informations nécessaires pour intervenir rapidement, efficacement et en sécurité. En effet, un feu est dangereux peu importe sa nature et la formation des équipes est un des leviers mis en place pour garantir leur sûreté »*.

En parallèle, Sylvain Mathieu évoque une réflexion autour de la mise en place de tours de vigie dotées de caméras de surveillance : *« cela fait partie des outils permettant d'être alertés le plus rapidement possible en cas de départ de feu. Il nous faut désormais faire de la DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) comme en zone méditerranéenne »*. *« Nous espérons que nous n'aurons pas à intervenir, mais nous nous préparons tout de même efficacement afin de ne pas être pris au dépourvu »*, conclut le Colonel Peycru. Des campagnes de sensibilisation seront effectuées durant l'année auprès des professionnels (industriels propriétaires forestiers et exploitants) ainsi que du grand public afin de *« réduire encore un peu plus les départs de feu, tout en réexpliquant les premiers réflexes à avoir »*.

Chloé Monget

// SERVICE CIVIQUE

58 La connaissance sans frontière

Depuis octobre 2023, le Legta du Morvan (Château-Chinon) accueille deux Ivoiriens dans le cadre d'un service civique au sein de la filière aquacole de l'établissement.

« C'est durant le Salon international de l'agriculture 2023 que tout s'est précisé » explique Nathalie Guénard, enseignante d'éducation socioculturelle au Legta du Morvan (Château-Chinon) et référente de suivi pour les deux services civiques accueillis par l'établissement depuis octobre. Elle précise : *« C'est dans le cadre de nos missions avec la coopération internationale que la venue d'Alain-Emmanuel Kouassi et d'Ézéchiel Djo Bi est possible. C'est une première pour le Legta et nous sommes ravis de les compter parmi nous »*. Tous les deux âgés de 25 ans, ils reviennent sur cette première expérience à l'étranger qui devrait durer jusqu'en juillet 2024.

Parcours professionnel

Disposant d'un BTS aquacole ivoirien, Alain-Emmanuel, originaire d'Abidjan, détaille : *« J'ai une passion pour les poissons et l'eau de manière générale. Venir travailler en France, dans le cadre d'un service civique, est une chance de par la qualité des infrastructures et du professionnalisme des élèves, des enseignants ou du personnel »*. De son côté, Ézéchiel, venu de Yamoussoukro, expose que la filière aquacole n'était pas sa première orientation : *« J'ai suivi des études d'électronique. Comme cela ne me correspondait pas, j'ai décidé de changer de voie au profit d'une spécialisation en aquaculture, courant 2020 »*. Pour comprendre un peu plus leur choix professionnel, ils développent : *« En Côte d'Ivoire, près de 2/3 des poissons consommés sont importés. La pisciculture est donc un secteur aux nombreux débouchés chez nous, mais il faut déjà que la filière se construise. Même si les espèces que nous avons découvertes en France ne sont pas adaptées à notre climat ivoirien, il est toujours intéressant d'élargir ses connaissances. Outre ces espèces, nous avons aussi découvert le principe des circuits fermés en pisciculture, jusque-là totalement inconnu pour nous. En parallèle, nous sommes très surpris de la grande organisation des journées et des horaires fixes ; ce que nous apprécions beaucoup. Pour saisir notre étonnement, il faut avoir à l'esprit qu'en Côte d'Ivoire le climat étant toujours plus ou moins le même, nous n'avons pas le problème du raccourcissement des jours. De ce fait, commencer à 8 h 00 ou 9 h 30, ne change pas grand-chose là-bas, à condition que le travail soit fait »*. Ainsi, ils résument : *« La connaissance est une force permettant de promouvoir ses qualités dans le milieu professionnel. Avec une expérience française, nous ne nous faisons pas trop de souci quant à notre avenir professionnel en Côte d'Ivoire, car ce genre de parcours est très recherché par les employeurs ; c'est une véritable plus-value »*. Nathalie Génard rebondit : *« nous nous retrouvons tous les 15 jours pour remplir le suivi de compétences. Ce livret leur permettra de présenter leur évolution et d'acter leurs acquis »*.

Partage indispensable

Outre leur travail au sein des pisciculture, Alain-Emmanuel et Ézéchiel doivent assurer une mission d'animation auprès des élèves. Ils détaillent : *« Il est important de présenter notre pays, notre culture, nos coutumes et nos modes de vie qui sont très peu connus ici. En effet, en conversant avec les élèves partageant notre quotidien, nous nous sommes rendu compte de la méconnaissance de certains. Loin de nous choquer, nous souhaitons partager notre univers avec eux car ils sont en demande de réponses. Nous sommes persuadés que nous sortirons tous grandis de ces échanges »*. Dans cette optique, ils feront une présentation, le 30 janvier, lors de la journée de coopération internationale organisée au Legta. Nathalie Guénard insiste : *« C'est une véritable leçon de vie pour tout le monde »*. Si leur joie de vivre de nouvelles expériences infuse leurs discours, ils pointent tout de même quelques différences pratiques et culinaires assez difficiles à adopter. Ézéchiel raconte : *« ici, les routes ont des virages ! Lors d'un déplacement, nous en avons compté 16 ! La conduite n'est pas simple ici »*. Côté nourriture, Nathalie Guénard stipule : *« l'acclimatation est assez compliquée car ils n'ont pas l'habitude de manger des denrées crues ou mi-cuites. De ce fait, ils boudent les préparations proposées par le restaurant du Legta. Nous faisons très attention à ce qu'ils ne maigrissent pas trop »*. Cela étant, Ézéchiel a tout de même des plats préférés : *« la raclette, la fondue, et un autre plat dont je ne connais pas le nom »*. Avides de découvertes, ils sont également ravis des voyages prévus auxquels ils participeront.

Exploration continue

En effet, durant leur séjour, ils accompagneront les élèves de différentes filières durant divers déplacements, comme le précise Nathalie Guénard : *« Ils iront au Salon de l'agriculture pour rencontrer toute la délégation Africaine – dont les représentants devraient d'ailleurs venir visiter le Legta. Puis, ils se rendront, avec les Bac Pro, à Bourcefranc-le-Chapus (Charente-Maritime) pour visiter une exploitation d'ostréiculture. Ensuite, ils prendront la direction de Rungis afin de visiter ce lieu emblématique avec la filière agricole du lycée. Enfin, une rencontre avec tous les services civiques venus d'Afrique se tiendra à Aix-en-Provence »*. En attendant ces jours-là, Alain-Emmanuel et Ézéchiel sont enchantés d'avoir vu la neige *« en vrai »* pour la première fois de leurs vies et se réjouissent déjà à l'idée de partager, avec leurs compatriotes, leurs connaissances et découvertes.

Chloé Monget

Solidarité



De gauche à droite, Ézéchiel et Alain-Emmanuel travaillent dans le site de pisciculture de Vermenoux et stipulent : *« Contrairement à chez nous, les élèves d'ici sont responsabilisés assez tôt ce qui à notre avis est une chance pour eux car ils acquièrent une belle autonomie »*.

Petit ovni dans le paysage du Morvan, l'arrivée d'Alain-Emmanuel et d'Ézéchiel fut aussi synonyme d'élan de solidarité, comme le précise Nathalie Guénard : *« Ils sont arrivés avec des vêtements peu adaptés à notre climat. Face à cette situation, un élan de générosité s'est mis en place, les élèves et leurs parents ont donné des blousons ou encore des chaussures. De son côté, l'équipe pédagogique leur a offert des gants ou encore des vélos pour qu'ils puissent se déplacer. Il faut aussi souligner l'attention particulière du Crédit Agricole qui leur a ouvert un compte bancaire très rapidement afin qu'ils puissent disposer de leurs salaires. Pour moi, tout cela est l'expression rayonnante de la chaleur humaine que le Morvan peut contenir ; Alain-Emmanuel et Ézéchiel ont été très touchés par tout ceci et force est de constater que nous aussi nous sommes très attachés à eux »*.

// CHÂTILLON-SUR-SEINE

21 Une p'tite visite à la ferme

Les BTS Acse première année du lycée La Barotte ont réalisé leur projet d'initiative et de communication (Pic). L'exercice était dédié à la découverte d'exploitations agricoles.

Le Pic, tous les jeunes de BTS le connaissent. Ce projet lié à la communication et à la prise d'initiative doit être créé et monté de A à Z dans le cadre de la formation. Lancés dans cette démarche, les onze étudiants *« Acse »* première année de La Barotte ont choisi de communiquer sur l'agriculture auprès de différents publics, non initiés. Trois groupes d'élèves se sont constitués il y a plusieurs semaines, dont celui composé par Jeanne Guillet (Talant, Côte-d'Or), Amélie Forest (Nièvre) et Nolwenn Andrault (Alsace). Ces trois jeunes femmes ont eu l'idée de faire découvrir l'exploitation agricole de leur lycée à des enfants de l'Institut médico-éducatif *« Le Petit Versailles »*, qui appartient au groupe VYV 3 Bourgogne. *« Ces jeunes de 7 à 11 ans connaissent bien notre établissement puisqu'ils viennent chaque vendredi au centre équestre. L'objectif était de leur faire découvrir la ferme du lycée, là où nous travaillons quasi quotidiennement. Ils passent depuis longtemps à côté, sans jamais y entrer »*, indique Jeanne Guillet.

Une rencontre très appréciée

Le rendez-vous était donné le 16 janvier, à proximité des animaux. L'exploitation agricole de la Barotte, dirigée par Fabien Chaumonnot, compte 60 vaches de race Brune dont le lait — et c'est une grande nouveauté — se destine à la fabrication de fromages Époisses. *« Nous leur avons présenté les différentes caractéristiques de la ferme. Les coulisses du centre équestre étaient également au programme »*, relaye Jeanne Guillet. Patrick Meneghel, éducateur à l'IME, participait à la visite avec quatre autres adultes et 10 enfants de l'IME : *« Tout s'est très bien passé, nous avons été très bien accueillis. Les trois étudiantes avaient très bien préparé ce rendez-vous aussi instructif que ludique. Les enfants ont caressé et brossé les animaux, nous leur avons donné à manger. Nous sommes même montés dans un télescopique ! Tout le monde était content, aussi bien les jeunes que les adultes. Nous avons terminé cette journée par un goûter, très apprécié lui aussi »*.

Les deux autres groupes de BTS ont réalisé leur projet dans des exploitations agricoles du secteur, la découverte de l'univers agricole était proposée à des scolaires d'autres établissements.

AG



Dominique Romano

Les enfants de l'IME de Châtillon ont fait connaissance avec les animaux de la Barotte : ses 60 vaches Brunes mais aussi ses jolis équins, dont ce poney nommé Gavroche.

// ENVIRONNEMENT

21

Quatre étudiants en quête d'inspiration nordique

Quatre étudiants en écoles d'ingénieurs agronomes mettent sur pied un projet destiné à analyser les modes de gestion possibles d'écosystèmes fragilisés par les activités humaines et le changement climatique. Il va les mener dans trois pays nordiques. Parmi ces quatre étudiants, on en trouve une de l'Institut Agro Dijon.



Alix Lesage

(De gauche à droite) Tanguy Labaeye, Natacha Berne (de l'Institut Agro Dijon), Aurélie Reynaud et Alix Lesage.

Ils sont quatre et leur association s'appelle « Sous l'aile du pygargue », du nom de ce rapace majestueux, emblème des États-Unis. Ces quatre étudiants (Tanguy Labaeye, Alix Lesage et Aurélie Reynaud, d'AgroParisTech) et Natacha Berne (Institut Agro Dijon) vont se rendre, entre mars et juillet prochain, en Norvège, en Suède et en Finlande afin d'y mener à bien un projet qu'ils nourrissent depuis plusieurs mois : étudier et analyser dans ces pays les modes possibles de gestion d'écosystèmes fragilisés par les activités humaines et le changement climatique. Au cours de cette expédition, il et elles vont mener des interviews dans le but de réaliser un documentaire qui sera lui-même enrichi de synthèses écrites. « Sous l'aile du pygargue » a vu le jour en février 2023 et s'est fixé comme but premier la sensibilisation à la défense de l'environnement. *« Nous avons décidé de nous rendre dans trois pays nordiques,* précise Natacha Berne, *parce qu'il s'agit de pays qui sont assez avancés sur la question de la conservation des écosystèmes et de certaines espèces. Nous voulons réaliser sur place des interviews vidéos de différents acteurs qui sont de bons connaisseurs des thématiques que nous voulons étudier ».* Ces thématiques, elles sont au nombre de cinq :

- la migration des poissons ;
- l'élevage de rennes ;
- les tourbières ;
- les phoques du lac Saimaa, en Finlande ;
- les forêts ravagées par les insectes.

Quatre mois de voyage

Les étudiants vont rencontrer des chercheurs, des pêcheurs, des sylviculteurs, des membres d'associations, afin de disposer de points de vue différents et d'étudier les solutions mises en place pour protéger certains écosystèmes. *« Notre but,* poursuit Nathacha Berne, *est d'aborder ces questions de manière objective et de ne pas se contenter d'un point de vue unique. Nous rencontrerons aussi des agriculteurs ».* Le voyage de ces étudiants doit s'étaler sur quatre mois, de mars à fin juin. Le documentaire réalisé dans le cadre de ce projet sera diffusé sur Youtube, probablement en 2025. *« Nous aimerions aussi le montrer dans le cadre de festivals, et aussi dans des écoles, des collèges, des lycées ou des universités puisque le documentaire est aussi conçu comme un outil de notre travail global de sensibilisation. Deux collèges nous ont déjà fait part de leur intérêt pour organiser des projections ».* Lorsqu'ils seront sur place, nos quatre étudiants ont aussi prévu d'envoyer régulièrement de courtes vidéos aux élèves de ces établissements, afin de les tenir au courant de la progression de leur travail. Une présentation du documentaire devrait aussi se faire à l'Institut Agro Dijon. En étudiant en Norvège, en Suède et en Finlande des solutions de protection d'écosystème, Tanguy, Nathacha, Aurélie et Alix veulent voir si certaines d'entre elles auraient une pertinence à être appliquées en France.

Sources d'inspiration

« L'idée, souligne l'étudiante de l'Institut Agro Dijon, *c'est de voir s'il y a matière à s'inspirer de ces modes de gestions différents ».* Par exemple, l'élevage de rennes subit les effets du changement climatique : ces animaux se nourrissent de lichens qui sont sous terre, et les variations de températures inédites que l'on constate aujourd'hui obligent les troupeaux à migrer dans d'autres régions, ce qui menace directement cette pratique agricole. Et si ces quatre étudiants ont choisi pour le nom de leur association le Pygargue à queue blanche, c'est parce que cet oiseau, qui était en voie de disparition il y a quelques années, est aujourd'hui protégé et sauvé. Un symbole tout trouvé donc.

Berty Robert

Pour suivre le projet : www.helloasso.com/associations/sous-l-aile-du-pygargue

// VOCATIONS

21

Deux ambassadrices d'une agriculture au féminin

Début janvier, l'Anefa, en partenariat avec la FDSEA 21, participait au Carrefour des carrières au féminin, à Dijon. Aurélie Ledy, viticultrice, et Aurore Vaumerel, salariée agricole, témoignaient à cette occasion de leurs métiers respectifs.

Le Carrefour des carrières au féminin est un événement organisé chaque année à Dijon dont l'objectif est d'informer des étudiantes ou des femmes en quête de reconversion professionnelle sur des professions, qui, a priori, leur semblent fermées. Le 13 janvier, salle Devosges à Dijon, on trouvait des représentants de la sécurité, de la défense, des bâtiments et travaux publics, de l'industrie, des transports et de la logistique… et de l'agriculture. Sur ce dernier domaine il était important de mettre à terre quelques a priori. C'est la raison pour laquelle l'Anefa et la FDSEA 21 avaient convié deux femmes pour témoigner de leurs pratiques professionnelles. L'une, Aurore Vaumerel, est salariée agricole depuis 4 ans dans une exploitation d'élevage d'Is-sur-Tille (SARL Asdrubal). L'autre, Aurélie Ledy, est viticultrice, avec son compagnon, sur un domaine de Nuits-Saint-Georges. Le quotidien d'Aurore Vaumerel, évolue entre de la comptabilité et des interventions sur le déparasitage des animaux, leur vaccination ou leur pesée. *« Mon patron,* explique-t-elle, *a investi dans un couloir de contention afin d'être en sécurité sur les opérations de manipulation des animaux ».* Fille d'agriculteurs de la Haute-Marne, Aurore a été installée pendant une période, elle est titulaire d'un BEP, d'un bac pro et d'un BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE). Pour elle, l'agriculture a toujours été une vocation. Elle est heureuse lorsqu'elle enfile la cotte pour aller travailler avec les bêtes : *« Dans ces cas-là, on oublie les chiffres et on fait du concret ».*

On vient de loin !

Dans le cadre du Carrefour des carrières au féminin, elle fait comprendre aux jeunes femmes qui s'informent auprès d'elle qu'il n'est pas obligatoire d'être issue du monde agricole pour y travailler. *« Comme dans tout,* souligne-t-elle, *il faut d'abord du courage, de l'envie. Une fille a totalement sa place dans une ferme. Le milieu agricole change et évolue dans ce sens et c'est grâce à des événements comme celui-là qu'on peut faire prendre conscience des opportunités qu'on y trouve ».* Et l'on vient de loin ! Il y a vingt cinq ans, lorsqu'elle a commencé à étudier l'agriculture, trouver un stage en exploitation pour une jeune femme était un parcours du combattant. Mais sa pugnacité a payé et le regard des hommes a changé. Bien qu'également issue du milieu agricole, Aurélie Ledy n'a pas pu y travailler au départ. Elle est venue à la viticulture en rencontrant son mari. Elle est aujourd'hui associée avec lui au sein de l'EARL Vincent Ledy, à Nuits-Saint-Georges. Ils cultivent en bio des vignes sur un peu plus de 4 hectares. *« Obtenir le statut de cogérante de l'exploitation était extrêmement important pour moi, je me suis battue pour l'obtenir. Je ne voulais pas rester une "petite main" ».* Aurélie affirme ses ambitions et son envie de développement : deux notions là aussi pas toujours faciles à imposer dans un milieu très masculin. Elle s'est formée de A à Z pour être l'égal de son mari. Elle maîtrise toutes les tâches du domaine. Ses voisins de vignes, des hommes, sont parfois surpris de la voir travailler là, aux commandes de son chenillard, à faire des tarières. Aujourd'hui, le message qu'elle porte auprès des jeunes femmes tentées d'intégrer ce métier, c'est de vaincre leurs peurs : *« aller voir les structures quand on est une femme, cela donne un signal. On y a largement notre place, autant qu'un homme. Ce n'est pas une question de capacités physiques… »*



Aurore Vaumerel (à gauche) et Aurélie Ledy, sur le stand de l'Anefa, au Carrefour des carrières au féminin.

Berty Robert

// EN SAVOIR +

Retrouvez la vidéo de l'interview d'Aurore Vaumerel sur agribourgogne.fr

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// J'apprivoise mes résultats économiques

•30 janvier à Francheville

Thomas Michaut, CA21 - 06 30 82 31 13
thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Bien assuré bien rassuré ! Gestion du risque agricole et de l'assurance avec Sébastien Mérat, directeur du cabinet Peri-G

• 1er février à Bretenière

// Les clés de la création d'un hébergement touristique

• 2 et 9 février à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 -
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Fertilisation en AB : favoriser le sol ou la culture ?

• 1er février à Francheville

// Optimiser ses installations de stockage de grains avec Nicolas Thibaud

• 5 février à Francheville

Céline France, CA21 - 03 80 68 66 71
celine.france@cote-dor.chambagri.fr

// Inséminer soi-même ses vaches en toute confiance

• 7 et 20 février sur exploitation proche de Créancey

// Traiter les problèmes locomoteurs des bovins

• 8 février à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// CAP opérateur conducteur de scierie

• Jusqu'à fin janvier

L'école de production du Morvan 58 (EDPM 58) a ouvert un CAP d'opérateur conducteur de scierie le 20 novembre à Biches. Si vous avez entre 15 et 18 ans, êtes sans solution de formation et motivés pour rejoindre une formation qualifiante dans des métiers d'avenir, contactez l'EDPM58 pour rejoindre ces effectifs. Pour mémoire un internat est disponible.

Renseignements ou candidatures :
contact@edpm58.fr ou au 07 64 08 58 58.

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures (2 jours)

• Mardi 6 et mardi 13 février

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Intégrer un chien de protection dans un troupeau

• Mercredi 7 (après-midi) février, mardi 19 mars, mardi 30 avril, mardi 11 juin et mercredi 17 juillet

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre et à Lainsecq.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Optimiser la qualité de la pulvérisation en GC

• Jeudi 8 février

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Élodie Joudelat (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 83 81 90 95.

// La gestion de l'azote en AB

• Jeudi 8 février

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Marjorie Lautier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 77 75 30 28.

// Parage : soigner les pieds de mes bovins

• Jeudi 8 février

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• Mercredi 31 janvier, lundi 5 et mercredi 7 février

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. La formation dure une journée. Les prochaines vont se tenir mercredi 31 janvier, ainsi que lundi 5 et mercredi 7 février. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

NIÈVRE

// Le mois du reproducteur

• le 1er février et le 14 février

La Sicafome (Moulins-Engilbert), la SA des Grivelles (Sancoins) et le Cadran Boischaut (Châteaumeillant), proposent, en partenariat avec le Herd Book Charolais et Alsoni Conseil Élevage, une troisième édition du Mois du reproducteur sur les marchés. Ainsi, trois dates sont à retenir pour les ventes aux enchères dédiées aux taureaux (à partir de 18 mois) : le 24 janvier à Châteaumeillant (Cadran Boischaut), le 1er février à Moulins-Engilbert (Sicafome) et le 14 février à Sancoins (SA des Grivelles). Date limite des candidature pour la Sicafome le 16 janvier et pour la SA des Grivelles le 9 février.

Renseignements : Pour le Cadran Boischaut : Jérôme Chartron au 06 07 04 45 08 ou à cadran.boischaut@wanadoo.fr ou Gwendoline Pradat au 06 23 55 33 84 ou à cadran.boischaut@wanadoo.fr ; pour la Sicafome : Julien Bonnet au 06 48 17 03 17 ou à cadran@sicafome.fr ; pour la SA des Grivelles : Florian Melaye au 06 61 48 24 72 ou à contact@marchedesancoins.fr

// Métiers de la vigne et du vin

• le 30 janvier

Le 1er infométier de l'année, orchestré par le GIEQ viti Nièvre et Cher, se déroulera le 30 janvier de 10 h à 12 h au domaine Marielle Michot, 2 rue du Mont Beauvois à Saint-Andelain. Cet événement à pour but de faire découvrir les métiers de la vigne et du vin aux curieux via une visite d'un domaine viticole.

Renseignements : Aurélie Pradeau, directrice du GIEQ viti Nièvre et Cher à apradeau.geiq@outlook.fr ou au 07 85 32 60 68.

// Journées Portes ouvertes

• le 3 février et 16 mars

Les formations post Bac de l'EPLEFPA de Château-Chinon seront détaillées le 3 février, de 9 h à 13 h. Et, des journées portes ouvertes, pour l'ensemble des formations, sont organisées le 16 mars, toute la journée.

Renseignements : legta.chateau-chinon@educagri.fr ou au 03 86 79 49 80.

YONNE

// Portes ouvertes de l'EPL des Terres de l'Yonne

• Samedi 27 janvier

L'EPL des Terres de l'Yonne, regroupant le lycée agricole d'Auxerre La Brosse, le CFPPA d'Auxerre La Brosse et le CFA agricole de l'Yonne, organise ses portes ouvertes, de 9 heures à 16 heures, sur le site de La Brosse, à Venoy.

// Ventes aux enchères UCC

• Mercredi 31 janvier

L'UCC (union charolais croissance) organise une vente aux enchères de taureaux le mercredi 31 janvier, dès 14 heures, sur son site de Chermoy.

• Mercredi 7 février

L'UCC (union charolais croissance) organise une vente aux enchères de taureaux le mercredi 7 février, dès 14 heures, sur son site de Chermoy.

// Assemblée générale cantonale de la FDSEA

• Mardi 30 janvier

La FDSEA organise l'assemblée générale cantonale du canton de Chéroy, à 9 heures, à Le Mériot (Aube).

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 116{,}46 \text{ (indice 2023)}}{110{,}26 \text{ (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

23/01/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 543 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	3,47	3,71	3,64	
		250-300	3,50	3,70	3,60	-0,11
		300-350	3,54	3,62	3,58	-0,05
		350-400	3,55	3,71	3,64	0,07
		400-450	3,43	3,67	3,54	0,04
		450-500	3,37	3,46	3,43	-0,01
	R	300-350	3,44	3,46	3,44	
		400-450	3,44	3,44	3,44	
F	U	200-250	3,66	3,78	3,68	
		250-300	3,54	3,58	3,58	0,07
		300-350	3,46	3,60	3,52	-0,02
		350-400	3,43	3,49	3,48	0,05
	R	250-300	3,41	3,44	3,43	
		300-350	3,44	3,46	3,45	0,13

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 85 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3,29	3,37	3,35	
F	U	450 et +	3,21	3,24	3,21	
	R	450 et +	3,10	3,17	3,10	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 310 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,36	2,41	2,38	-0,08
F	E	24 à 36 mois	3,25	3,87	3,53	0,06
		- 5 ans	3,30	3,42	3,38	
	U	24 à 36 mois	2,96	3,16	3,05	0,05
		- 5 ans	2,80	3,15	2,93	0,05
		5 à 10 ans	2,64	3,13	2,85	0,01
		+ 10 ans	2,61	2,76	2,67	0,04
	R	24 à 36 mois	2,72		2,79	0,00
		- 5 ans	2,53	2,79	2,70	0,06
		5 à 10 ans	2,40	2,76	2,66	0,05
		+ 10 ans	1,82	2,65	2,52	0,02
	O	+ 10 ans			2,39	

OBSERVATIONS

Effectif global : 938 - Taux de vente : 100 %

Broutards : Deux types de produits et deux ambiances différentes. D'un côté forte demande dans les bons lots de broutards de plus de 350 kg qui se négocient très rapidement à des tarifs en hausse. D'un autre côté, les lots de qualité médiocres plus légers ne trouvent preneur qu'à condition de faire des concessions tarifaires.
Laitonnes : Excellent courant commercial maintenu avec un niveau d'offre insuffisant pour satisfaire les besoins. Cours reconduits.
Génisses 2 ans : L'offre est limitée, les besoins existent et les tarifs sont intéressants.
Vaches / génisses 30 mois : Des jolis apports encore cette semaine avec des acheteurs qui répondent présents. L'offre est de bonne qualité en général. Le commerce et la vente sont fluides, ce qui permet de reconduire les cours. On note également quelques augmentations dans certaines catégories.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/01/2024

Effectif : 565

Broutards :	(300 - 375 kg)	1060 - 1360	3,50 - 3,60
Broutards :	(400 - 460 kg)	1440 - 1550	3,39 - 3,62
Laitonnes :	(290 - 385 kg)	970 - 1310	3,24 - 3,56
Génisses 24 - 36 mois :	(400 - 700 kg)	1360 - 2200	2,67 - 3,15
Vaches légères :		1350 - 1550	
Vaches entre deux :		1600 - 1850	
Vaches lourdes :		1900 - 2510	

Vente active en broutards et laitonnes, pas de relève.
Commerce plus calme en génisses.
Vente totale en vaches à des cours reconduits dans les sujets bien présentés.

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 5,36 à 5,42 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,54 à 5,66 € kg de viande.

Bonne demande en bovins gras.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/01/2024

Effectif : 22

Agneaux	165 - 200	(3,75 - 4,44)
Brebis	140	(1,44)

Peu d'apports. Cours reconduits en bons agneaux.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

22/01/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 393 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,19	4,50	4,36	-0,19
		de 38 à 44 kg	3,97	4,59	4,35	-0,08
		de 44 à 50 kg	3,84	4,44	4,23	-0,02
	R	de 32 à 38 kg	3,41	4,23	3,77	-0,17
		de 38 à 44 kg	3,57	3,88	3,66	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 68 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,21	1,52	1,36	0,04
F	U	+ de 60 kg	1,41	1,59	1,46	0,05
	R	+ de 60 kg	1,29	1,43	1,31	

AGNEAUX LAITONS — *Effectif : 70 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,45	5,01	4,71	0,21
		+ de 44 kg	4,25	4,42	4,32	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 41 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25 - 35 kg	80	120	101	12,00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 9 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	27	68	54	

OBSERVATIONS

Effectif global : 581 - Taux de vente : 92 %
Les volumes sont intéressants pour la saison mais la qualité est vraiment très hétérogène.
Agneaux : Les tendances de cette semaine varient avec la qualité. D'un côté les très bons agneaux et les laitons se négocient rapidement à des tarifs ferment à haussiers, tandis que les lots d'agneaux gris de qualité standard ou inférieure voient leurs tarifs s'effriter tout en restant malgré tout corrects.
Brebis, béliers : Vente rapide et totale à des tarifs qui progressent légèrement.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/01/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 105 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U (Charolais)	400-450	3,32	3,42	3,37	
	U (Limousins)	400-450	3,63	3,70	3,66	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 65 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,83	2,91	2,89	0,00
		5 à 10 ans	2,71	2,92	2,82	0,03
		+ 10 ans	2,68	2,84	2,79	

GÉNISSES (viandes) — *Effectif : 23 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	> 350 kg	5,35	5,50	5,45	

VACHES (charolaise) — *Effectif : 26 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	- 10 ans + 400 kg	5,36	5,48	5,42	

OBSERVATIONS

Effectif global : 225 - Taux de vente : 93 %
Broutards : La demande semble soutenue et les cours restent reconduits dans toutes les catégories. Jolie présentation en broutards limousins cette semaine.
Laitonnes : Très peu d'apport mais la demande ne faiblit pas. Pas assez d'animaux pour établir une cotation.
Vaches : Jolie présentation, la vente est rapide et les cours plutôt haussier en ce début d'année.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/01/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 201 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,56	5,18	4,81	0,30
		de 38 à 44 kg	4,58	5,03	4,72	0,24

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 87 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg			1,88	0,00
		+ de 60 kg			1,92	0,00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 48 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	18	78	66	-13,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 351 - Taux de vente : 99 %
Agneaux : Très peu d'offres cette semaine et la demande reste toujours importante, les cours s'envolent au profit des éleveurs.
Brebis : Cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

22 Janvier 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché dynamique, la hausse des prix doit perdurer et s'accélérer !

Bovins maigres : Le marché est dynamique et les cours sont orientés à la hausse.

POLITIQUES

Dans un avis sur l'avenir de l'élevage français, adopté très largement le 16 janvier, le CESE (Conseil économique, social et environnemental) estime que «le défi majeur est de maintenir le plus grand nombre de fermes de polyculture/élevage en France» . Les auteurs proposent de «mener des actions de communication afin d'expliquer les réalités et les impacts positifs des modèles d'élevage les plus vertueux ». Il enjoint enfin les pouvoirs publics à «faire respecter l'obligation d'indiquer l'origine nationale des viandes».

SANITAIRE

Ce vendredi 19 janvier**, lors d'une annonce, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau**, a promis l'ouverture prochaine d'une plateforme pour que les éleveurs victimes de la **MHE** puissent bénéficier **d'aides de l'Etat**. Celui-ci prendra en charge à 80% les frais vétérinaires et la mortalité liés à cette maladie. La FNB a rappelé au ministre ce vendredi qu'il s'agissait d'un premier pas sur le dossier, qu'il était très **urgent** que ces aides arrivent, et qu'elles bénéficient à TOUS les éleveurs touchés.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Avec un revenu qui empêche toute perspectives concrètes depuis des années, des cotations qui restent encore bien loin des coûts de production de référence, interprofessionnels, le faible déploiement de la contractualisation sur le terrain…les maux sont nombreux, et les attentes fortes de la part des éleveurs bovins viande !!!
La FNB rappelle au gouvernement qu'il est urgent d'appliquer des promesses tenues depuis des mois et des années que ce soit sur les lois EGalims urgente, leurs contrôles, mais aussi d'appliquer les mesures annoncées à Cournon lors du plan de reconquête de l'élevage ! Des actes Messieurs les Ministres, pas des paroles!

FAIT DE LA SEMAINE

L'exaspération des agriculteurs se fait entendre, au travers de différentes mobilisations dont dans le Sud-Ouest. Elles ont trouvé un fort relais médiatique ce week-end.
Dans l'expression qui remonte lors de ces actions, on retrouve des points clés portés par la FNB vers les pouvoirs publics : incohérence des politiques et injonctions contradictoires, avalanche de règlementations à Bruxelles course au libre-échange, délais trop longs pour la mise en œuvre des mesures sur lequel l'Etat s'est engagé, … !

CARTON ROUGE

Aux enseignes de la distribution (Monoprix, Franprix…) qui ont accueilli début janvier l'association L214, dans le but de faire des animations magasins sur le thème du mois de janvier, le thème du « Veganuary » et dans le cadre de promotion de produits vegans! En aucun cas, la FNB ne peut cautionner de telles attitudes de la part des grandes surfaces, qui n'ont aucun rôle de promotion de produits d'aucune sorte !!!

CHIFFRE A RETENIR

1 199

C'est le nombre d'évaluations Boviwell réalisées en filière viande sur l'année 2023. La FNB rappelle que, dans tous les cas, la réalisation de ces évaluations Boviwell ne se font qu'en cas de contrats rémunérateurs, basés sur le coût de production interprofessionnel, et réalisés par les opérateurs de la filière auprès des producteurs ! En aucun cas, cette évaluation ne doit être imposée aux éleveurs !

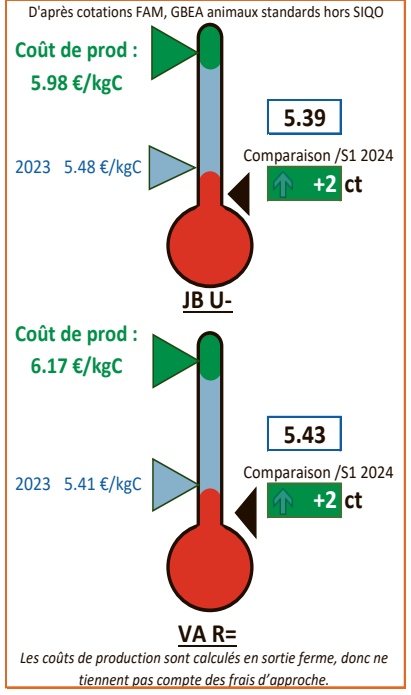
EN REGION

Le Berceau des Races à Viande du Massif-Central s'est réuni vendredi dernier.
Ce fut l'occasion de balayer le panel des sujets qui concernent la viande bovine, à commencer par la conjoncture qui met en évidence que les prix payés au producteur ne permettent toujours pas de couvrir le coût de production ! Les difficultés liées aux paiements PAC, notamment sur le couplage UGB ont aussi été largement signifiées, tout comme le manque de transparence sur la gestion des pertes climatiques !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

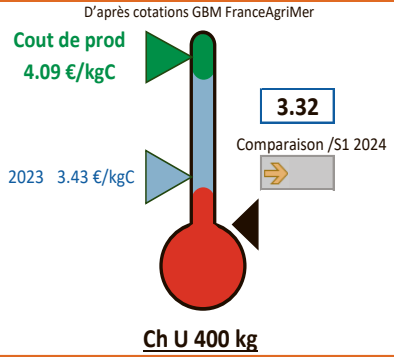
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

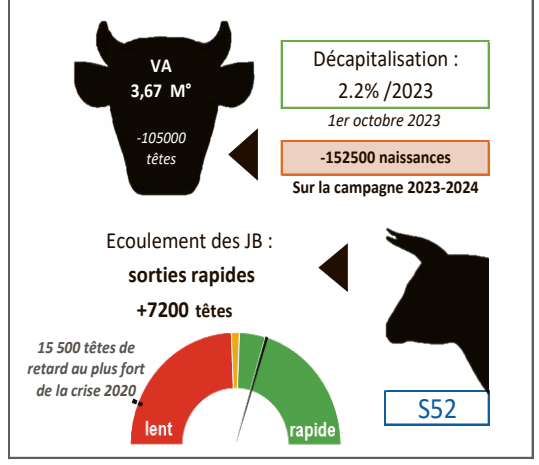
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



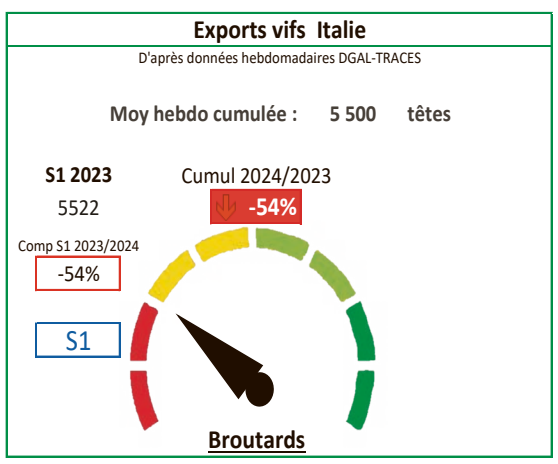
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



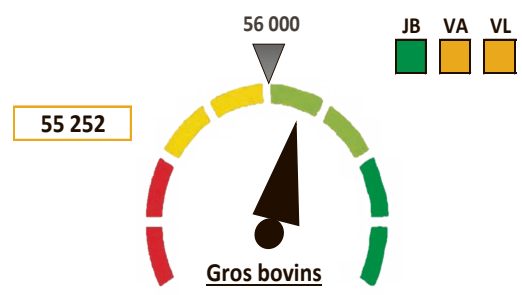
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 04
du 22 au 28 janvier.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le commerce est toujours dynamique en sujets lourds et vaccinés : les tarifs sont fermes voire haussiers, surtout que l'offre est peu abondante dans cette catégorie. Inversement, les conformations moyennes trouvent preneurs à des cours globalement reconduits mais sont davantage triées et négociées. En femelle, les tarifs sont haussiers car l'offre reste insuffisante.

Gros bovins maigres : Les sorties sont limitées. La qualité est toujours hétérogène mais les ventes sont rapides et quasi totales faute d'offre. Les tarifs sont globalement fermes en toutes races.

Boucherie : Les volumes sont restreints sur une demande régulière ce qui permet de raffermir les cours. Les allaitantes supérieures gagnent quelques centimes sur certaines places ; Les cours des vaches d'entrée de gamme progressent encore sur l'ensemble des marchés.

Veaux : Les apports sont à l'équilibre avec la demande. Les ventes sont fluides et les cours facilement reconduits en toutes races et catégories. Seuls les petits veaux trop légers sont très difficiles à placer. En veaux gras, le commerce est un peu moins actif, notamment en sujets ordinaires.

Ovins : En agneaux, la demande est moins forte, face à des apports modérés et de qualité encore hétérogène. Les lots de laitons extra tirent leur épingle du jeu et la négociation se reporte sur les lots d'agneaux gris plus moyens. En agnelets, la demande se réactive permettant une hausse des cours. En brebis, les ventes sont toujours régulières sur des tarifs fermes.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Particulier recherche tracteur Deutz 4 roues motrices 100cv environ DX85 92 6.05.
✆ 06 73 77 56 17

71 - Vends tracteur New Holland T4020, faucheuse Kuhn GMD500, semoir engrais Kuhn MD5735, taupinière 4 m, sulfateuse + bois chauffage scié ou moule, auge 4 et 5 m, vêleuse Vink ou treuil.
✆ 03 85 74 42 16

Travail du sol

69 - Vends Chisel 1 poutre de 6 dents avant ou arrière DAG 90 cm. TBE avec 2 roues prix 3500 euros exo TVA élévateur derrière tracteur maxi 500 kg. avec fourche.
✆ 06 07 06 77 50 HR

71 - Vends canadien 13 dents herse 4 m, semoir engrais 800 l, cover crop 24D 2,70 m, décompacteur 5 dents 3 m, charrue IH 130, remorque 4 roues, 5 t, rouleau Crosskill 2,60 m.
✆ 06 70 35 67 97

Récolte

07 - Vends calibreuse Calibrex 4 bandes et monte charge elec mat irrigation jet sous frond Rain Bird 20 et jet sur frond 30 et 40 Rain Bird semoir à maïs monosem 4 R+ disque tournesol.
✆ 06 45 86 18 59

26 - Cessation, vend faucheuse AV avec conditionneur à rouleaux Krone F320GR 2019, 16 000 euros HT. Pailleuse distributrice Luka Castor état neuve 20 000 euros HT.
✆ 07 50 35 27 88

26 - Vends presse balle ronde Claas 360, faucheuse Lely 280, tracteur MF 6465, 3 300 euros.
✆ 06 75 88 95 51

Epandage

69 - Vds semoir Amazone ZG 5000 Trainer rampe de 6 m. pour chaux, bon état.
✆ 06 07 06 77 50 HR

69 - Vends remorque à fumier 4 T en 4 roues P 1200 euros exo TVA - Scie circulaire moteur 2CV sans sécutité P 300 euros exo TVA - Scie à ruban P 100 euros exo TVA BE.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Divers

07 - Vends piquets de clôture en châtaignier : 1m 80 2,20 euros, 1m60 2 euros, 2m 2,50 euros TTC.
✆ 07 87 05 20 20

15 - AV désilleuse pailleuse Kuhn altor 4560, 2008, en TBE.
✆ 06 49 87 22 43

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0305)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (0402)
✆ **06 74 23 69 42**

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

38 - Vends épandeur engrais Vicon double plateau commande réglable électrique capaci 1-2 sacs 1500 euros TBE pneumasem 2 Nodet 4-5 rangs maïs tournesol sorgho 500 euros BE.
✆ 06 21 64 09 66 h. repas

Constructeur matériel agricole et forestier

Fendeuse de bûches PRO de 14T à 45T
A partir de
~~2614 € HT~~
1830 € HT



Scie circulaire à bûches PRO
A partir de
~~2169 € HT~~
1368 € HT



Treuil forestier de 3.5T à 9T
A partir de
~~2747 € HT~~
2060 € HT



CMS CONSTRUCTEUR
Tél: 03.84.63.93.12
www.cms-constructeur.fr
Soumis à conditions / Photos non contractuelles
VENTE DIRECTE

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 euros.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Site Villefranche 01/01/24 au 31/03/24 Gravier recyclé 0/30 : 3 euros ht/tonne 0/50 : 5,5 euros ht/tonne Rabotage enrobé 0/30 : 4,4 euros ht/tonne Enlèvement s/place ou livraison 6x4/semi
✆ 04 74 60 05 30

69 - Vends charrue Huard BRE 65 NSH bon état 1300 euros.
✆ 06 80 57 68 31

69 - Vends petit char de 4 roues bon état, tout refait. Peut servir pour le débardage du bois.
✆ **06 13 52 27 12**

71 - Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, - télescopiques, mi-pelles, - mini-chargeuses, MB 8060, 8070, - tracto pelle, - chariots élévateur, le tout même avec problème (0407)
✆ 06 38 78 36 28

74 - Vends 4 pneus Bridgestone 4x4 TBE 235/75R15, 2 pneus Dunlop 205R16C, 1 10/108N, silo tôle galvanisé circulaire.
✆ 06 14 57 34 71

Elevage

71 - Projet petit abattoir CE Volailles-lapins, secteur 71330, cherche partemaires - client occasionnel ou régulier, pro ou privé.
✆ 06 71 38 00 30

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 120 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

38 - Vends 4x4 Toyota Hilux 2011, 202000 km, bon état, 144 ch, prix : 16500 euros .
✆ 06 87 73 90 82

71 - Vends bétaillère Renault Mascott, 150 caisse alu contrôle technique ok, 1 silo polyester 10 m3.
✆ 06 75 75 59 80

71 - Vends 4x4, Jimmy, Disiel, 100 000 km, bon état.
✆ 06 82 67 38 66

Tourisme

25 - Achète voitures anciennes 203, 2 CV, ID, traction et autres.
✆ 06 85 94 20 51

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia en 2m appointés 3 euros HT l'unité.
✆ 06 16 25 39 34

26 - Vends foin PN 120*12 balle ronde, qualité, epareuse Kuhn 4844P très peu servi, vibro 3 metres.
✆ 06 88 48 14 29

38 - Vends foin en rouleau 120x120 récolte 2023.
✆ 06 28 27 16 21

42 - Vends orge, foin, paille, petites bottes, balles rondes 120x120.
✆ 04 77 20 22 01

Plants, pépinière

71 - Vends bois de chauffage sur pied (acacia, frène, charme, Chêne etc) 71330, visite et info :
✆ 06 71 38 00 30

Fourrage

21 - Vends foin récolte 2022, 2023, BR 120 X 150 (0405)
✆ 06 81 80 68 23

39 - Vente de fourrage, paille et foin rendus et livrés.
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Producteur vend maïs épi ou maïs ensilage, foin, foin de luzerne. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ **07 71 20 82 96**

63 - AV enrubannage luzerne 1ère coupe 2023 diamètre 130.
✆ 06 25 01 45 39

67 - Vends foin 2023 TB qualité, balles carrées 120X90X220, possibilité de livraison.
✆ 06 74 56 94 18

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

69 - Vends foin balle ronde 70 - Bétaillère 6 têtes <DMS - Trieur à grains.
✆ 06 58 38 45 71

Paille

21 - Vends paille, blé & orge de qualité ou déclassé à petit prix en Bourgogne
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 75 39 31 86 - 06 85 73 22 68

Propriété

25 - Particulier achète comptant bergerie, fermette hors village, travaux possibles, dép. 25/39.
✆ 06 72 60 89 69

Terrain

69 - Vends vignes en Beaujolais cru Fleurie (11 ha) et cru Chiroubles (4 ha) (0306)
✆ 06 10 43 35 81

Location

Agricole

07 - Loue atelier de découpe de viande aux normes sanitaires avec chambre froide. Local déchet, matériel, machine sous vide etc.
✆ 06 87 07 43 43

69 - Recherche pré à louer où mettre génisses en pension - Vend taureau à saillir Saleses.
✆ 07 81 48 22 80

71 - Loue vigne 0,4794 ha à La Chapelle-de-Guinchay, appellation Chénas.
✆ 06 86 90 01 34

Chasse, Etangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Autres

44 - Pornichet loue T3, 4 personnes tout confort, terrasse, plages, commerces proches (0404)
✆ 06 76 80 97 28

Emploi

Offre



Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr

«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)

MISSION : Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.

COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

01 - Rech. salarié(e) ag. à tps plein, CDI, permis exigé, sur exploit. polyculture élevage au service de remplacement canton de Pont de Vaux.
✆ 06 73 43 74 67

01 - Exploitation maraîchère 01 recherche salarié agricole, tps plein, 35 h, CDI, après essai.
✆ 06 33 87 91 55

73 - Formateur agroéquipement CAPa, Bac Pro, BTsa. Temps plein, partiel ou vacation. CFPPA Savoie
✆ 04 79 25 42 02

74 - Recherche ouvrier en maraîchage St Jean d'Aulps, logé. Contacter Thierry Thorens.
✆ 06 08 42 53 68

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole pour intervenir au sein d'une exploitation ayant de la Viticulture et des Grandes- Cultures, sur la commune de Soulangis (située au nord-est du département). Dates : du 22 janvier 2024 au 05 novembre 2024 en temps plein. Missions: travaux liés à la viticulture (tailles de vignes, ébourgeonnage ...) + conduite d'engins agricoles pendant la moisson. Rémunération: 12,03 euros (brut)/heure + 10% de congés payés + 10% prime précarité. Kilomètres indemnisés.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24



RECRUTE
1 COMMERCIAL (H/F)
Cause départ à la retraite.
- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70



Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr

Divers

38 - Vends cuisinière Gaudin bois bon état ; foin prairie 2023 bonne qualité ; 1 pneu 480/70/38 ; 1 remorque Jeep ; 1 bétaillère 2 bêtes.
✆ 06 01 32 73 20

71 - Vends 1 500 piquets acacia appointés longeur 1,50 m, 2,50 euros pièce.
✆ 06 74 51 03 29

Mariage

38 - Agriculteur 51 ans père célibataire désire rencontrer jeune femme sérieuse 35-45 ans. Écrire au journal Terre Dauphinoise sous la Réf 3594-1 : 34 rue du Rocher de Lorzier - CS 10023 ✆ 38345 Moirans Cedex

69 - Dame 60 ans aimant la campagne souhaiterait rencontrer Monsieur pour rompre solitude et peut-être vie à deux. Envoyer lettre à IAR - 18 avenue des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny qui transmettra.
✆ 04 78 19 62 10

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (4903)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends reproducteurs charolais HBC, 12 à 24 mois, vêlage facile, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps,livraison toutes distances. (5110)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0201)
✆ **06 31 23 56 01**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98**
Baptiste : 06 37 23 32 07

25 - AV plusieurs taureaux montbéliards pour saillie, mère bonne origine + collier DAC Westfalia.
✆ 06 88 90 81 23

39 - Vends génisses d'un an, 3 angus, 2 normandes, limousines, 2 taureaux limousins de 2 ans et veaux d'un an.
✆ 06 26 20 05 40

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL Du Champ Morin - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends grand choix de taureaux HBC 1 et 2 ans SC, hétéros et homozigotes, génotypés, vêlage facile, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARLColmont. (0205)
✆ **06 08 78 05 01**
ou 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny. (0303)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Vends veaux reproducteurs HBC, IBR A, père vêlage facile et SC. Charetier - Anlézy (0301)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois BOUCHE. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends 2 taureaux 22 mois et veaux reproducteurs HBC, TGS, livraison assurée. Elevage Martin - Montigny sur Canne. (0403)
✆ 06 83 85 43 95

Ventes aux enchères des stations d'évaluation
150 reproducteurs Charolais
Infos sur www.stationevaluation71.com
CÔTE-D'OR
Vend. 9 février 2024
13 h 30 à Créancey
et en direct sur Internet
visite sur RDV
07 88 94 47 16
SAÔNE-ET-LOIRE
Vend. 16 février 2024
13 h à Charolles
et en direct sur Internet
visite sur RDV
du 5 au 10 février
07 86 70 37 55
Toutes les infos, vidéos et photos sur le site www.stationevaluation71.com
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

58 - Vends bon taureau charolais HBC 3 ans, produits visibles (0401)
✆ 06 99 32 12 15

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, très bonnes origines et docilité.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends taureaux 12 et 18 mois HBC, EARL Dufraigne Vincent, 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55
ou 06 07 31 03 42

71 - Vends taureaux 18 mois bonne origine, HBC ou non. EARL Vannier.
✆ 06 77 31 12 05

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

71 - Vends agnelles charollaises, pré-inscrites, TGS, bonne origine, liv. possible.
✆ 06 71 20 13 94

Chien

01 - Vends chiots Epagneul Breton nés le 29 Nov. 2023, 3 mâles, tatoués, vaccinés., mère marron et blanc, tatouage mère 250269811808049, n° Siret R433 268 93179.
✆ 06 26 53 52 86 HR

Des professionnels à votre service

PRESTATIONS DE SERVICES
Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.
Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

74 - Vends génisses prêtes Holstein, Red Holstein. Vends foin et paille.
✆ 06 82 10 30 18

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches,- génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ **Mandron Laurent :**
06 87 16 54 66 -
Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

07 - Vends 9 chevrettes 140 euros pièces 5 chèvres 2 ans 100 euros pièce échographie mise bas début mars.
✆ 06 83 01 54 23

07 - 5 chiots Border Collie pure race non Loof nés le 11/23 disponible fév 2024. Parents travaillant sur troupeaux. Siret 79031210200011. Mère 250268712338732.
✆ 06 27 30 94 33

58 - Donne chiots 2 F. et 1 M. croisés Berger des Pyrénnées, mère extra troupeau, n° mère : 25809106811356, n° siret : 43499794600018. (0302)
✆ 06 14 26 16 97

Regardez-nous sur YouTube

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION

EX MATERIA
SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 1 chemin de la Rente Logerot
21160 MARSANNAY-LA-CÔTE
884 692 104 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21/12/2023, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Président, M. Martial GUILLOT, 1 chemin de la Rente Logerot, 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE en remplacement de M. Jean- François PRUGNOT, , à compter du 21/12/2023.
L'article 10.2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.
AL24011702

NOMINATION CO-DIRECTRICES GENERALES

HOLDING PCV
Société par actions simplifiée
au capital de 288 550 euros
Siège social : Rue de Brully - GIGNY,
21200 BEAUNE
789 925 229 RCS DIJON

En date du 30/10/2023, la collectivité des associés a décidé de nommer, à compter du même jour, en qualité de co-directrices générales de la société, et ce pour une durée illimitée, Madame Valentine PECULIER et Madame Charlotte PECULIER.
Mesdames Valentine PECULIER et Charlotte PECULIER disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président.
Pour avis.
AL24011172

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DU CHATEAU DE BLIGNY
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 14 Grande rue
21200 BLIGNY-LES-BEAUNE
750 798 860 RCS DIJON

Par ASSP en date du 28 décembre 2023, les associés ont nommé la société PIERRE MEURGEY, SARL au capital de 400 000€ dont le siège social est situé 25 bd Georges Clémenceau – 21200 BEAUNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°342 496 221 en qualité de gérant en remplacement de M. Mark WILLIAMSON dont les fonctions ont pris fin le 28 décembre 2023.
AL24011688

Société d'Avocats

MODIFICATION DU PRESIDENT

DECO RELIEF
SAS au capital de 150.000 €
Siège social : 5 Allée de Bonvaux -
21240 TALANT
RCS DIJON 382.966.158

Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2023: Nomination, à effet du 12 décembre 2023, en qualité de présidente de DECO RELIEF, de la société JUPITER, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.647.486 €, ayant son siège social 14 rue Pierre et Marie Curie, ZA La Haute Limougère, immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro 917.578.932, représentée par la société 28 JUILLET SARL elle-même représentée par Monsieur Stéphane BREMARD son gérant, en remplacement de Monsieur Alain LAMBERT, démissionnaire.
Pour avis
AL24011802

CONSEIL Avocat

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

YUMA
Société civile immobilière au capital
de 1 000 €
Ancien siège social : 23 rue Jean-Jacques
Collenot 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
Nouveau siège social : 16 rue Jean-Jacques
Collenot 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
RCS DIJON 884 620 709

Suivant AGE en date du 02/01/2024, le siège social a été transféré au 16 rue Jean-Jacques Collenot 21140 SEMUR-EN-AUXOIS avec effet au 1er janvier 2024. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.
AL24011885

AVIS DE MODIFICATION

EARL DOMAINE JOSEPH LAFOUGE ET FILS
Société civile au capital de 158 080 euros
Siège social : Marchezeuil 21340 CHANGE
RCS CHALON SUR SAONE 399 197 185

Suivant AGE en date du 20/12/23, et à compter du 01/01/2024, il a été décidé des changements suivants :
- Gérance : démission de M. LAFOUGE Dominique, nomination de M. CLAIR Alexandre demeurant 11 Le Haut de Change 21340 CHANGE pour une durée indéterminée.
- Durée de la société : portée à 99 ans.
Pour avis
La gérance
AL24011867

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SAS GROUPE ROCARD
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot –
21121 FONTAINE LES DIJON
828 642 066 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 04/04/2023, M. Sylvain BOMPY, demeurant 23 Rue Colson - 21000 DIJON a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 04/04/2023 et la SARL S2Y CONSEIL au capital de 2 000 €, 23 Rue Colson - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 951 209 675 a été nommée en qualité de membre du Comité de Pilotage et d'Animation à compter du 04/04/2023. Aux termes d'une délibération du Comité de Pilotage et d'Animation en date du 04/04/2023, la SARL S2Y CONSEIL, susvisée, a été nommée en qualité de Vice-Présidente du Comité de Pilotage et d'Animation à compter du 04/04/2023.
Pour avis
Le Président
AL24011874

MODIFICATION DE GERANT

CM DESIGN, SARL au capital de 10 000 € ayant son siège : 19 Boulevard Carnot 21000 DIJON, 981 148 448 RCS DIJON : Aux termes d'une décision en date du 25/11/2023, les associés ont pris acte de la décision prise par Christophe MARLOT de démissionner de ses fonctions de gérant et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant Lucie MARLOT (1 rue de la Velle 21410 FLEUREY SUR OUCHE), pour une durée illimitée à compter du 25/11/2023. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Christophe MARLOT a été retiré de l'article 16 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Lucie MARLOT, nouveau gérant. Pour avis.
La Gérance
AL24011880

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

TRANSFORMATION

KG DEVELOPMENT SC en cours de transformation en SAS au capital de 1 000 €. Siège social : 7 Bis Rue d'Hauteville 21121 AHUY. 898 473 624 RCS DIJON. Suivant délibération en date du 13/12/2023, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Capital : Ancienne mention : 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune. Nouvelle mention : 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune. Objet : Conseils et prestations de services notamment en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, financière, informatique, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; Acquisition et gestion de toute valeur mobilière dans toute société ainsi que la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; Dirigeants : Ancienne mention : Gérante Mme Karine GRAU 7 Bis Rue d'Hauteville 21121 AHUY Nouvelle mention : Présidente : Mme Karine GRAU, demeurant à 7 Bis Rue d'Hauteville 21121 AHUY. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON. Pour avis La Gérance
AL24011883

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL HARIBELLE PASCAL
Société civile
au capital de 234 481,83 euros
Siège social : 48 Route de Dijon –
21110 THOREY EN PLAINE
325 962 363 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 4 Janvier 2024, Monsieur Pascal HARIBELLE, associé unique, a décidé :
.de démissionner de ses fonctions de gérant ;
.de nommer Madame Clarisse HARIBELLE, demeurant 11 Impasse de la Grande Fin – 21110 THOREY EN PLAINE, en tant que gérante pour une durée illimitée ;
.de modifier la dénomination sociale en « EARL HARIBELLE CLARISSE » ;
.de proroger la durée de la société pour 49 ans à compter du 09/12/2032 ;
le tout à compter rétroactivement du 31 Décembre 2023.
Pour avis, La gérance.
AL24011888

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

OPTIQUE DES GODRANS SAS au capital de 20 000 € ayant son siège : 63 rue des Godrans 21000 DIJON - RCS DIJON 901 990 572 : l'AGE du 31/07/2023 statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.
La présidente
AL24011898

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AM - CM
SARL au capital de 243 000 €
Siège social : 10 rue Buffon -
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
850 771 866 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21 décembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 rue Buffon - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES au 39 route départementale 974 - 21700 CORGOLOIN à compter du 1er janvier 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL24011909

TRANSFORMATION

C.P.E.F.
SA au capital de 8 786 778 €
Siège social : 10, rue du Collège
21200 BEAUNE
515 620 480 RCS de Dijon

Le 20/12/2023, il a été décidé :
- de réduire le capital social en le passant de 8 786 778 euros à 8 500 128 euros puis d'augmenter le capital social en le portant de 8 500 128 euros à 10 788 128 euros,
- de transformer la société en SASU, sans création d'un être moral nouveau,
Admission aux assemblées et droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Toute cession d'actions, sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, par l'associé unique (ou par l'un des associés que ladite cession soit réalisée au profit d'un associé ou non) doit être préalablement agréée par l'associé unique (ou la collectivité des associés). En cas d'associé unique, la décision d'agrément reviendra ultimement au Conseil d'administration dudit associé unique.
- de nommer en qualité de Présidente, la SOCIETE JACQUES BOLLINGER, SA au capital de 5 286 120 euros, ayant son siège social 23, rue de Vienne 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 335 780 821, représentée par Monsieur Etienne BIZOT,
- de maintenir le commissaire aux comptes titulaire PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA, dans ses fonctions.
Mention au RCS de Dijon
AL24011913

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI LE PRIVE SCI au capital de 1 000 € Siège social : 5 avenue du Stand 21000 DIJON 904 960 010 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 14/12/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la société ALLIANCE VINICOLE, demeurant 126 rue de la Pièce Léger 21160 MARSANAY LA COTE, pour une durée illimitée à compter du 14/12/2023. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis
La Gérance
AL24011921

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 16/01/2024, l'associé unique de la société LEZARD ET COMPAGNIE, SASU au capital de 30 000 euros, RCS DIJON 888 050 457, Siège social : 24 rue Félix Ziem 21000 DIJON, a décidé de transférer le siège social au 11 Boulevard Sévigné 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS - Le Président
AL24011927

MODIFICATION DU CAPITAL

RESIDENCE JEANNE
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 35 Boulevard de Strasbourg
21000 DIJON
RCS DIJON 852 134 444

Par décision du 11/12/23, l'associé unique a décidé de :
- augmenter le capital social de 1 689 104 euros pour le porter à 1 694 104 euros par élévation de la valeur nominale des actions
- réduire le capital social de 1 351 562 euros pour le ramener à la somme de 342 542 euros (trois cent quarante deux mille cinq cent quarante-deux euros), par résorption à due concurrence des pertes reportées, par voie de diminution de la valeur nominale des actions.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence :
- Ancienne mention : capital 5000 euros
- Nouvelle mention : capital 342 542 euros
La mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis, Le Président
AL24011938

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FAMIL'IMMO SAS au capital de 1 000 € ; Siège social : 11 allée Camille Muffat, 21800 SENNECEY LES DIJON. 979 464 971 RCS DIJON.Aux termes d'une délibération en date du 20/11/2023, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de location immobilière meublée ou non meublée, de courte et de longue durée et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Ancienne mention : Toutes activités de marchands de biens, notamment l'achat revente de tous biens immobiliers, de tous terrains à bâtir, de parts sociales de sociétés immobilières, de tous fonds de commerce, ainsi que de toutes actions de promotion immobilière et toutes opérations de maitrise d'œuvre et de construction-vente. Nouvelle mention : La location immobilière meublée ou non meublée, de courte ou de longue durée, Toutes activités de marchands de biens, notamment l'achat revente de tous biens immobiliers, de tous terrains à bâtir, de parts sociales de sociétés immobilières, de tous fonds de commerce, ainsi que de toutes actions de promotion immobilière et toutes opérations de maitrise d'œuvre et de construction-vente. POUR AVIS Le Président
AL24011949

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

GAEC RECONNU DU PAQUIER BLANC
société civile au capital de 371 091,39 euro
ssiège social : 6 Rue Poinsot –
21120 IS SUR TILLE
338 938 293 RCS DIJON

Par une AGE en date du 5 Janvier 2024, la collectivité extraordinaire des associés a autorisé Monsieur Rémi GORMOTTE à démissionner de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 31 Décembre 2023.
Pour avis, La gérance.
AL24011968

TRANSFORMATION

CAWIGAN
Ancienne forme :
Société par actions simplifiée
Nouvelle forme
société à responsabilité limitée
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 116 Avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
RCS : DIJON 878 249 671

L'AGE du 2 janvier 2024 a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1.000.000 euros, divisé en 62.500 parts sociales de 16 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par :
Président : Monsieur William THUEL, demeurant 116 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON-Directeur général : Madame Carole THUEL, demeurant 116 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON
Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par les co-gérants :
Monsieur William THUEL et Madame Carole THUEL, demeurant ensemble 116 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON.
POUR AVIS
AL24011969

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 11/11/23 enregistré le 12/12/2023 au service des impôts de DIJON 1, Dossier 2023 00060571 référence 2104P01 2023 A 03272, la SCP JP LOUIS &. A.LAGEAT, prise en la personne de Maître Jean-Pierre LOUIS, et la SAS LES MANDATAIRES, prise en la personne de Maître Vincent de CARRIERE, mandataires judiciaires agissant en leur qualité de co-Liquidateurs de la société SAN MARINA, SAS, 30 avenue du Château de Jouques les Espaces de la Sainte Baume - 13420 GEMENOS, immatriculée au RCS de Marseille 321 875 205, désignés à cette fonction par jugement du tribunal de commerce de Marseille du 20/02/23 et habilité en vertu d'une ordonnance du juge commissaire du tribunal de commerce de Marseille du 26/04/23, a cédé à la société VALEGE DISTRIBUTION, SASU, au capital de 1037000 euros, 71 avenue de Wagram - 75017 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 424 814 184, un fonds de commerce de vente détail, gros de chaussures, cuir et peaux, maroquinerie, prêt à porter et toutes activités annexes, comprenant la clientèle et l'achalandage, le droit au bail, le matériel et les objets mobiliers exploité 26 rue de la Liberté - 21000 DIJON. La présente cession a été convenue au prix de 161 500 euros, soit 156 100 euros pour les éléments incorporels et 5 400 euros pour les éléments corporels, avec entrée en jouissance le 23/05/23.Pour les oppositions, s'il y a lieu, les parties font élection de domicile au fonds cédé et pour la correspondance en l'étude de Maitre Jean-Pierre LOUIS, 30 cours Lieutaud - 13001 MARSEILLE, et devront être effectuées dans le délai légal et suivant le. formalisme d'une déclaration de créances.
AL24011854

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature électronique en date du 03/01/2024, enregistré au Service des Impôts de DIJON le 11/01/2024, dossier 2024 00001341, réf. 2104P01 2024 A 00060,
Monsieur Jacques LESTRADE, 18 Rue Gabriel Bachot – 21700 MEUILLEY – RCS DIJON 485 304 000
A cédé à,
Monsieur Roch DAUGER, 7 Rue du Clos du Tart – 21000 DIJON – RCS DIJON 981 797 491 un fonds de commerce de courtage en assurance, sis et exploité Résidence Sunset Avenue – 86 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON, moyennant le prix de 177.758 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées rétroactivement au 1er janvier 2024.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Jaron SANDY, Avocat associé de la SARL JOUFFROY & FILEAS AVOCATS, 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON
Pour avis
AL24011906

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature électronique en date du 03/01/2024, enregistré au Service des Impôts de DIJON le 11/01/2024, dossier 2024 00001340, réf. 2104P01 2024 A 00059,
Monsieur Jacques LESTRADE, 18 Rue Gabriel Bachot – 21700 MEUILLEY – RCS DIJON 485 304 000
A cédé à,
Monsieur Roch DAUGER, 7 Rue du Clos du Tart – 21000 DIJON – RCS DIJON 981 797 491 un fonds libéral d'agent général d'assurance, sis et exploité Résidence Sunset Avenue – 86 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON à titre principal et 6-8 rue Caumont Bréon 21700 NUITS SAINT GEORGES à titre secondaire, moyennant le prix de 498.958 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées rétroactivement au 1er janvier 2024.
Pour avis
AL24011907

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature électronique en date du 03/01/2024, enregistré au Service des Impôts de DIJON le 11/01/2024, dossier 2024 00001342, réf. 2104P01 2024 A 00061,
Monsieur Corentin LESTRADE, 2 Rue des Tamines – 21700 NUITS ST GEORGES – RCS DIJON 794 283 929
A cédé à,
Monsieur Roch DAUGER, 7 Rue du Clos du Tart – 21000 DIJON – RCS DIJON 981 797 491
Une branche partielle d'un fonds de commerce de courtage en assurance, sis et exploité Résidence Sunset Avenue – 86 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON à titre principal et 6-8 rue Caumont Bréon 21700 NUITS SAINT GEORGES à titre secondaire, moyennant le prix de 14.416 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées rétroactivement au 1er janvier 2024.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Jaron SANDY, Avocat associé de la SARL JOUFFROY & FILEAS AVOCATS, 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON
Pour avis
AL24011908

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 22/01/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAINT-MESMIN : Libre Ensemble immobilier composé de parcelles en nature de terre,pré, landes et bois-taillis et d'une petite construction en pierre - Urbanisme : RNU
99 a 17 ca
- En venon: C-586-587 - Les courteaux: C-744[607] - Les ouches: C-372 - Sous la velle: C-803[369] (avec bâtiment)
SAVIGNY-LES-BEAUNE : Loué - Objectif: Maintien du fermier en place. Vigne AOC SAVIGNY-LES-BEAUNE 1er Cru, AOC SAVIGNY-LES-BEAUNE Village - Urbanisme : Zone A 1 du PLU.
1 ha 04 a 96 ca
- Les lavieres: AL-39[353] - Les planchots du nord: AS-1[200] - Les prevaux: AP-73[420]
SAVIGNY-LES-BEAUNE : Loué - Objectif : Maintien du fermier en place Vigne AOC SAVIGNY-LES-BEAUNE Village - Urbanisme : Zone A 1 du Plu
29 a 64 ca
- Aux petits liards: AM-5[394]
SAVILLY et CHISSEY-EN-MORVAN : Prés occupés. Priorité sera donnée au fermier en place.
- SAVILLY (21) : 8 ha 23 a 72 ca - Champ du ruat: A-118 - Comme jeannot: A-300 - Le village: B-290 - Les meloises: A-182 - Sur la foree: A-462
- CHISSEY-EN-MORVAN (71) : 25 ha 24 a 96 ca - Fontaine: C-269-270 - Le boulay: C-27-562 - Les boulats: D-152-154-156-157 - Les commoles: D-158-161 - Les grillons: C-305-307 - Les lareys: D-137 - Les ouches: C-2 - Verpillere: C-297-298
Urbanisme : zones A et N
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 12/02/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
AL24011915

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

NATURE DECOR-ECO-ENTRETIEN
SARL au capital de 400 €
Siège social : 1 rue de la Gare
21410 Agey
523 066 132 RCS de Dijon

L'AGE du 30/09/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. LAGARDE Philippe, demeurant 1 rue de la Gare 21410 Agey, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon
AL24011870

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : EMMA.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 7500 euros.
Siège social : 5 Rue DOCTEUR STEIN, 21000 DIJON.
833880735 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 janvier 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Pierre ARMANINI-RAVOYARD demeurant 1 rue Louis Genet, 71350 St Loup Geanges et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du dijon.
Le liquidateur
AL24011878

TAURI

Société civile immobilière
« En Liquidation »
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 4 A rue Marguerite Yourcenar
21000 DIJONRCS DIJON 803 663 095

Monsieur Bruno VIAIN LALOUETTE, liquidateur de la société TAURI, a réuni le 31 décembre 2023 l'Assemblée Générale de clôture de liquidation de cette société.
Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Bruno VIAIN LALOUETTE demeurant 16 rue Philibert de la Mare à DIJON (21000) de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour Avis
Le Liquidateur
AL24011889

DISSOLUTION

LES ALLEES DE POMMARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 rue du Docteur Rolland -
21190 MEURSAULT
830 523 668 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel MASSOT demeurant 12 rue du Docteur Rolland à MEURSAULT (21190) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le mandat de gérant de Michel MASSOT prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé 12 rue du Docteur Rolland à MEURSAULT (21190).
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis
AL24011901

DISSOLUTION

Suivant décision en date du 31/12/2023, l'associé unique de la société 4SBIO, SASU au capital de 5 000 euros, Siège social 20 Rue Pierre-Paul Leniept 21000 DIJON, RCS DIJON 804 532 422, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Sébastien VACHENC, demeurant 20 Rue Pierre-Paul Leniept 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 20 Rue Pierre-Paul Leniept 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur
AL24011910

DISSOLUTION

Suivant décision en date du 31/10/2023, l'associé unique de la société SARL BEAU MICKAEL, SARL au capital de 1 000 euros, Siège social : 7 Rue de Chevie 21580 AVOT, RCS DIJON 537 580 102 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Mickael BEAU, demeurant 7 Rue de Chevie 21580 AVOT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 7 Rue de Chevie 21580 AVOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur
AL24011926

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décision en date du 31/10/2023, l'associé unique de la société SARL BEAU MICKAEL, SARL en liquidation au capital de 1 000 euros, Siège social et siège de la liquidation : 7 Rue de Chevie 21580 AVOT, RCS DIJON 537 580 102, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mickael BEAU, demeurant 7 Rue de Chevie 21580 AVOT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis - Le Liquidateur
AL24011928

SCI F.F.G.

Suivant acte valant décisions collectives des associés en date du 31 décembre 2023, il résulte que les associés de la société SCI F.F.G., SCI au capital de 1.000 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 22, Rue Docteur Pingat, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 443 288 402, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. La collectivité des associés a nommé comme Liquidateur M. Francesco FILIPPELLI, demeurant à DIJON (21000) – 22, Rue Docteur Pingat, actuel gérant, avec les pouvoirs les plus étendus

ANNONCES LÉGALES

pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour Avis
AL24011943

SCI F.F.G.

Suivant acte valant décisions collectives des associés en date du 31 décembre 2023, il résulte que les associés de la société SCI F.F.G., SCI au capital de 1.000 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 22, Rue Docteur Pingat, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 443 288 402, ont décidé d'approuver les comptes de liquidation ; de donner quitus au Liquidateur : M. Francesco FILIPPELLI, demeurant à DIJON (21000) – 22, Rue Docteur Pingat et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour Avis
AL24011947

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décision en date du 31/12/2023, l'associé unique de la société 4SBIO, SASU en liquidation au capital de 5 000 euros, Siège social et siège de liquidation : 20 Rue Pierre-Paul Leniept 21000 DIJON, RCS DIJON 804 532 422, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastien VACHENC, demeurant 20 Rue Pierre-Paul Leniept 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis - Le Liquidateur
AL24011948

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SWT EVENT

SAS au capital de 7500 €
Siège social et siège de liquidation :
Hameau de Morteuil -
10 rue Jacques Copeau
21190 MERCEUIL
882 264 708 RCS DIJON

Le 30/11/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme AUVOLAT Nathalie, demeurant Hameau de Morteil - 10 rue Jacques Copeau - 21190 MERCEUIL pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon.
AL24011952

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/01/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FLORENCE TRIBOLET CHAGNEUX SAS
Sigle : FTC
Objet social : Coaching, formation, hypnose et activités esthétique.
Siège social : 15 RUE DU STADE 21110 Aiserey.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Président : Mme CHAGNEUX Florence, demeurant 15 RUE DU STADE 21110 Aiserey
Immatriculation au RCS de Dijon
AL24011859

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18/01/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile d'exploitation agricole
Dénomination sociale : LES MOUCHES
Siège social : 3 Rue Mareau – 21630 POMMARD
Objet social : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire principalement « les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ». Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. En particulier, la société peut notamment procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ; prendre à bail tous biens ruraux ; exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-37 du code rural et de la pêche maritime ; exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-2, dernier alinéa du code rural et de la pêche maritime ; vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire,
Gérance : M. François ALZINGRE, demeurant 2 route de Beaune – 21630 POMMARD
Il existe une clause d'agrément préalable par les associés pour certaines cessions ou transmissions de parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
AL24011911

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/01/2024, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DES MICROPAPYNUS
Objet social : L'acquisition, la vente, la construction et l'administration, la gestion de tous immeubles et biens immobiliers ; L'exploitation des biens dont elle sera propriétaire, locataire principal ou preneuse en crédit-bail immobilier ; La prise de participation dans toutes sociétés.
Siège social : 270 ZA Les Bruottées 21200 Beaune.
Capital : 10000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. GRIMALDI Jean-Louis, demeurant 405 Chemin de l'Amballan 38121 Chonas-l'Amballan, M. DICONNE Philippe, demeurant 27 Rue du Prille Hameau de Challanges 21200 Beaune
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre ascendant et descendant. Dans tous les autres cas, y compris entre associés, elles ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément donné par décision collective extraordinaire des associés.
Immatriculation au RCS de Dijon
AL24011936

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RUFFEY LES BEAUNE du 19/01/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : HSN
Siège : 1 Chemin des Vignes - Hameau de Varennes, 21200 RUFFEY LES BEAUNE
Durée : quatre - vingt - dix - neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : la gestion, l'acquisition, la vente de tous portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, l'animation effective de ses filiales, la participation à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales, la délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ou immobiliers, le conseil et le management d'entreprises, l'achat, la vente, la propriété, l'administration, la gestion de tous biens et droits immobiliers,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Sylvain NICOLET, demeurant 1 Chemin des Vignes - Hameau de Varennes, 21200 RUFFEY LES BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
AL24011941

NIÈVRE

// MODIFICATION

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : INITIALE GESTION.
Forme : SARL.
Capital : 5000 euros
Siège social : 63-65 rue François Mitterrand, 58000 NEVERS.
920043122 RCS de Nevers
Aux termes d'une décision en date du 01/12/2023, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 5 000 € à 415 000 € par voie d'apport en nature.
Mention sera portée au RCS de Nevers
AL24011879

PROROGATION DE LA DUREE

EARL DOMAINE LANDRAT GUYOLLOT

Capital de 52 860 euros
Siège social : 16 rue du Mont Beauvois - Les Berthiers
58150 SAINT ANDELAIN
349 886 549 RCS NEVERS

Suivant décision collective des associés en date du 1er décembre 2023, la durée de la société a été prorogée de 64 ans, soit jusqu'au 12 mars 2088. Les statuts seront modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis
AL24011899

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

EXCLUSION D'ASSOCIE ET REVOCATION DE COGERANT

GAEC DEBOUX

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 320.554,55 euros
Siège social : Niault
58110 CHOUGNY
340 381 888 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG des associés en date du 02/10/2023, il a été décidé :
- L'exclusion de M. Olivier DEBOUX en sa qualité d'associé du GAEC à compter de ce jour;
- La révocation de M. Olivier DEBOUX en sa qualité de cogérant du GAEC à effet du même jour.
Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour Avis,
AL24011905

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination sociale : SCI CONVENT DE BONHOME
Forme : Société civile
Siège social : Château de Fonfaye, 58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
Capital social : 880.000 euros
SIREN 793 340 704 RCS de NEVERS
Par délibération en date du 23 décembre 2023, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Claude-Henri CONVENT, en qualité de seul gérant, demeurant au LUXEMBOURG, BOURGLINSTER 1 rue de Gonderange - 6161, à compter rétroactivement du 20 mars 2020, date d'une décision le nommant gérant sans formalités ensuite, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bernardus CONVENT, décédé.
Mention au RCS de NEVERS.
AL24011917

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SCEA DES MORINS

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 251 754,31 Euros
Siège social 58700 ARTHEL
R.C.S. NEVERS 423 450 451

Le 21 décembre 2023, M. Jean Louis RAMEAU a démissionné de ses fonctions de gérant, à effet du 31 décembre 2023. Monsieur Alain RAMEAU est maintenu dans ses fonctions de gérant.
Pour avis.
AL24011925

GÉRANCE

FRANCALA

Société civile au capital de 2 000 euros
Siège social : ZI Paysagée de Nevers Nord
58640 VARENNES-VAUZELLES
481 563 518 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 15/06/2023, l'associée unique a décidé de ne pas procéder au remplacement de Monsieur France LARTIGOT, cogérant décédé.
Pour avis La Gérance
AL24011931

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

TURPIN DOMINIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 impasse des Chênes
58000 ST ELOI
450 074 851 RCS NEVERS

Suivant acte notarié reçu par Me Dominique MARTIN le 02/08/2022 : modification de Président
Mention caduque : Madame Marlène TURPIN demeurant 4 Impasse des chênes 58000 ST ELOI
Nouvelle mention : Madame Elise TURPIN demeurant 4 Impasse des chênes 58000 ST ELOI
Pour avis
AL24011934

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MAISON DE LA PRESSE COSNE
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 17-19, Boulevard de la République – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
822 806 782 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 31/12/2023, les associés ont décidé de nommer à compter du 01/01/2024 M. Pascal MARTINI dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 38, rue Solaire aux fonctions de Président de la société en remplacement de M. Jean-Michel VALADIER démissionnaire.
AL24011946

TRANSFORMATION

MPC HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 4 rue des Petits Jardins
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
752 634 576 RCS NEVERS

Par AGE du 29.12.2023 il a été décidé :- de transformer la société en Société civile- de nommer en qualité de gérant : Madame Mélissa CROLAND demeurant 4 rue des Petits Jardins 58490 SAINT PARIZE LECHATEL
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de NEVERS.
AL24011951

NON DISSOLUTION

KUATRO HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 950 000 euros
Siège social : 8, impasse Guy de Maupassant,
58660 COULANGES LES NEVERS
892 905 480 RCS NEVERS

Le 30.06.2023, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 et de l'article L.227-1 du code de commerce.
Pour avis.
AL24011956

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MADELIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40.000 euros
Siège social : Foret des Glénons
Route de Decize
58260 LA MACHINE
391 484 730 RCS NEVERS

L'AGO du 29 juin 2023, a décidé :
- de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire la société ENDRIX LYO sise 18, Avenue Felix Faure à LYON (69007), en remplacement du Cabinet EXCO, non renouvelé.
- de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Patrick WOLFF.
AL24011958

TRANSFORMATION

GAEC DU CANAL

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital social de 141 390,00 €
Siège social : BAYE – 58110 BAZOLLES
RCS de NEVERS n° 411 257 777

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2023, il a été décidé la transformation du GAEC en une EARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : EARL DU CANAL
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 141 390,00 euros
Nature des apports : biens meubles agricoles
Siège social : BAYE – 58110 BAZOLLES
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Jérôme ROUMIER, demeurant BAYE – 58110 BAZOLLES
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui – agrément donné par les associés
AL24011965

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

EURL DEMAY

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 49 AV GENERAL DE GAULLE
58000 NEVERS
319 939 310 RCS NEVERS

Le 15.11.2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Pierre DEMAY demeurant Manoir de Roussy - 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile personnel du liquidateur.
Pour avis.
AL24011924

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FUMAGE ARTISANAL DU NOHAIN

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social: 4 rue des Limes
Parc d'Activité du Val de Loire
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
531 563 070 RCS NEVERS

Le 11.12.2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.
AL24011954

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07/01/2024, il a été constitué une EURL dénommée : PROJET RENOV 58
Objet social :
- Tout travaux de maçonnerie, ravalement, revêtement de façade, et pose de plaque de plâtres ; - Tout travaux de couverture, aménagement des combles, isolation, revêtement sols et murs, plâtrerie, nettoyage, charpente, peinture, en sous-traitance ; - Tout travaux terrassement, assainissement ; -Tout travaux de plomberie et d'électricité générale en sous-traitance ; - Le négoce de matériaux de construction et équipement.
Siège social : 40, rue Saint-Exupéry 58660 COULANGES-LES-NEVERS
Capital : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Léo ALAN demeurant 40, rue Saint-Exupéry 58660 COULANGES-LES-NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.
AL24011904

IMMATRICULATION (EURL À CAPITAL FIXE)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAU CHINON VILLE du 13/01/24, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : SARL Nicolas Paysage
Siège social : 17 Route de Nevers, 58120 CHATEAU CHINON VILLE
Objet social : Toutes activités de paysagiste et plus particulièrement l'entretien et l'aménagement paysager.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Nicolas CHABANEL, demeurant Les Argoulais 58120 ST HILAIRE EN MORVAN, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance
AL24011912

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 15/01/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination :
DOMAINE DE CERTAINES
Siège Social : 3 IMPASSE DU POIDS DE LA VILLE 58000 NEVERS
Capital : 100 €
Activités principales : Conseil pour la gestion et les affaires pour les entreprises. L'exploitation et la location de chambre d'hôtes.
Durée : 99 ans
Président : M. PINET DES ECOTS JEAN, HENRI, ROBERT, MARIE 3 IMPASSE DU POIDS DE LA VILLE 58000 NEVERS
Immatriculation au RCS de NEVERS
AL24011920

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

IDEALEHOME

SAS au capital de 100 000 euros
Siège social
Le Milieu des Ruelles
Route d'Auxerre
89380 APPOIGNY
850 337 817 RCS AUXERRE

Aux termes du Procès-verbal d'AGE du 20/11/2023, l'Assemblée a décidé à compter de ce jour, de transférer le siège social du Le Milieu des Ruelles Route d'Auxerre, 89380 APPOIGNY au 2 lieu-dit La Grande Forêt 72430 SAINT JEAN DU BOIS et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
Le Président
AL24011242

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

E-QUID SARL au capital de 10 000€ Siège social : 8 allée Berlioz 94800 Villejuif. 824 549 315 RCS Créteil L'AGE du 15/12/2023 a décidé de transférer le siège social de la société au 8 rue Moilleret, 89200 Lucy le Bois à compter du 02/01/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Gérant : M. Weber Michael, 8 rue Moilleret, 89200 Lucy le Bois Dépôt au RCS d'Auxerre
AL24011777

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DEUVIGENIUS SASU au capital de 1000€ Siège social : 2 b bd Albert Charrier 13090 Aix-en-Provence 918 484 221 RCS Aix-en-Provence Le 11/01/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 33 rue du Moulin La Villotte 89240 Chevannes à compter du 11/01/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Gérant : M. Belin Nicolas demeurant 241 avenue du Prado, 13008 Marseille Dépôt au RCS de Auxerre
AL24011800

ME-LEK CARS ET TRADING

SASU au capital de 1 000 euros,
62 BIS RUE DU 24 AOUT, 89000 AUXERRE,
892 812 413 RCS Auxerre.
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/10/2023, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau président, à compter du 05/10/2023 :
M BLUMENFELD ROMUALD demeurant 76 AVENUE HOCHE, 89000 AUXERRE, pour une durée indéterminée en remplacement de M LEKEHAL MOHAMMED pour cause de démission.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre
AL24011838

HOLDING ICAUNAISE DE RESTAURATION

Par décision de l'associé unique du 15/01/2024, le siège social de la société HOLDING ICAUNAISE DE RESTAURATION - HIR, SARL au capital de 5 000 €, immatriculée sous le numéro 790 706 089 RCS AUXERRE, SIRET 790 706 089 00014, a été transféré, à compter du même jour, de VEZELAY (89450) 21 Place du Champ de Foire, à PIMELLES (89740) 4 rue Haute.
AL24011871

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI BEAUREGARD

Société civile immobilière
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 43 avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE
822 543 195 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 20 Novembre 2023 l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la société à concurrence d'une somme de 17 000 euros, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 18 000 euros, par création de 1 700 nouvelles parts sociales, intégralement souscrites et libérées.
Elle a ensuite constaté la souscription et la libération des parts ainsi que le dépôt des fonds.
Elle a constaté en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires.
Pour avis
La Gérance
AL24011866

AVIS DE PUBLICITE

VARAX TRANSPORT

Société A Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 14 000 Euros
Ancien siège social :
Rue du Petit COUDROY
89340 CHAMPIGNY
R.C.S. SENS – 493 893 424
Nouveau siège social :
Lieudit « Les Bois de l'Hermitage », D63
77 880 GREZ-SUR-LOING
RCS MELUN – 493 893 424

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01-01-2024, il en résulte la décision prise par l'associé unique de transférer le siège social à compter du 01-01-2024 hors ressort et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts « Siège social ». Mention sera faite au RCS de MELUN et de SENS.
AL24011868

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA LOUISIANE INVERNIZZI

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 43, rue Pasteur Prolongée
89140 PONT-SUR-YONNE
912 745 098 RCS SENS

Le 21/12/2023, , les associés ont décidé de transférer le siège social de PONT-SUR-YONNE (89140), 43 rue Pasteur Prolongée à ANTIBES (06600), 164 Chemin Moyennes Bréguières, BAC 2 – Appartement 306, à compter de ce jour. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS d'Antibes.
AL24011872

MODIFICATIONS DES STATUTS

ARCHITECTURE & MAITRISE D'OEUVRE CLEMENCET-WATTEZ

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 31 rue Haute,
89100 NAILLY
521 211 045 RCS SENS
Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de BOURGOGNE
Sous le n° 04 S 01132
(n° national S 13718)

Aux termes des décisions en date du 09/01/2024, l'associé unique a :
- pris acte de la démission de Monsieur Benoît CLEMENCET de ses fonctions de gérant à compter du 09/01/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement ;
- décidé de remplacer à compter du 09/01/2024 la dénomination sociale « ARCHITECTURE & MAITRISE D'OEUVRE CLEMENCET-WATTEZ » par « ARCHITECTURE & MAITRISE D'OEUVRE WATTEZ » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis
La Gérance
AL24011875

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

SCI FAMILY ROYER

Au capital de 1000,00 €
,le siège est à VERMENTON (89270),
10 rue Saint Vincent,
RCS numéro 952363026 (AUXERRE)

L'AGE du 4 janvier 2024 a constaté l'augmentation de capital social de 1.000€ à 2.250€ par émission de 125 nouvelles parts sociales, par suite d'un apport en numéraire de La somme de 1.250€.
Les statuts ont été modifié en conséquence.
Le dépôt légale sera effectué au RCS de AUXERRE
Pour avis
Le gérant
AL24011877

AVIS DE PUBLICITE

VARAX

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7 622,45 Euros
Ancien siège social :
Rue du petit COUDROY
89 340 CHAMPIGNY
RCS SENS -
432 016 038
Nouveau siège social :
Lieudit « Les Bois de l'Hermitage », D63
77 880 GREZ-SUR-LOING
RCS MELUN - 432 016 038

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01-01-2024, il en résulte la décision prise par l'associé unique de transférer le siège social à compter du 01-01-2024 hors ressort et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts « Siège social ».
Président : Vasco GONÇALVES BAPTISTA domicilié 52, avenue d'Ormesson à Saint-Pierre-Lès-Nemours (77140), né le 05 Novembre 1975 à Porto Massarelos (Portugal), de nationalité portugaise.
Mention sera faite au RCS de MELUN et de SENS.
AL24011884

MODIFICATION DU CAPITAL

SAS LA TERRE

SAS au capital de 800 000 €
porté à 1 400 000 €
Siège social : 1 avenue de l'Abbaye
89230 PONTIGNY
921 369 385 RCS AUXERRE

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 novembre 2023,
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 18 décembre 2023 par la banque CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE, Agence d'AUXERRE (89000),
- Du procès-verbal des décisions du Président en date du 18 décembre 2023 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 600 000 € euros par émission de 60 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 800 000 euros à 1 400 000 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à un million quatre cent mille euros (1 400 000 euros).
POUR AVIS; LE PRESIDENT.
AL24011894

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGM du 18.12.2023 des associés de SCI DU DOMAINE DES CHARMOTTES, société civile au capital de 105.000 euros, siège social à EPINEAU LES VOVES (89400) 6, rue des Ecoles, 514 188 176 RCS SENS, a décidé de transférer le siège social à PARIS (75017) 3, rue Viète. La société sera désormais immatriculée au RCS de PARIS.
AL24011895

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATIONS DES STATUTS

L'AGM du 18.12.2023 des associés de CHATEAU DE CHEVILLON, société civile au capital de 1.220 euros, siège social à EPINEAU LES VOVES (89400) 6, rue des Ecoles, 792 321 747 SENS, a pris acte de la démission d'un cogérant et a décidé de transférer le siège social. ANCIENNES MENTION PUBLIEES : Gérants : Olivier BERTHON 40, Grande Rue 89960 NEUILLY et Thierry BERTHON, 7, rue Belle Pierre 89000 AUXERRE ; SIEGE SOCIAL à EPINEAU LES VOVES (89400) 6 rue des Ecoles - NOUVELLES MENTIONS : Gérant : Thierry BERTHON, 3, rue Viète 75017 PARIS ; SIEGE SOCIAL à PARIS (75017) 3, rue Viète. La société sera désormais immatriculée au RCS de PARIS.

AL24011897

AVIS DE PUBLICITE

VARAX TRAVAUX PUBLICS

Société A Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros
Ancien siège social :
Rue du Petit COUDROY
89340 CHAMPIGNY
R.C.S. SENS – 849 516 877
Nouveau siège social :
Lieudit « Les Bois de l'Hermitage », D63
77880 GREZ-SUR-LOING
RCS MELUN – 849 516 877

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01-01-2024, il en résulte la décision prise par l'associé unique de transférer le siège social à compter du 01-01-2024 hors ressort et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts « Siège social ». Gérant : Vasco GONÇALVES BAPTISTA domicilié 52, avenue d'Ormesson à Saint-Pierre-Lès-Nemours (77140), né le 05 Novembre 1975 à Porto Massarelos (Portugal), de nationalité portugaise.
Mention sera faite au RCS de MELUN et de SENS.

AL24011902

CHANGEMENT DE GERANCE ET DE DOMICILIATION DU SIEGE

SCI ESPICEENNE, Société Civile Immobilière, au capital de 1.000 €, siège social à SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE (89420) 2 avenue de la Gare, RCS AUXERRE 901 910 794. Suivant acte authentique reçu par Me Hervé CHANTIER, en date du 27/11/2023, Enregistré au SPFE d'AUXERRE1 le 30/11/2023 Dossier 2023 00053863, référence 8904p01 2023 N 01303, les associés ont accepté la nomination de M. André DUPAQUIER, demeurant à CUSSY LES FORGES (89420) 2 Impasse de la Terre Plaine, comme gérant en lieu et place de M. Adrien DUPAQUIER, demeurant à SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE (89420) 2 avenue de la Gare, démissionnaire dudit poste à compter du 2711/2023 ; il a été décidé de transférer le siège social au 2 Impasse de la Terre Plaine à CUSSY LES FORGES (89420). Mention sera faite auprès du RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL24011914

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ZYA CONTRUCTION/ CONCEPT IMMOBILIER

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 5 Impasse du Gué de l'Epine - 89470 MONETEAU
918 789 173 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 01/01/2024, il résulte que : M. Frédéric DEMETRIO, demeurant 56 Route Sémur, 89000 AUXERRE a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Brahim MOHAMEDI, démissionnaire. L'article 15 des statuts a été supprimé en conséquence : le nom de M. Brahim MOHAMEDI a été retiré,
POUR AVIS -Le Président.

AL24011916

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 12.1.2024, les associés de la SARL SYLVA LIGNUM au capital de 1.644.000 euros, siège social à BUSSY-EN-OTHE (89400) Villepied, 919 845 990 RCS SENS, ont décidé d'augmenter son capital par apport en nature. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 1.000euros - NOUVELLES MENTIONS : Capital : 1.644.000 euros. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL24011918

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

B3APP

SAS au capital de 70000 €
Siège social : 30 RTE DE CHICHERY
89380 Appoigny
882 556 988 RCS d' Auxerre

Le 03/01/2024, l'associé unique a nommé président EMMANUEL AIRES, EURL au capital de 314000 euros, ayant son siège social 30 RTE DE CHICHERY 89380 Appoigny, 982 626 673 RCS d' Auxerre représentée par M. AIRES Emmanuel en remplacement de M. AIRES Emmanuel
Mention au RCS d' Auxerre

AL24011932

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL DE GALLY

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 18 rue de Turquie – 89440 PRECY-LE-SEC
443 223 581 - RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 2 800 € pour le porter à 7 800 € par création de 280 parts sociales d'une valeur nominale de 10,00 € chacune avec une prime d'émission de 196 560 €.
Elle a constaté la souscription et la libération des parts ainsi que le dépôt des fonds.
Elle a constaté en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par cette opération.
Pour avis, la gérance.

AL24011942

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DU GOLF I

Société civile au capital de 12.500 €
Siège : 46 Route de Brannay
89150 ST VALERIEN
507697753 RCS de SENS

Par décision de l'AGE du 30/06/2023, il a été décidé de:
- nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme ALLOUCHE Sandrine 8 rue des ursulines hameau les ursules 89140 LIXY en remplacement de M. ALLOUCHE MARC démissionnaire.
Mention au RCS de SENS

AL24011944

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DU GOLF II

Société civile au capital de 12.500 €
Siège : 46 Route de Brannay
89150 ST VALERIEN
507702256 RCS de SENS

Par décision de l'AGE du 30/06/2023, il a été décidé de:
- nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme ALLOUCHE Sandrine 8 rue des ursulines hameau les ursules 89140 LIXY en remplacement de M. ALLOUCHE MARC démissionnaire.
Mention au RCS de SENS

AL24011945

AVIS DE MODIFICATIONS

GAEC GUINOT FRÈRES

GAEC au capital de 32 898,50 €
Siège social : 18 Grande rue - 89200 DOMECY-SUR-LE-VAULT
315 435 016 RCS AUXERRE

Le 6 octobre 2023, l'associé unique a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Robert GUIGNOT au 19 février 2022, date de son décès.
Pour avis, la gérance.

AL24011961

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SCEA DE LA METAIRIE

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 89 853,45 euros
Siège social : LINDRY - 89240 La Métairie
389 481 284 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 19 janvier 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Madame Flora GUILLOUT née MOUREAUX, demeurant 5 rue de la Métairie – 89240 LINDRY, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.

AL24011962

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCEA DOMAINE GALLY-SCHALLER

Société civile au capital de 2 000,00 euros
Siège social : Les Millois – 89360 BERNOUIL
422 799 791 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2023 a nommé M. Romain SCHALLER, demeurant à BERNOUIL (Yonne), Les Millois, 3 place Saint Eustache, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL24011964

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTICATIF A L'ANNONCE PARUE LE 19/01/2024
Concernant le transfert de siège social de la société « MAINTENANCE EQUIPEMENTS TECHNIQUES 89»
Il a été écrit : Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE
Il fallait lire : Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de SENS
Il y a lieu d'ajouter gérance : Monsieur Sébastien JOBARD, demeurant 1 bis chemin du Maupas 41120 CHAILLES, cogérant représentant l'associée unique.
Le reste de l'annonce est inchangé.
Pour avis,

AL24011893

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 15/12/2023 concernant INTERMEDIAIRE V.O, il convient de lire pour l'objet social : Achat vente dépôt vente de tous véhicules automobiles, marchand de biens, vente de projet, de concept, de logo, de scénarios, de spots publicitaires dans l'audiovisuel. Vente restauration rapide sur place et à emporter. Vente achat de tous produits non alimentaire via des sites internet.

AL24011923

Suivez-nous sur notre page Facebook

// VENTE AUX ENCHÈRES

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 CHABLIS

AVIS

« Vente de parcelles boisées, conformément aux dispositions de l'article L. 331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après désignés
Sur la commune de **DANNEMOINE (Yonne)** SUR LA MONTEE
Sect. B Numéro 397 Lieudit SUR LA MONTEE Nature taillis 10a 40ca
Sect. B Numéro 479 Lieudit SUR LA MONTEE Nature taillis 12a 20ca
Sect. B Numéro 614 Lieudit VAL PROFOND Nature taillis 49a 40ca
Sect. B Numéro 713 Lieudit SUR LES SAINTIGNEES Nature taillis 30a 00ca
Sect. B Numéro 1053 Lieudit SUR LE VAL PROFOND Nature taillis 95a 60ca
Contenance totale 1ha 97a 60ca
Moyennant le prix de TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3.500,00€) payable comptant à la signature, outre les frais d'acquisition. Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de DANNEMOINE, soit le **19 janvier 2024** pour faire connaître à Maître Jean-David FONTENEAU notaire à CHABLIS (Yonne), 1 Rue Etienne Dolet, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence, aux prix et conditions résultant du présent avis, dans les conditions de l'article précité, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé.
Pour avis et mention
Le notaire

AL24011966

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de BOBIGNY en date du 10/01/2024 reportant au 30/09/2022 la date de cessation des paiements dans la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl SM BELLEVILLE** 13, Place Charles Surugue 89000 Auxerre (RCS BOBIGNY 350645164).

AL24011873

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné du changement de régime matrimonial par :
Monsieur François Gilbert Alain **HAYNES**, directeur des ventes, et Madame Corinne Martine Michèle **ALLAIGRE**, professeur des écoles, demeurant ensemble à VERNOY (89150) 1 lieu-dit Les Deniots. Mariés à la mairie de GUERANDE (44350) le 6 juin 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Changement opéré : adoption du régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant.
Notaire rédacteur de l'acte : Maître Nicolas DUVAL, notaire à SENS (89100) 9 boulevard Maupéou.
Date de l'acte : 17 janvier 2024.
Les oppositions éventuelles des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Etude de notaire rédacteur de l'acte où domicile a été élu à cet effet.
POUR AVIS
Me Nicolas DUVAL

AL24011896

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Corentin DRÉAU Notaire à AVALLON(Yonne), le 12 janvier 2024, M. Richard HOCQUARD et Mme Guilaine Marie-Pierre Marthe NAUDOT, son épouse, demeurant ensemble à GUILLON TERRE PLAINE (89420) 19 route de Guillon, Vignes,
Mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en la mairie de GUILLON TERRE PLAINE le 21 octobre 2017,
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle(article 1397 c.civ.).
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Me Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON (89200), 4,rue de Lyon, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis.

AL24011919

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MERRY-SUR-YONNE : Terres agricoles - 3 ha 12 a 40 ca - Les grands ates: ZO - 15 - Pre de vaussenois: ZK – 77 [1]-78 [1] - Zonage : zones N du PLU et A PLUi
MONTHOLON : Ensemble de parcelles de terres, prés, vigne et bois taillis en partie occupés. 57 a 76 ca – Chaillot : 078 A - 964 – Frecul : 078B - 1355 - Les chaillets: 078 B - 1649 - 63 a 67 ca - Les fourneaux: 484B - 538 - 539 - Sous la voie blanche: 484ZC - 194[153] - Zonage : CHAMPVALLON et VOLGRE zones N et Ap du PLUi.
SAINT-JULIEN-DU-SAULT : Ensemble de parcelles de terres, prés, vigne et bois taillis en partie occupés - 4 ha 52 a 11 ca - La baie du buisson: C- 557 - Valdanspierre: E- 457 [409] F- 1056 – 1062 – 1063 – 1064 – 1070 -1289 -[1103] - zonage : zone Np du PLUi.
SENAN : Ensemble de parcelles de terres, prés, vigne et bois taillis en partie occupés - 85 a 04 ca - Le vannage: A – 856 - 859 AC – 4 [854] - zonage : zones A et Nzh du PLUi.
SARRY (89) – Terre - location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter rétroactivement du 01/09/2023 - 2 ha 65 a 82 ca – 'Le village': AB - 141[16] - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 12/02/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24011955

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

ST FLORENTIN TERRASSEMENT

SARL au capital de 6 000 €
Siège social : 7, rue Jules Lancôme
789600 SAINT-FLORENTIN
518 760 780 RCS AUXERRE

Le 19/12/2023, l'associé unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Patrick Certenais, demeurant à Saint-Florentin (89600), 1 rue Montante, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social de la société. Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL24011863

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL ARNAUD LENOIR

SARLU en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 1 Place du Grand Marché
58500 CLAMECY
Siège de liquidation :
Chez Monsieur Arnaud LENOIR
9 Avenue Foch – 89000 AUXERRE
350 441 630 RCS NEVERS

Selon décisions du 07/12/2023, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Arnaud LENOIR demeurant 9 Avenue Foch – 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de NEVERS en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24011749

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 22.1.2024, les associés de la SARL en liquidation HAIR LIBERTY au capital de 2.000 euros, siège social et de liquidation à BRIENON/ARMANÇON (89210) 57, Grande Rue, 829 723 238 RCS SENS, ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.09.2023, donné quitus et décharge de son mandat aux 2 liquidatrices et ont constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL24011860

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

SOCIETE CIVILE DE MOYENS ARDUIN-SORDYL

Société civile de moyens
au capital de 6 000 €
Siège social : 5 Bis Route de Prunoy – 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
RCS SENS 452 820 525

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2023.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
Monsieur Noël ARDUIN demeurant 9 chemin du Vernoy - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
5 Bis Route de Prunoy – 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL24011864

LDS GROUPE

DISSOLUTION

ENTREPRISE KALWAK

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social et siège de liquidation :
4 Bis rue de Cléreau
COURCELLES,
89570 NEUVY SAUTOUR
410 353 254 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Daniel KALWAK, demeurant 3 Chemin du Vieux Moulin LINANT 89570 TURNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Bis rue de Cléreau COURCELLES, 89570 NEUVY SAUTOUR.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24011865

AVIS DE DISSOLUTION

A3A

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600,00 euros
Siège social : 23 rue Olympe de Gouge
89400 MIGENNES
450 630 959 RCS SENS

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
- Madame Anita JAMEAUX demeurant 6 rue des Potiers 89400 BASSOU.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
Chez Madame Anita JAMEAUX au 6 rue des Potiers 89400 BASSOU, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le liquidateur.

AL24011892

CLÔTURE DE LIQUIDATION

2ACOIFF

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social :
10 Impasse du Maréchal Joffre
89100 SENS
Siège de liquidation :
10 Impasse du Maréchal Joffre
89100 SENS
500 041 017 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2023 au 10 Impasse du Maréchal Joffre, 89100 SENS, l'associée unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Aurélia AMARAL, demeurant 10 Impasse du Maréchal Joffre, de son mandat de liquidatrice, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
La Liquidatrice

AL24011929

DISSOLUTION

SCI DIDISA

SCI au capital de 534700 €
Siège social : 13 RUE D EGLENY
89000 Auxerre
488 845 967 RCS d' Auxerre

L'AGE du 31/12/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 31.12.2023, nommé liquidateur M. MACHAVOINE DIDIER, actuel cogérant, demeurant 12 RUE BECCARIA 75012 Paris, et fixé le siège de liquidation au siège social. Fin des fonctions de Cogérante de M. Isabelle MACHAVOINE au 31.12.2023. La correspondance sera adressée Mr Didier MACHAVOINE - 12 Rue Beccaria 75012 Paris.
Mention au RCS d' Auxerre

AL24011933

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DIDISA

SCI au capital de 534700 €
Siège social :13 RUE D EGLENY
89000 Auxerre
488 845 967 RCS d' Auxerre

L'AGE du 31/12/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. MACHAVOINE DIDIER, demeurant 12 RUE BECCARIA 75012 Paris pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/23.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre.
Radiation au RCS d' Auxerre

AL24011935

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

SCI DU 2 RUE DU GENERAL ALLIX SCI en liquidation au capital de 1 524,49 euros. Siège social et de liquidation : 2 RUE DU GENERAL ALLIX 89100 SENS 351 152 384 RCS SENS. AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE. L'AGE réunie le 20/12/23 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Claude CLEMENT, demeurant 2 rue du Général ALLIX 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue du Général Allix 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24011950

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU 2 RUE DU GENERAL ALLIX SCI en liquidation au capital de 1 524,49 euros ; Siège social et de liquidation : SENS 89100 2 RUE DU GENERAL ALLIX 351 152 384 RCS SENS AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION L'AG réunie le 20/12/23 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Claude CLEMENT, demeurant 2 rue du Général Alix, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24011963

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

FROTTIER SERGE ET LOUISETTE

EARL en liquidation
au capital de 30 000,00 euros
Siège social : les Brissots - 89320 VAUDEURS
378 426 654 RCS SENS
Liquidatrice : Mme Florence FROTTIER, demeurant à DIJON (21000)
40 rue Marceau.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'ont déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, la liquidatrice.

AL24011967

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale : PARAPHYTOS Capital : 1000€ Siège social : 66 rue des Charmes 89100 Sens. Objet: La société a pour objet social, tant pour son compte que pour le compte de tiers, toute activité d'achat et de vente, de production et de transfert de toutes marchandises alimentaires ou non alimentaires. la commercialisation et la distribution de ces marchandises, et toute activité connexe. les activités prévues de l'entreprise sont les suivantes : 1. développement et fabrication : s'engager dans la recherche, le développement, la formulation et la fabrication de suppléments nutritionnels. 2. distribution et vente : distribuer, commercialiser et vendre ses compléments alimentaires aux consommateurs, aux détaillants ou à d'autres entreprises. 3. assurance de la qualité : mettre en œuvre des mesures de contrôle de la qualité afin de préserver la sécurité, l'efficacité et la conformité de ses compléments aux réglementations en vigueur. 4. recherche et innovation : mener des activités de recherche et d'innovation dans le domaine des compléments alimentaires afin d'améliorer les produits existants ou d'en développer de nouveaux. 5. respect des réglementations : l'entreprise opère en conformité avec les lois et règlements applicables à la fabrication, à l'étiquetage et à la vente de compléments alimentaires. 6. promotion de la santé et du bien-être : promouvoir la santé et le bien-être par la fourniture de compléments alimentaires. 7. initiatives éducatives : s'engager dans des initiatives éducatives pour informer le public des avantages et de l'utilisation correcte des compléments nutritionnels. 8. responsabilité environnementale : aborder toutes les pratiques de durabilité environnementale liées à l'approvisionnement en matières premières, aux processus de fabrication et à l'emballage. 9. collaborations et partenariats : Établir des collaborations et des partenariats avec d'autres entités, telles que des instituts de recherche, des fournisseurs ou des distributeurs, afin d'améliorer ses activités. 10. toute autre activité commerciale légale : s'engager dans toute autre activité commerciale légale liée ou complémentaire à l'industrie des compléments alimentaires, de la santé et du bien-être. et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de favoriser sa réalisation et

ANNONCES LÉGALES

son développement. Durée : 99 ans. Président: M. Bonda Franck, 66 rue des Charmes 89100 Sens. Clause d'agrément: Les actions sont librement négociables. Admissions: Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix RCS : Sens

AL24011788

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 05/01/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination :
GM PRESTATIONS
Siège Social : Rue Henry Gérard Bâtiment E 89700 TONNERRE
Capital : 100 €
Activités principales : Tous services de travaux viticoles, forestiers et sylvicoles, achat-vente de bois et débardages
Durée : 99 ans
Président : M. DEMIROV Mihail Rue Henry Gérard Bâtiment E 89700 TONNERRE
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24011856

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Mézilles du 1er janvier 2024, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : SCEA TAVELIN ;
- Siège : MEZILLES (89130), 3 Les Grenons ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime et tout particulièrement et plus spécialement l'élevage et la vente des animaux, l'alimentation étant assurée essentiellement avec les produits de l'exploitation complétée éventuellement par des produits acquis ;
- Capital : 1 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée :Monsieur Jean-Baptiste TAVELIN, , demeurant à 3 Les Grenons 89130 MEZILLES
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire ;
Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à un coassocié.
La gérance

AL24011876

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 16janvier 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : ROSSI.
Siège social : VERMENTON (89270), 30 rue du Château de Talent.Durée : 99 années
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)
Les apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Florian ROSSI demeurant à VERMENTON (89270) 30 Rue du Château de Talent.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24011890

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 17janvier 2024, a été constitué un groupement foncier rural ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole et forestière composant son patrimoine. La constitution, l'exploitation,l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers non soumis au «régime forestier», mais susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière.
Dénomination : Groupement Foncier Rural de «LE VAL GESSIER».
Siège : VERMENTON (89270), 71 Grande Rue SACY.
Durée : 99 années.
Capital : 3.000,00€.
Apports en nature : DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,00 EUR)
Apports en numéraire : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR)
Cession des parts : Toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
Les gérants sont, d'un commun accord entre les constituants : Monsieur Aurélien COMPAROT et Madame Blandine COMPAROT, demeurant à VERMENTON (89270) 71Grande Rue SACY, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24011903

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 janvier 2024, à A DIXMONT.
Dénomination : Chez Gésa & Nico.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 10/12 Rue d'Eichtal, 89500 DIXMONT.
Objet : La société a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, bar, épicerie, ventes de plats à emporter, dépôt de pain, traiteur.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2000 euros
Gérant : Madame Gésabelle LEAL, demeurant 44 Rue de la Porte du Bois, 89500 DIXMONT
Gérant : Monsieur Nicolas BERNADAU, demeurant 1 Rue de la Mairie, 89500 DIXMONT
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
La gérance

AL24011930

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13/01/2024 , il a été constitué une SARL dénommée ABRON BENOIT
Objet social : Expertise agricole, achats et ventes d'engrais organiques et solutions fertilisantes
Siège social : 4 rue du champ de foire 89520 TREIGNY
Capital : 2 000 euros
Gérance : M Benoit ABRON demeurant 4 rue du champ de foire 89520 TREIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre
Pour avis.

AL24011953



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ☐ pour 1 an 58 € par revue
- ☐ pour 2 ans 116 € par revue

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009

BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

// RECONVERSION

L'installation d'une nouvelle vie

Élodie Rose, 29 ans, et Vanessa Riffier, 34 ans, sont sœurs. Toutes les deux anciennes aides-soignantes, elles ont décidé de passer le pas de l'installation. Retour sur leur parcours.

« Nous avons décidé de nous installer pour de multiples raisons » expliquent les deux sœurs, Élodie Rose, 29 ans, et Vanessa Riffier, 34 ans. Installées depuis le 1er avril 2023 au sein du Gaec Les Chazeaux (Saint-Benin-des-Bois), elles ont quitté le milieu médical pour rejoindre leurs conjoints dans leurs missions agricoles. Pour que cela soit économiquement viable, le Gaec a repris en location une ferme voisine qui se libérait. *« C'est cette opportunité qui nous a fait signer, mais nous voulions changer de métier ou, en tout cas, de lieu d'exercice »*.



Vanessa Riffier (veste marron) et Élodie Rose (veste noire) ont rejoint le Gaec Les Chazeaux (Saint-Benin-des-Bois) au 1er avril 2023.

Ras-le-bol

Anciennes aides-soignantes, elles évoquent de grosses difficultés arrivées à leur paroxysme durant la crise sanitaire : *« la situation n'était déjà pas reluisante, mais nous avons pris cette crise de plein fouet »*. Avec des contraintes s'ajoutant les unes aux autres et une vie de famille en pâtissant, la situation ne pouvait plus durer selon elles. *« J'ai travaillé près de 12 ans dans le même endroit avant de changer »*, évoque Vanessa. *« Et pour ce dernier poste, je n'ai jamais vraiment trouvé ma place. Au quotidien, cette mise de côté fut dure à supporter. Je pensais déjà à changer d'établissement, tout en restant dans le médical. Finalement, en discutant avec Élodie, et nos compagnons, nous avons fini par tomber d'accord sur le fait que l'installation était la meilleure issue »*. De son côté, Élodie parle d'une *« envie de changement total de profession. Aide-soignante devenait trop compliqué à gérer émotionnellement. On avait beau tout faire pour trouver des solutions à certaines problématiques, la situation ne s'améliorait pas »*. Les deux sœurs résument leur état d'esprit à *« un ras-le-bol complet et pesant »*.

Plus près du cœur

Outre leur vie professionnelle, c'est leur vie personnelle qui était alors impactée : *« on ne voyait que rarement nos conjoints, puisque nous travaillions parfois le soir, parfois les week-ends… On s'arrangeait pour au moins avoir quelques soirées ensemble, mais force est de constater que nous manquions des rituels familiaux comme les devoirs ou encore le bain des enfants. Ça devenait lourd pour tout le monde »* détaillent-elles avant d'ajouter : *« quand nous, ou les papas, étions pris, ce sont les grands-parents qui prenaient le relais. Mais s'occuper de 4 petits-enfants durant les week-ends, pour ceux encore en activité, ou lorsque l'on a plus de 70 ans, cela est aussi difficile. Il était grand temps que cela change »*. Ainsi, après avoir été conseillées par le comptable familial, les deux sœurs s'installent en avril. Depuis, leurs vies ont drastiquement changé. *« Désormais, nous sommes rythmées sur le planning des enfants. On les redécouvre, c'est inestimable. En plus, on peut partager des nouveaux moments avec nos conjoints, là aussi, ça n'a pas de prix. Pour ces raisons, nous sommes persuadées d'avoir fait le bon choix »*.

Tâches ciblées

En parallèle, leur vie professionnelle a pris un tournant drastique car *« nous ne connaissons pas grand-chose, voire rien du tout, de l'agriculture »* sourient-elles. Malgré tout, elles se sont positionnées sur des tâches particulières, par appétences personnelles. Pour Vanessa, c'est l'administratif qui est au cœur de ses missions : *« j'ai une formation de secrétaire médicale et ma belle-mère (qui gérait l'exploitation auparavant) m'a aidé pour prendre les rênes sur ce dossier. Je fais également le lien pour tous les rendez-vous que l'on peut avoir dans une exploitation (concessionnaires, mécaniciens, vétérinaires, etc.). Je passe beaucoup de temps au téléphone mais pour le moment cela me plaît. En sus, j'ai commencé à m'intéresser à la culture, car cela me parle nettement plus que la partie élevage, même si j'apprends à apprivoiser les bêtes »*. Élodie quant à elle a trouvé une nouvelle passion auprès des animaux : *« après des années à travailler en intérieur, j'ai redécouvert le monde extérieur et tout ce qui va avec : la lumière, les températures, le vent, la pluie… et les animaux ainsi que la culture autoproduite sur la ferme qui les alimente ! J'ai un grand plaisir à côtoyer les bêtes tous les jours »*. Les deux sœurs s'accordent à dire : *« on réapprend un métier de zéro. Ce n'est pas simple mais clairement c'est passionnant »*. Elles concluent : *« cette aventure est bénéfique pour nous, et pour tous ceux qui nous entourent. C'est assez fou de réaliser que finalement le choix de deux personnes à un impact sur la vie d'une dizaine d'autres ! Autrefois, nous prenions soin des autres en nous mettant de côté. Maintenant, on fait pareil, mais en prenant également soin de nous… »*.

Chloé Monget

// JEUX OLYMPIQUES 2024

La filière bois mis à l'honneur

Le bois français s'invite aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. De cet évènement sportif magistral naissent de nombreux équipements pérennes ou temporaires. Village olympique en Seine-Saint-Denis, immeubles, podiums, centre aquatique olympique, pour cette 33e édition, la filière bois est mise à l'honneur.

Du 26 juillet au 11 août 2024, Paris accueillera les JO 2024 et valorisera la construction bois sur toutes les infrastructures prévues. Céline Laurens, déléguée générale de Fibois France, nous éclaire sur les enjeux de cet évènement, et ses nombreux avantages pour les producteurs français.

Un cahier des charges exigeant

Les jeux de Paris visent l'excellence environnementale en cette nouvelle année. *« Le dossier de candidature s'est engagé à réduire de plus de 50 % les émissions de gaz à effet de serre, par rapport aux JO de Londres en 2012 »*, explique Céline Laurens, déléguée générale de Fibois France. La part du contrat sur les infrastructures pérennes sera remplie notamment grâce à l'utilisation du matériau bois, puisque sa particularité réside dans des atouts écologiques indéniables. *« Pour les ouvrages olympiques, La filière s'est engagée à fournir du bois uniquement certifié FSC et PFC (certifications de bois issu de forêts gérées durablement) pour répondre au cahier des charges »*, ajoute-t-elle. De plus, *« la Solideo a demandé la présence de 30 à 50 % de bois français, les 50 % sont quasiment toujours atteints dans le village olympique. Pour le centre aquatique, on atteint les 33 % »*, relate-t-elle. Pour une organisation irréprochable, la filière s'est organisée afin de créer France Bois 2024, un projet structurant et fédérateur. *« Le bois a été utilisé massivement, il y a de nombreux savoir-faire, des techniques, des liens, qui vont se prolonger au-delà de l'évènement. Un évènement qui profitera à de nombreuses entreprises françaises, des PME, des TPE, qui constituent le cœur de la filière forêt - bois française »*, assure Céline Laurens. Une aubaine pour la filière bois, et un immense défi à relever : *« Les JO, c'est assez exceptionnel, on n'a pas le droit de se louper, ni sur les délais, ni sur les coûts »*, ajoute-t-elle. Une organisation colossale qui va de pair avec la visibilité attendue, la récompense ultime pour tous les professionnels concernés.

Une visibilité exceptionnelle

La construction en bois a le vent en poupe : les JO 2024 seront une occasion supplémentaire de prouver que la filière bois est une filière fiable et durable, respectueuse de l'environnement, et que les professionnels réalisent ce défi avec brio. Céline Laurens le confirme : *« Pour ces professionnels, c'est une réelle fierté. D'autant plus qu'il y a un grand focus médiatique. Les jeux représentent un tournant pour la filière, pas seulement conjoncturel, mais bien structurel »*. Cette exposition grandiose sera également l'occasion *« d'essouffler les préjugés quant au manque de solidité du bois, dont la filière est toujours victime. En espérant que les jeux pourront démontrer au monde entier la durabilité, la qualité et le confort d'un bâtiment en bois »*, assure Céline Laurens.

Par ailleurs, les plus grands fournisseurs français restent la région Grand-Est, ainsi que les région Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté. L'ouverture des JO sera donc une fierté immense pour tous les professionnels de la filière, qui ont prêté leur savoir-faire et la richesse de leurs territoires à cette 33e édition des JO, médiatisée à l'échelle internationale.

Charlotte Bayon



Fibois France

Céline Laurens, déléguée générale de Fibois France.

LOISIRS

// SAINT-VINCENT

Partage de tradition

La fête de la Saint-Vincent pour le Coteau du Giennois s'est déroulée, le 20 janvier sur les terres de l'appellation. Cette année, le Saint fut transmis du Domaine des Athénées (Legta de Cosne) au Domaine de l'Épinau.



Emmanuel Charrier (Domaine de l'Épinau) et Sophie Ramet (Domaine des Athénées), lors de la transmission du Saint-Vincent.



Pour un an, le Saint-Vincent est désormais dans l'alcôve qui lui était destinée au Domaine de l'Épinau, avec à ses pieds le clou qui attend son hôte.

Comme tous les ans, les vignerons se transmettent le Saint-Vincent. Pour cette année, la passation s'est faite entre le Domaine des Athénées (Legta de Cosne) et le Domaine de l'Épinau (Saint-Martin-sur-Nohain). Pour rappel, les domaines détiennent le Saint-Vincent pour une année. Selon la tradition, si le domaine détenteur s'occupe bien du Saint, cela promet de belles récoltes.

Loin d'être un simple folklore, le Saint-Vincent doit être choyé durant son séjour. Sophie Ramet, directrice d'exploitation du Domaine des Athénées pointe : *« En 2022, Julie Nérot (Cave Nérot à Saint-Père) détentrice du Saint en a pris grand soin, de même que nous en 2023. Et, force est de constater que ces deux années ont offert de belles récoltes »*. Afin de bien l'accueillir, Sophie Ramet conseille à Emmanuel Charrier (Domaine de l'Épinau) de lui dire quelques mots en passant et de lui choisir une place stratégique dans l'exploitation. De son côté, Emmanuel Charrier indique : *« j'avais déjà eu le Saint-Vincent lors de mon installation dans les années 2010, mais je n'avais pas encore l'infrastructure pour accueillir une grande foule. Aujourd'hui je suis tout à fait prêt ! Le lieu de résidence du Saint est d'ailleurs tout trouvé : une alcôve qui n'attend que lui ! Je pense qu'il se sentira bien là, car toutes les personnes qui viendront dans notre exploitation passeront forcément devant. C'est important qu'il puisse voir du monde ; comme nous, le contact avec autrui est à favoriser pour qu'il soit en bonne santé ! »*.

Si la dimension religieuse est incontournable pour cette tradition, l'événement se teinte au fil des ans d'un autre pan plus profane comme le stipule Emmanuel Charrier : *« la fête du Saint-Vincent offre une visibilité aux domaines détenteurs. C'est aussi l'occasion de déguster les millésimes des confrères et de partager nos expériences en toute convivialité »*. Sophie Ramet renchérit : *« avoir le Saint a été pour le Legta une véritable reconnaissance de l'appellation pour notre travail. Partager cette renommée avec les vignerons volontaires est un vrai plaisir »*. Sur cette question du partage, Emmanuel Charrier poursuit : *« Nous avons peu d'occasions de nous retrouver et je pense qu'il ne faut pas manquer un tel rendez-vous surtout si l'appellation est, comme la nôtre, assez petite. En effet, je suis persuadé qu'il est important de se serrer les coudes et d'organiser des rencontres entre nous. Ces dernières sont des plus bénéfiques puisqu'elles nous permettent d'apprendre tout en sortant d'un certain isolement »*. Enfin, il précise : *« pour le clou, nous avons deux candidats. Nous n'avons pas encore déterminé qui accueillera le clou pour 2024, mais nous ne manquerons pas de refaire une petite fête pour célébrer la nomination ! »*.

Chloé Monget

// EN VIDÉO

À retrouver en vidéo à l'aide du QR code suivant :

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition « *Fantaisies pour un palais* » au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIII[e] siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Jusqu'au 3 mars

// Exposition « Des génies, des lieux » à la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon

Gustave Eiffel, Henry Darcy ou Hippolyte Fontaine, originaires de Dijon, sont reconnus dans leurs disciplines. Des figures illustres qui pourraient masquer l'histoire scientifique et technique foisonnante de la ville, car les sciences et techniques marquent de leurs empreintes le patrimoine dijonnais. Les lieux d'études ou d'application gardent le souvenir du passage de grandes figures de la science. L'exposition « Des génies, des lieux » vous invite à la découverte des lieux marquants et des grands noms de l'histoire scientifique et technique de Dijon.

www.citedelagastronomie-dijon.fr

• 27 et 28 janvier

// Saint-Vincent tournante

Morey-Saint-Denis et Chambolle-Musigny sont les deux communes qui vont accueillir l'édition 2024 de la Saint-Vincent tournante. Deux jours durant, vous pourrez déguster les vins de ces deux appellations dans une atmosphère festive. Près de 70 domaines proposerons leurs appellations régionales, villages, premiers crus et grands crus.

saintvincent2024.fr

Nièvre

• 1er février

// Théâtre

C'est la rencontre entre un avocat hautain et un paysan hantée par sa propre femme Germaine qui est donnée à voir dans la pièce Le Bal des couillons en représentation à 19 h et 21 h à Nevers.

Réservations en ligne : https://www.coeurdescene.fr/

• 3 février

// Bal trad

Un stage de danses du limousin est proposé le 3 février à partir de 15 h avec la participation des groupes « Roule et ferme derrière » et « Najar Solo ». Lieu : espace des Saules, salle Couturaud à Coulanges-lès-Nevers.

Renseignements et réservations : 06 46 00 38 27 ou www.letroistempsdessaules.fr

Yonne

• 3 et 4 février

// Saint-Vincent tournante du Chablisien

La 53[e] édition de la Saint-Vincent tournante du Chablisien aura lieu les 3 et 4 février prochains, à Fyé. Si les festivités débuteront le samedi midi à Auxerre, par un banquet gastronomique avec accord Mets et Vins à Auxerrexpo, la commune chablisienne accueillera le public dès le samedi soir, lors du traditionnel bal, avec l'orchestre Mosaïque 89. Le dimanche, dès 9 heures, une messe en l'église Saint-Antoine de Fyé aura lieu, avant la passation du Saint-Vincent lors d'un défilé dans les rues, suivis des discours des officiels et les intronisations par la confrérie des Piliers Chablisiens. L'ouverture des caveaux est prévue pour 10 heures. Toutes les informations sont à retrouver sur le site www.fye2024.fr.

// SOLIDARITÉ

L'agro entrepreneuriat à destination des plus démunis

Créée en 1998, l'ONG lyonnaise Entrepreneurs du monde accompagne des personnes en situation de grande précarité en Afrique, en Asie, en Haïti et en France. Nombre de ces projets concernent le soutien et le développement de projets agricoles, ainsi que la lutte contre la sous-alimentation.



Entrepreneurs du monde

Selon Éric Eustache, responsable du pôle agro-entrepreneuriat d'Entrepreneurs du monde, ces populations ne possèdent pas de moyens de stockage suffisants pour assurer une sécurité économique et alimentaire.



Entrepreneurs du monde

Au total, 89 % des bénéficiaires de l'ONG sont des femmes.

Sortir de la pauvreté, grâce à l'entrepreneuriat, tel est le pari fait par l'Organisation non gouvernementale (ONG) Entrepreneurs du monde. Créée en 1998 à Lyon, la structure accompagne des personnes en situation de grande précarité en Afrique, en Asie, en Inde, en Haïti et en France. Depuis, l'ONG s'est constitué un important réseau de bailleurs de fonds. L'objectif ? Créer des institutions de microfinance capables d'accorder des microcrédits individuels sans garantie à des populations pauvres et vulnérables et d'incuber des organisations locales jusqu'à leur autonomie(1). Les bénéficiaires de ses actions sont des personnes en situation de grande précarité, qui vivent en dessous d'un seuil de pauvreté. *« Mais ce seuil varie selon chaque pays »*, tient à nuancer Alice Carton, chargée de projets de développement rural pour l'organisation. Sa vision de la pauvreté s'avère bien plus rationnelle : *« Être pauvre, c'est ne pas pouvoir penser demain sereinement »*.

Des populations victimes du changement climatique

Au fil des années, l'agriculture a pris une place centrale dans les projets de l'ONG. Sur 180 000 familles bénéficiaires de mini-prêts dans le monde, 74 000 sont agricultrices. Leurs problématiques et besoins sont d'ailleurs multiples. Les producteurs togolais et sénégalais cherchent, par exemple, à optimiser leurs cultures et à fabriquer des intrants. L'achat de semences, dont la commercialisation est quasi inexistante dans ces pays, est également un enjeu de taille. La faible surface de leurs récoltes, cumulée aux effets du changement climatique, à la désertification galopante et au manque



Entrepreneurs du monde

Alice Carton est agronome et chargée de projets de développement rural pour l'ONG.

d'infrastructures de conservation, sont autant de facteurs qui augmentent drastiquement les problèmes de sous-alimentation et de malnutrition. *« Il faut imaginer des cultures d'environ 0,25 ha, sans mécanisation et dont la main-d'œuvre est familiale ou temporaire seulement au moment des récoltes*, explique Alice Carton. *Les porcheries des éleveurs sont en bois avec un toit en chaume et aucun moyen de stockage des productions n'existe (lire encadré) : c'est un système agraire et précaire, où la propriété des terres est communautaire. »* Les femmes jouent d'ailleurs un rôle central, à tel point qu'elles représentent 89 % des bénéficiaires. Ce sont elles qui récupèrent l'eau à l'aide de sceau dans les puits, faute de système d'irrigation efficient. Ce sont elles, encore, qui fabriquent la farine. Finalement, l'économie agricole de ces pays repose sur le seul travail manuel. *« Lorsque nous voyons cela sur le terrain, notre monde moderne percute un monde agricole qui n'a pas évolué… Où l'agriculture est une agriculture de survie »*, confie Éric Eustache, responsable du pôle agro-entrepreneuriat. Outre le manque de moyens techniques, ces pays souffrent aussi des nombreuses conséquences du changement climatique. Au Sénégal, la montée de la mer submerge certains fleuves, ce qui impacte fortement la culture de riz et la survie des producteurs qui ne possèdent aucun système assurantiel. En Afrique de l'Ouest, la réduction de la saison des pluies de 5 à 3 mois crée des risques de pénuries alimentaires durant les derniers mois de l'année.

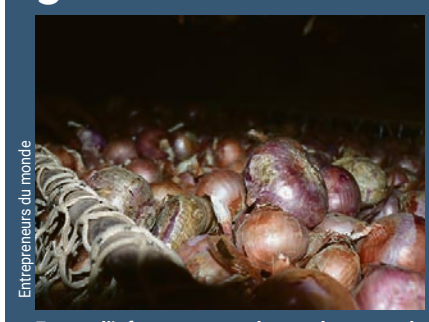
Encourager la transmission et le partage de connaissances agricoles

Loin de vouloir insuffler une quelconque bonne parole, Entrepreneurs du monde applique une méthode originale. Sur place, les responsables recrutent des chargés de projet compétents et sensibles aux enjeux agricoles du pays. *« À partir du moment où nous décidons de développer un projet, nous recrutons localement le noyau de l'équipe et nous les faisons monter en capacité, en compétences et en savoir-faire »*, détaille Éric Eustache. L'objectif est ensuite de favoriser les savoir-faire locaux et la transmission. *« Les agriculteurs et agricultrices n'ont pas l'habitude d'effectuer des visites de terrain chez les uns ou chez les autres, puisque les parcelles sont très disséminées*, relate Alice Carton. *Une fois par mois, nous rassemblons donc les bénéficiaires afin qu'ils discutent de leurs méthodes et de leurs problématiques. Je me souviens notamment d'une visite de parcelle au Togo, où les échanges tournaient autour de la présence des termites : la parcelle n'en contenait aucune. La propriétaire de la parcelle a expliqué au groupe qu'elle utilisait des intestins de souris qui éloignaient les termites, sans pour autant les tuer. »* Des exemples comme celui-ci, Alice Carton en a des dizaines à raconter. Si bien qu'à moyen terme, l'ONG prépare la création d'une ferme-école afin que les producteurs et productrices s'initient à l'agroécologie, l'agroforesterie, l'élevage des petits ruminants et à l'installation d'étangs pour l'élevage des poissons.

Léa Rochon

(1) Outre l'accès à des microcrédits agricoles, Entrepreneurs du monde permet aux populations vulnérables d'accéder à de la formation, à des micro-assurances santé ou encore d'obtenir des papiers administratifs afin de passer des diplômes ou le baccalauréat pour les enfants.

Sénégal // Des greniers innovants afin de stocker la production d'oignons



Entrepreneurs du monde

Faute d'infrastructures de stockage et de conservation, les producteurs d'oignons sénégalais sont confrontés à la perte de 25 % à 30 % de leur récolte.

Dans le nord du Sénégal, l'oignon représente une importante culture de rente. Mais jusqu'en 2019, les producteurs ne possédaient aucune solution de stockage. Chaque année, près de 400 000 t d'oignons se retrouvaient simultanément sur les étalages et inondaient le marché. Tout ce qui n'était pas vendu était alors jeté au bout d'un mois, soit l'équivalent de 150 000 t. Afin d'aider les agriculteurs et agricultrices, les équipes d'Entrepreneurs du monde ont donc réfléchi à un mode de stockage peu énergivore, le prix de l'électricité étant bien plus cher en Afrique. La solution retenue a été celle proposée par le laboratoire grenoblois CRAterre, spécialisé dans la construction en terre crue. « Main dans la main, nous avons conçu des greniers avec une double enveloppe, explique Éric. Des puits canadiens, que nous appelons provençales en France, ainsi que des murs à vent, ont été adjoints à la structure. » Cette construction est inspirée d'une technique iranienne ancestrale. « Autrefois, les humains construisaient des tours à vent dans le désert, détaille le chargé de projet. L'ouverture et les croisillons en bois placés en haut de la tour jouaient sur le mouvement de l'air et faisaient diminuer la température des maisons. » Depuis l'avènement de ce projet, trois greniers ont été installés. Les producteurs peuvent dorénavant stocker leurs oignons durant 5 mois, réduire leur perte de volumes à 10 % et vendre leurs légumes sur une plus longue période.

Quelques chiffres

12 pays
Dont Haïti, la Guinée, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Burkina Faso, le Sénégal, le Myanmar (ex-Birmanie), le Cambodge, le Vietnam, les Philippines et la France.
180 909 bénéficiaires
Dont 89 % sont des femmes.
269 €
Le montant moyen de chaque prêt accordé.
774 personnes sur le terrain
Dont 749 salariés, qui habitent et travaillent directement au contact des bénéficiaires ; 15 salariés qui sont expatriés afin d'accompagner les équipes locales et 29 salariés situés au siège, à Lyon.